

N° 256

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 février 2007

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de l'Observatoire de la décentralisation (1) sur les
nouvelles missions de l'élu local dans le contexte de la
décentralisation,*

Par M. Jean PUECH,
Sénateur.

*(1) Cet observatoire est composé de : M. Jean Puech, président ;
MM. Philippe Darniche, Gérard Delfau, Roger Karoutchi, Michel Mercier, vice-présidents ;
MM. Jean Arthuis, Joël Bourdin, François-Noël Buffet, Jean-Patrick Courtois, Philippe Dallier, Eric
Doligé, Jean François-Poncet, Pierre Hérisson, Dominique Mortemousque, Henri de Raincourt,
Bernard Saugey.*

Élus locaux.

SOMMAIRE

	Pages
EXPOSÉ GÉNÉRAL.....	5
ANNEXE I - DÉCENTRALISATION : LE DOUTE DES ÉLUS LOCAUX PAR M. DOMINIQUE REYNIÉ, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS À L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS.....	15
ANNEXE II - AUDITIONS ET CONTRIBUTIONS AU RAPPORT D'ASSOCIATIONS D'ÉLUS ET DE PERSONNES QUALIFIÉES.....	27
ANNEXE III - LE SONDAGE TNS-SOFRES.....	59

EXPOSÉ GÉNÉRAL

A l'issue des Etats généraux de Picardie, qu'il venait d'organiser au mois de juin 2006, sur le thème : « le maire, acteur de la Décentralisation », M. Christian Poncelet, Président du Sénat, a souhaité, dans une lettre adressée à votre Rapporteur, que l'Observatoire sénatorial de la Décentralisation poursuive une réflexion sur la situation des élus « afin d'apporter des réponses concrètes » à leurs attentes.

Et en effet, il y avait urgence.

Un hebdomadaire économique français titrait récemment un dossier consacré à la Décentralisation : « Chef d'œuvre en péril » !

Ce choix éditorial était bien le signe de la « morosité ambiante » qu'avait déjà traduit le sondage effectué auprès des maires, à l'occasion de leur dernier Congrès, et qui montrait que près de la moitié d'entre eux, réclamait une « pause » de la Décentralisation.

Les deux vagues de Décentralisation ont pourtant permis de développer l'autonomie locale dans plusieurs domaines déterminants de l'action publique en France : la formation professionnelle qui relève de la région, les infrastructures de transports (TER pour les régions, l'essentiel du réseau routier pour les départements), l'action sociale et médicosociale et la politique de solidarité confiées aux départements, le logement social pour lequel les communes et communautés de communes se sont vues reconnaître très récemment de nouvelles prérogatives en matière d'aide à la pierre, d'attribution de logements sociaux et de logement étudiant, l'éducation avec notamment la gestion des lycées et collèges publics et de leur personnel non enseignant (TOS), la culture avec l'inventaire régional du patrimoine culturel...

Depuis l'Acte II, plusieurs secteurs peuvent par ailleurs faire l'objet d'expérimentations décentralisées : programmation régionale du développement économique, gestion des fonds structurels européens, gestion des ports et aéroports, amélioration de l'habitat privé, financement des équipements

sanitaires, mesures départementales d'assistance éducative à la demande de l'autorité judiciaire, organisation des écoles primaires, entretien du patrimoine des monuments historiques...

Sont restées dans le giron ou au niveau de l'Etat un certain nombre de grandes missions souvent qualifiées de régaliennes : la sécurité publique, la justice, la politique étrangère, la politique de coopération, la politique de défense nationale, la politique nationale de santé publique... On peut y ajouter au demeurant les institutions qui assurent l'unité juridique de l'Etat, qu'il s'agisse des juridictions de l'ordre administratif, de l'ordre judiciaire, du Conseil constitutionnel, etc...

Les collectivités territoriales peuvent cependant intervenir dans un certain nombre de ces domaines : ainsi le maire, en tant qu'agent exécutif de la commune (et non de l'Etat dans la commune) dispose de pouvoirs propres en matière de police administrative générale. De même, les actions d'assistance éducative des départements ou la coopération décentralisée des collectivités s'inscrivent dans le cadre de missions qui relèvent prioritairement de l'Etat.

Tels sont les grands axes de Décentralisation qui ont été définis par les lois de 1982-1983, confirmés et élargis par les réformes de Jean-Pierre RAFFARIN -ce que nous appelons l'Acte II- qui ont au surplus inscrit la Décentralisation au fronton de notre Constitution.

L'organisation de la République est aujourd'hui, selon la Constitution, « décentralisée ».

Mais qu'en est-il de la mise en œuvre effective de la Décentralisation sur notre territoire ?

De nombreuses enquêtes ont été effectuées notamment auprès des maires en particulier à l'occasion de leur récent Congrès. D'autre part, les responsables de départements et de régions n'hésitent pas à s'exprimer, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs associations.

Et là, tous les témoignages convergent : il existe un malaise, une déception, voire un ressentiment à l'égard d'une Décentralisation qui n'a pas tenu toutes ses promesses.

Les régions, collectivités territoriales récentes, comparent leurs pouvoirs et leurs moyens financiers à ceux de certaines régions européennes (comme en Italie ou en Espagne) et les jugent bien insuffisants. Elles souhaiteraient aussi avoir une compétence mieux reconnue en matière d'action économique.

Pour un département, il est normal de s'intéresser au développement d'un territoire parfois géré depuis la Révolution française !

Les départements se considèrent pourtant comme les « mal-aimés » de la République. Alors qu'ils demeurent, sur le territoire, des acteurs majeurs et incontournables, et pas seulement dans le domaine social -puisque'ils sont par exemple les interlocuteurs privilégiés des chambres consulaires- ils vivent dans l'incertitude de leur avenir.

Bien que complètement impliqué dans la gestion, l'accompagnement social et le développement économique de son territoire, le département se sent ainsi souvent et curieusement ignoré.

Les maires des communes souffrent pour leur part d'un déficit de considération à l'égard de la légitimité démocratique qu'ils incarnent cependant.

Ce sont en fait **tous les élus du suffrage universel direct**, exerçant des fonctions exécutives, responsables devant leurs concitoyens, qui ont le sentiment que leur marge de manœuvre se réduit d'année en année face à la multiplication des normes et procédures juridiques, techniques et environnementales, aux agents de l'Etat qui exercent un contrôle qui n'a jamais été aussi tâillon, et face au pouvoir accru des nouvelles institutions supra-communales (intercommunalités, pays ...) ou d'instances mises en place par l'Etat (commissions régionales d'aménagement et de développement durable du territoire ou CRADT).

Que faire, dans ce contexte, pour revivifier « la démocratie locale » ?

L'Observatoire sénatorial de la Décentralisation a désigné votre Rapporteur pour analyser cette problématique et tenter d'en cerner les causes.

L'Institut TNS-SOFRES a été retenu pour recueillir l'opinion d'un échantillon représentatif de 500 exécutifs locaux sur la Décentralisation et notamment la mise en œuvre de l'Acte II, mais aussi sur les lois qui ont

récemment accompagné le mouvement de décentralisation ainsi que sur l'évolution des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Plusieurs séries de questions ont été posées, dans le cadre d'entretiens téléphoniques, à 451 maires, 40 présidents de conseils généraux, et 9 présidents de conseils régionaux.

Votre Rapporteur a participé à la mise au point du questionnaire composé de cinq grands volets :

- la mise en perspective des lois de décentralisation ou accompagnant la Décentralisation ». Ont été, par exemple, incluses les lois récentes telles que la loi SRU, la loi sur l'eau, la loi démocratie de proximité... ;
- l'opinion globale des élus sur l'Acte II de la Décentralisation ;
- leur point de vue quant à l'impact de la Décentralisation sur la situation financière des collectivités locales ;
- la perception par les élus de l'évolution des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales et entre collectivités territoriales ;
- le jugement porté par les élus sur la manière dont les citoyens « vivent » quotidiennement la Décentralisation.

Un questionnaire détaillé et précis qui, s'agissant des maires, a établi des questions discriminées notamment en fonction de l'âge, de l'étiquette politique, de la taille de la commune, de l'ancienneté du mandat ou du type d'exercice du mandat (élus retraités ou non retraités, élus à « temps partiel » ou à « temps plein »), a permis de rassembler tout un ensemble d'informations précieuses dont le professeur Dominique REYNIÉ, professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, a tiré une synthèse particulièrement éclairante que l'on trouvera ci-après.

Soulignons, tout d'abord, que plus des trois quarts des élus (76 %) plébiscitent, dans son principe, le système de **démocratie locale** à la française, traduction claire de l'adhésion massive des exécutifs locaux aux principes de décentralisation et d'autonomie locale.

Mais les résultats de l'enquête font apparaître qu'une majorité d'élus (et parfois une forte majorité) exprime, s'agissant de la mise en œuvre de la Décentralisation, une déception par rapport aux fortes attentes que le principe même de Décentralisation et les perspectives d'autonomie locale avaient suscité.

Le malaise n'a pas d'ailleurs que des raisons financières, même si les menaces pesant sur l'autonomie budgétaire des collectivités locales participent dans une proportion forte aux inquiétudes. 48 % des élus interrogés jugent, en effet, que l'Acte II de la Décentralisation a plutôt mis en cause l'autonomie budgétaire et fiscale des collectivités locales. 88 % d'entre eux ne sont pas satisfaits du niveau des compensations financières de l'Etat en contrepartie des nouvelles responsabilités transférées. Près de la moitié des personnes interrogées (43 %) estiment même ces compensations très insuffisantes. Notons, au demeurant que la même proportion (43 %) se déclare **très inquiète** quant à l'avenir du financement des collectivités locales. Ce sont au total 90 % des sondés qui se déclarent **inquiets** sur ce sujet.

Mais les élus mettent moins en cause la non-tenue de la promesse de l'Etat quant au niveau des compensations que la **logique de l'accroissement dynamique des charges** liées aux nouvelles compétences transférées des collectivités. 49 % des élus interrogés mettent en avant cette donnée pour justifier leurs inquiétudes.

Par ailleurs, les réponses font apparaître, chez les élus, un ressentiment plus profond que l'on pourrait définir comme une **crise de légitimité**, d'une part, et une **crise de confiance** par rapport à l'Etat, d'autre part.

Qu'est-ce que la Décentralisation a véritablement changé dans la vie des maires des petites communes rurales, des villes moyennes et des grandes villes et dans celles des exécutifs locaux des départements et des régions?

Pour quelles raisons la mise en route de la Décentralisation est-elle souvent jugée décevante, insatisfaisante, voire directement menacée par une recentralisation rampante ?

La France, contrairement à ses principaux voisins, est-elle condamnée à rester prisonnière d'une culture jacobine qui s'oppose à tout véritable épanouissement de l'autonomie locale ?

Cette autonomie locale est pourtant le « quotidien » de la plupart de nos grands partenaires européens. Personne ne la remet en question. Elle est aussi inscrite dans un traité européen auquel nous avons souscrit : le 17 janvier dernier,

la France a ratifié définitivement (1) la Charte européenne de l'autonomie locale adoptée à ce jour par 42 Etats du Conseil de l'Europe.

Que dit notamment cette Charte ?

« L'existence des collectivités locales est un des principaux fondements de tout régime démocratique. Parmi les principes démocratiques figure le droit des citoyens de participer à la gestion des affaires publiques. C'est au niveau local que ce droit peut être exercé le plus directement.

« L'exercice des responsabilités publiques doit être décentralisé.

« L'autonomie locale est le droit et la capacité effective pour les collectivités de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques.

« Le renforcement de l'autonomie locale suppose l'existence de collectivités dotées d'organes de décision démocratiquement constitués et bénéficiant d'une large autonomie quant aux compétences, aux modalités d'exercice de ces dernières et aux moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. ».

A l'évidence, l'esprit de la Décentralisation n'est pas aujourd'hui respecté.

En France, le plus souvent, une compétence transférée signifie un contrôle de plus de la part d'un agent de l'Etat.

En fait, les services territoriaux supposés exercer des compétences transférées continuent à être contrôlés par les services déconcentrés de l'Etat qui entendent continuer à fixer les orientations fondamentales, à donner les impulsions et à assurer un contrôle juridique et technique tatillon sur l'activité prétendument décentralisée.

(1) Ratification intervenue, d'ailleurs, plus de vingt ans après la signature du Traité qui date de 1985 !

On sent bien qu'une véritable mise en œuvre de l'esprit de la Décentralisation en France suppose, comme condition préalable, une réforme de l'Etat impliquant aussi une modification des comportements de l'Administration centrale et de la culture administrative en général.

L'appareil de l'administration centrale demeure pesant et pas toujours utile, des blocages psychologiques et des « attitudes » subsistent qui font obstacle au succès de la Décentralisation. Ces « blocages » entravent un mouvement de réforme que tous les courants politiques de ce pays appellent pourtant de leurs vœux.

Votre Rapporteur souhaite engager une grande réflexion sur un certain nombre de questions fondamentales concernant la légitimité démocratique des élus locaux dans le contexte de la Décentralisation.

Ce problème nous est apparu central : asseoir la légitimité des exécutifs locaux en renforçant le lien privilégié qui les lie aux citoyens qui les ont élus et donc choisis, constitue la condition sine qua non du renouveau de la démocratie locale.

Le débat central porte sur les moyens de renforcer la capacité des exécutifs locaux de peser sur les décisions publiques.

Il conviendra de poser sans tabous le problème de la **gouvernance locale en France**.

Celle-ci est-elle bien adaptée aux exigences de la Décentralisation ? Ce mode de gouvernance qui, dans son organisation générale, date des grandes lois républicaines du XIXème siècle, répond-il toujours aux attentes d'aujourd'hui ? Les exécutifs locaux disposent-ils de véritables marges de manœuvre ? Les collectivités locales françaises ne restent-elles pas très largement en « liberté surveillée » ?

Il sera intéressant de se pencher sur les innovations institutionnelles européennes qui pourraient inspirer des réformes en France.

L'expérience de nos voisins européens (1) –avec notamment l'élection des exécutifs locaux au suffrage universel direct comme en Espagne, en Italie ou aux Pays-Bas– est-elle transposable en France ?

A-t-elle permis de mieux identifier et de mieux légitimer les élus ?

A ce stade, il ne s'agira pas de se prononcer sur le caractère réalisable de la réforme d'ampleur qui résulterait de l'application de grands changements institutionnels à la gouvernance locale française. Une telle « révolution politique locale » ne saurait, en effet, être envisagée qu'à l'issue d'une concertation approfondie avec l'ensemble des élus et après une large discussion nationale.

Mais tout milite pour que notre réflexion sur l'avenir de la gouvernance locale puisse s'appuyer sur une comparaison avec les différentes expériences européennes dans la perspective d'un approfondissement de notre propre démocratie locale.

Tel pourrait être le premier volet du débat.

Deuxième sujet de réflexion et de concertation : **la réforme de l'Etat.**

La Décentralisation jusqu'à ce jour n'a pas eu de véritables conséquences sur le nombre et l'« empilement » des échelons d'administration territoriale.

Sur nos territoires se maintiennent et parfois se développent les échelons déconcentrés d'administration de l'Etat : préfets de région, de département, sous-préfets, préfets ou sous-préfets dont les délégations sont générales (Sécurité, Ville...).

Enfin, les circonscriptions d'administration « régalienne » comme la Justice et l'Education, continuent, en se regroupant parfois, à se juxtaposer aux circonscriptions administratives déconcentrées.

(1) Votre Rapporteur a procédé à des investigations sur l'administration locale dans un grand nombre de pays d'Europe en interrogeant notamment les Ambassades françaises.

Ce phénomène est unique en Europe où, le plus souvent, on observe une alternative entre un échelon décentralisé et un échelon déconcentré.

Notre réflexion pourra, avec profit, s'attacher à un « état des lieux croisés » s'agissant notamment :

- des « doublons » existant sur le territoire entre les services déconcentrés de l'Etat et les services territoriaux en charge de compétences transférées ;
- du nombre d'instances locales de « concertation » ainsi que de leur champ de compétences, de leur pouvoir de décision ou de consultation ;
- des financements croisés en termes d'investissement et de fonctionnement ;
- des « pouvoirs normatifs » respectifs des collectivités, de l'Etat et de l'Europe.

Un autre sujet de réflexion touche à la question du cumul des mandats ou plutôt des **fonctions exécutives locales** entre elles et avec tout mandat politique national. Quelles que soient les solutions envisagées en matière d'élection des exécutifs locaux, il apparaît indispensable que toutes les opinions puissent s'exprimer sur ce sujet controversé.

L'absence de cumul des mandats constitue assurément la principale caractéristique des démocraties européennes. Soit cette interdiction est inscrite dans la loi, soit elle est considérée comme allant de soi aux yeux des électeurs. En Espagne, par exemple, la limitation rigoureuse du cumul des mandats apparaît comme un facteur important pour expliquer la bonne image des élus locaux.

Face au renforcement des compétences des responsables des exécutifs locaux et devant leur professionnalisation croissante, nul doute qu'il sera, à l'avenir, plus difficile d'exercer une fonction exécutive locale importante en même temps qu'un autre mandat local ou national.

Il conviendra d'engager aussi une réflexion sur la limitation éventuelle du nombre de mandats consécutifs de maire ou de président de collectivité territoriale.

Mais en France, on comprend bien que la question du cumul des mandats est indissociable de celle de la précarité et de la fragilité du statut de l'élu local. Confortons, renforçons et améliorons ce statut, le problème de la nécessité du cumul se résoudra de lui-même, de même d'ailleurs que celui de l'ouverture insuffisante des fonctions électives à toutes les catégories sociales de notre pays !

Notre débat devra aussi, selon votre rapporteur, aborder le problème de la périodicité des différentes échéances électorales, c'est-à-dire celui des « rythmes démocratiques » dans notre pays. Les solutions actuellement retenues sont-elles les mieux adaptées à une « bonne gouvernance » nationale comme locale ?

Tous ces sujets qui, réunis, constituent un véritable « **chantier de réflexion** » pourront être abordés avec profit dans le cadre d'une « **conférence-débat** » que l'Observatoire national de la Décentralisation compte organiser à la rentrée parlementaire d'octobre avec la participation de parlementaires, d'élus, d'universitaires et d'experts français et européens.

En tout état de cause, votre rapporteur prend un pari : l'Acte III de la Décentralisation ne sera pas celui d'un transfert supplémentaire de compétences vers les collectivités territoriales mais concernera directement la « gouvernance locale » en France.

ANNEXE I

DÉCENTRALISATION : LE DOUTE DES ÉLUS LOCAUX

PAR M. DOMINIQUE REYNIÉ,

**PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS À L'INSTITUT D'ÉTUDES
POLITIQUES DE PARIS**

L'enquête que nous avons réalisée pour le compte de l'Observatoire de la décentralisation du Sénat vise à saisir le point de vue des élus sur la décentralisation. L'institut TNS-SOFRES a interrogé un échantillon de 505 élus entre le 4 et le 27 janvier 2007 : 453 maires, 41 présidents de Conseils généraux et 11 présidents de Conseils régionaux. Les entretiens ont eu lieu par téléphone.

Le principal enseignement de cette enquête est d'une grande netteté : les élus sont largement acquis au principe de la décentralisation, mais la manière dont elle est mise en œuvre provoque chez eux une déception confinante parfois à une forme de mécontentement et pouvant conduire à une certaine démobilité. Il va sans dire que la décentralisation ne saurait être réussie sans le soutien des élus locaux. Mais lorsque ce soutien existe, ce qui est le cas aujourd'hui, il ne suffit pas pour autant. Les responsables élus de nos collectivités locales ont en quelque sorte mis leurs compétences et leur vocation au service du législateur décentralisateur. Ils demeurent dubitatifs en ce qui concerne les moyens affectés aux nouvelles missions qui leur ont été confiées. Ils attendent aussi une forme de reconnaissance publique, plus qu'une compensation.

I. NOS ÉLUS LOCAUX SONT CONVAINCUS PAR LA DÉCENTRALISATION

Ils en approuvent le principe, les mécanismes et les politiques publiques qui en découlent.

A. LE PRINCIPE EST PLÉBISCITÉ

Dans son principe, la décentralisation est plébiscitée par les élus locaux. Plus des trois quarts d'entre eux (78 %) s'y déclarent très attachés ou plutôt attachés. De plus, il faut noter que la proportion de ceux qui se disent très attachés (27 %) est nettement supérieure à celle de ceux qui se considèrent « pas attachés du tout » (4 %). Autrement dit, le soutien au principe de la décentralisation est non seulement particulièrement large, mais il est aussi particulièrement marqué.

B. LES MÉCANISMES SONT APPROUVÉS.

Plus concrètement, les élus estiment que les dispositions de l'Acte II ont produit de nombreux changements positifs. Ils approuvent ainsi largement le principe selon lequel ce sont :

- les collectivités territoriales plutôt que l'Etat qui prennent les décisions pour les compétences qui peuvent être mises en œuvre à leur échelon (75 %) ;
- le transfert aux régions des TER (67 %) ;
- le transfert aux départements du schéma gérontologique (66 %) ;
- le droit à l'expérimentation (58 %), dont l'approbation doit être regardée comme particulièrement symptomatique de la culture décentralisatrice ;
- le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales (54 %),
- ainsi que le droit de pétition (52 %)
- et le référendum local décisionnel (51 %).

Sujet particulièrement sensible, le transfert de personnels (TOS et DDE) est cependant apprécié comme un changement plutôt positif par une majorité relative (42 %) des élus interrogés, tandis qu'une forte minorité (37 %) exprime un avis contraire.

On notera que le jugement positif demeure majoritaire mais avec une force sensiblement moins grande pour quelques changements plus spécifiques aux départements. Ainsi, selon les élus, les dispositions de l'Acte II ont induit des changements à peine plus positifs (49 %) que négatifs (40 %) en ce qui concerne

- la gestion des politiques sociales ;
- un équilibre presque parfait entre les opinions positives (45 %) et les opinions négatives (44 %) en matière de gestion des infrastructures routières.

La politique de décentralisation combine l'ambition de réformer la gestion publique pour la rendre plus efficace, avec l'ambition d'en favoriser la compréhension et le contrôle par les citoyens pour la rendre plus démocratique. De ce point de vue, les élus interrogés établissent un bilan mitigé, faisant apparaître les premiers signes d'une inquiétude sinon d'un doute.

Ainsi, une majorité (54 %) juge que la décentralisation a permis de renforcer le lien de la population avec les élus, mais 46 % de ceux qui sont interrogés affirment leur désaccord sur ce point.

Une majorité plus courte (51 %) considère que la décentralisation a permis aux Français de mieux connaître leurs élus, mais une proportion presque équivalente (48 %) ne le pense pas.

Il en va de même lorsqu'il s'agit de savoir, élément pourtant crucial, si l'on a pu ainsi offrir aux citoyens la possibilité de mieux exprimer leurs attentes. Les élus sont là aussi très partagés : 51 % le croient, contre 48 % qui ne le croient pas...

C. ENFIN, L'ACTE II A ÉTÉ EN MESURE DE PROFITER AUX GRANDES POLITIQUES LOCALES

Toujours attachés au principe de la décentralisation, les élus locaux interrogés restent également favorables aux mesures contenues dans l'Acte II. Il est particulièrement important de souligner cette dimension du soutien.

Lorsque l'on demande aux élus si les mesures de l'Acte II ont eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent conduire leurs politiques publiques, ils sont toujours plus nombreux à émettre un jugement positif.

C'est massivement le cas pour ce qui concerne :

- la politique des personnes âgées (71 %)
- la politique d'aménagement du territoire (62 %)
- l'aide sociale (60 %) et la politique environnementale (58 %)

L'impact est encore jugé positif pour une majorité pour ce qui concerne

- la politique de formation professionnelle (52 %)
- la politique d'urbanisme (51 %)
- et la gestion des équipements scolaires (50 %)

Dans trois secteurs enfin, si le jugement positif reste majoritaire, il ne s'agit en revanche que d'une majorité relative, résultant du nombre important d'élus estimant que les mesures de l'Acte II n'ont pas eu d'impact dans ces domaines, à savoir :

- la politique culturelle (48 % jugeant les effets positifs et 38 % ne voyant pas d'impact),
- la politique de développement économique (48 % d'effets positifs, pour 34 % qui ne voient pas d'impact)
- et la politique de santé (43 % d'effets positifs, pour 31 % ne voyant pas d'impact).

Les élus ne soutiennent donc pas seulement la décentralisation dans son principe. Ils estiment aussi que les lois contenues dans l'Acte II sont capables de favoriser le progrès recherché en ce domaine.

II. MAIS NOS ÉLUS JUGENT DIFFICILE LA MISE EN APPLICATION DE LA DÉCENTRALISATION

Pour autant, il faut lire attentivement les questions et les réponses. Ainsi, considérer que les lois de l'Acte II étaient de nature à favoriser les progrès de la décentralisation n'implique pas de la part des élus que ces progrès ont été effectivement réalisés.

A. DU PRINCIPE À SA MISE EN ŒUVRE...

Dans le détail des réponses, il faut souligner comment les élus distinguent le principe de la décentralisation et sa mise en application.

Ainsi, ils sont plus nombreux à porter un jugement positif sur des textes plus précis et dont les enjeux sont plus compréhensibles par les citoyens, tels

- la loi sur le handicap (73 %)
- la loi sur l'eau (68 %)
- et la loi SRU (57 %)

En revanche, les textes plus techniques ou qui répondent à des attentes moins générales, voire plus politiques, suscitent davantage le jugement négatif :

- la loi « démocratie de proximité » (39 % de jugements positifs, mais 34 % d'opinions incertaines) ;
- la loi sur les responsabilités locales (38 % de jugements positifs, mais 33 % de jugements négatifs et 22 % d'opinions incertaines) ;
- et surtout l'acte II de la décentralisation, avec seulement un tiers (33 %) de jugements positifs, un quart (25 %) de jugements négatifs et une proportion significative (29 %) d'opinions incertaines.

Si le jugement général que nos élus portent sur chacune de ces lois est partagé, la perception de leur mise en œuvre est l'occasion de témoigner de leur difficile mise en application, qu'il s'agisse

- de la loi sur le handicap (57 %)
- de la loi sur l'eau (61 %)
- de la loi SRU (62 %)
- de la loi « démocratie de proximité » (60 %)
- de la loi sur les responsabilités locales (73 %)
- ou de l'acte II de la décentralisation, dont près des trois quarts de nos élus (71 %) jugent la mise en application plutôt difficile

De même, une grande différence est notable entre les mécanismes de l'Acte II, qui sont globalement approuvés, et leur mise en œuvre, qui se heurte à des difficultés. On peut le montrer en créant un tableau qui place en regard, item par item, le niveau d'approbation, colonne de gauche, avec la difficulté de son application.

	Changements		Mise en œuvre	
	positif	négatif	facile	difficile
Le principe de proximité*	74	12	44	53
Le transfert aux régions de la gestion des TER	66	20	42	50
Le transfert aux départements du schéma gérontologique	66	18	44	49
Le droit à l'expérimentation	58	10	39	47
L'autonomie financière des collectivités territoriales	53	26	24	73
Le droit de pétition	52	16	45	43
Le référendum local décisionnel	52	21	46	46
Les politiques sociales départementales (RMI, RMA, APA)	49	41	31	68
Le transfert des routes aux départements	44	44	33	65
Le transfert de certains personnels (TOS, DDE)	42	37	27	69
La création des collectivités « chef de file »	30	17	22	54

** Par « principe de proximité », je désigne le principe selon lequel ce sont les collectivités territoriales plutôt que l'Etat qui prennent les décisions pour les compétences qui peuvent être mises en œuvre à leur échelon.*

On le voit ici, tandis que le principe de proximité, qui est au cœur de la décentralisation en général et des lois de 2003-2004 en particulier, est considéré comme un changement positif par 74 des élus interrogés, ils sont par ailleurs une majorité (53) à juger sa mise en œuvre difficile.

L'écart le plus important concerne l'autonomie budgétaire et fiscale des collectivités locales. Approuvée par plus de la moitié des élus (53), la mise en place de cette réforme est considérée difficile par les trois-quarts (73 %) d'entre eux. C'est le nerf de la décentralisation qui est touché.

B. L'INSUFFISANCE DES MOYENS FINANCIERS ET LES MENACES SUR L'AUTONOMIE BUDGÉTAIRE

L'insuffisance des moyens financiers est un leitmotiv qui n'épargne pas le monde des élus mais qui peut y prendre un caractère plus dramatique compte tenu de l'obligation dans laquelle ils sont tenus de présenter des comptes équilibrés, à la différence de l'Etat.

Ils sont ainsi presque tous d'accord (88) pour constater que les moyens financiers alloués aux collectivités dont ils ont la charge ne sont pas satisfaisantes. Mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'une large majorité (59 %) estime que l'Acte II a des conséquences négatives sur cette situation. En d'autres termes, pour les élus, la situation financière est passée de mauvaise à très mauvaise.

Tandis que les lois accompagnant l'Acte II tentent d'accomplir une véritable révolution en instituant l'autonomie financière des collectivités locales, et alors que les élus interrogés sont massivement favorables à cette autonomie, c'est cependant sur ce plan que la décentralisation est en train de décevoir ses promoteurs et défenseurs.

Près de la moitié des élus (48 %) pensent que la nouvelle étape a eu un effet plutôt négatif sur cette autonomie budgétaire et fiscale, contre moins d'un quart (22%) qui y voient au contraire un effet plutôt positif et presque un tiers (29%) qui ne voient aucun effet.

La cause principale de cette déception est l'insuffisance des moyens financiers. Si ce n'est pas une surprise, l'ampleur de la réponse doit retenir notre attention.

En effet, ce sont 88% des élus interrogés qui considèrent insuffisantes les compensations financières de l'Etat eu égard aux compétences et responsabilités transférées aux collectivités locales.

Il importe de noter que la proportion de ceux qui jugent ces compensations « très insuffisantes » (43 %) est la même que celle des élus qui les jugent « plutôt insuffisantes » (45 %).

En fait, la critique vise moins à souligner l'insuffisance des montants transférés (34 %) que l'accroissement dynamique des charges liées aux nouvelles responsabilités (49 %) ou encore les deux ensemble pour 17 % des élus interrogés.

On peut donc penser que, sans réponse adaptée, l'interrogation de nos élus pourrait virer au scepticisme. Il ne faudrait pas exposer la décentralisation au risque de l'hostilité de ses acteurs principaux.

Ainsi, c'est presque la totalité des responsables interrogés (89 %) qui se disent inquiets quant à l'avenir du financement des collectivités locales. Ils sont même presque une moitié (43 %) à se dirent « très » inquiets.

Le sujet est évidemment sensible mais le contexte politique est singulièrement favorable à la montée des inquiétudes. Les élus sont favorables au principe de l'autonomie financière des collectivités locales, mais ils redoutent à la fois une dynamique de hausse régulière des charges et une fragilisation des ressources, non seulement pour ce qui concerne le niveau des compensations financières allouées par l'Etat, mais aussi pour ce qui concerne les ressources propres, compte tenu des débats autour de la réforme de la taxe professionnelle auxquels ils sont particulièrement sensibles.

III. LES ÉLUS LOCAUX SOUHAITENT UNE PAUSE POUR SAUVER LA DÉCENTRALISATION

A. POUR LES ÉLUS LOCAUX, LA DÉCENTRALISATION DOIT BÉNÉFICIER D'UNE PAUSE

Le scepticisme se transforme en critique lorsqu'il s'agit de savoir si la décentralisation a atteint l'objectif de clarifier les rôles des différentes institutions locales. Cette fois, c'est une majorité d'entre eux (53 %) qui ne le croit pas.

La conséquence de ce jugement est impressionnante, quoique cohérente : si les élus sont massivement favorables à la décentralisation, ils ne sont cependant qu'une minorité (27 %) à souhaiter son approfondissement.

Certes, c'est une autre minorité, plus faible encore (22 %) qui demande de revenir en arrière sur certaines dispositions, mais les plus nombreux (50 %) en appellent à une pause.

B. LE MALAISE DES ÉLUS LOCAUX

Le malaise des élus locaux est souvent méconnu. Il s'exprime nettement dans cette enquête. Les élus sont systématiquement plus nombreux à juger que leur situation est insatisfaisante en ce qui concerne leur statut (58 %).

Parallèlement, c'est une majorité encore (52 %) qui note que l'Acte II ne modifie pas leur statut, tandis que plus d'un cinquième (21 %) y voit même des conséquences plutôt négatives.

Ils sont une majorité (55 %) à juger leur protection sociale insatisfaisante, et près de la moitié (49 %) à estimer que malgré cela, les lois de l'Acte II ne produiront aucun effet, tandis que plus du quart (26 %) s'attendent à des conséquences plutôt négatives.

Près des deux tiers (62 %) regardent comme insatisfaisantes leurs responsabilités en général, tandis que 36 % diagnostiquent des effets négatifs de l'Acte II. Si les élus jugent leur charge de travail insatisfaisante (66 %), on sait que ça n'est pas pour dire qu'ils travaillent trop peu. Les transferts de compétence ne pouvaient qu'alourdir le poids de leur activité. Ils sont ainsi 56 % à estimer que l'Acte II a entraîné des conséquences négatives sur ce plan.

S'ils considèrent largement (58 %) que leurs possibilités de reconversion sont insatisfaisantes, ils ne voient pas une amélioration sur ce point depuis l'Acte II. Ceux qui pensent que les conséquences sont plutôt négatives sont même plus nombreux (30 %) que ceux qui estiment qu'elles sont plutôt positives (12 %).

Une majorité (51 %) observe que ces réformes n'ont aucune conséquence pour ce qui concerne leur indemnisation, alors que la charge de travail est jugée plus grande et que les responsabilités sont plus importantes.

Il serait préjudiciable de sous-estimer le malaise des élus locaux ou de ne pas accorder à cette question tout l'écho qu'elle mérite. D'autant plus qu'un tel malaise n'est pas sans rapport avec l'antienne du statut. Souvent évoqué,

insuffisamment considéré, la question délicate du statut de l' élu local ne peut qu'alimenter la perplexité des responsables des collectivités locales et des maires en particulier, et plus encore pour les communes de moins de 3.500 habitants.

Les réponses au questionnaire conçu avec TNS-SOFRES pour l'Observatoire de la décentralisation laissent souvent deviner la particularité des problèmes rencontrés par nos maires, et tout particulièrement ceux de nos petites communes.

Comme le montre l'enquête, les trois quarts (73 %) des élus locaux voient dans le département le principal destinataire des responsabilités transférées, devant la région (16 %) et la commune (9 %) et ils sont presque un sur deux (45 %) à redouter que le renforcement des pouvoirs de la région n'entraîne une mise sous tutelle de fait des autres collectivités, communes et départements.

C. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

On retrouve la contradiction dans laquelle les maires se débattent. D'un côté, ils ont en charge une collectivité territoriale le plus souvent de petite dimension, mais, d'un autre côté, les stratégies possibles pour surmonter cette faiblesse ne sont pas sans entraîner de nouvelles craintes, c'est le cas des structures intercommunales.

Pour tous les élus (94 %), elles permettent de mener à bien des projets indispensables qu'une commune seule ne parviendrait pas à financer ; c'est presque unanimement (83 %) qu'elles constituent un dispositif de solidarité entre des communes voisines et pour les deux-tiers des élus interrogés (68 %), elles prennent en compte les attentes des citoyens.

Les structures intercommunales fournissent donc une solution appropriée. En même temps, elles constituent un problème, aux yeux de nos élus. Ils sont nombreux en effet (67 %) à juger qu'elles introduisent un échelon administratif supplémentaire qui entraîne des coûts et des complications. C'est encore une majorité (59 %) qui estime que cette organisation est une source de conflits entre la structure intercommunale et certaines communes-membres ou bien qui considèrent (51 %) que les présidents de structures intercommunales favorisent souvent la ville dont ils sont l' élu.

Il est clair que les élus locaux et les maires en particulier, plébiscitent la structure intercommunale comme stratégie de projet, mais qu'ils redoutent en même temps d'être noyés dans un ensemble complexe où leur influence risquerait d'être d'autant plus marginale que la structure sera plus puissante. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les élus locaux sont aussi peu favorables (25 %) à l'élection au suffrage universel direct du président de la structure intercommunale.

Ne pas prendre en compte ce malaise reviendrait à courir le risque d'introduire une difficulté supplémentaire dans la relance de la décentralisation depuis l'Acte II. Responsables des collectivités territoriales, ce sont nécessairement nos élus locaux qui constituent l'avant-garde de la décentralisation. Le législateur reste l'auteur souverain d'une telle réforme parce qu'elle est voulue pour les citoyens. Mais cette réforme ne peut être véritablement mise en œuvre que par l'engagement des élus locaux.

*

* *

On ne saurait confondre le souhait d'une pause avec l'appel à un retour en arrière. Les élus locaux demeurent profondément convaincus des bienfaits et de la nécessité de la décentralisation. S'ils expriment leur insatisfaction et s'ils sont plus nombreux à souhaiter une pause qu'à proposer de poursuivre l'effort, c'est précisément pour consolider l'acquis et permettre de réussir la nouvelle étape engagée en 2003-2004. Nos élus locaux n'ont pas rompu avec l'idée de la décentralisation. Ils expriment sagement la nécessité de reconsidérer sa mise en œuvre pour augmenter les chances de succès de ce qui reste à leurs yeux une grande promesse. Ils veulent en corriger la lettre pour en sauver l'esprit.

ANNEXE II

AUDITIONS ET CONTRIBUTIONS AU RAPPORT D'ASSOCIATIONS D'ÉLUS ET DE PERSONNES QUALIFIÉES

A - RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES ADRESSÉS PAR M. JEAN PUECH

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Réponses de M. Jacques PELISSARD Président de l'Association des Maires de France

1 – Qu'est-ce qui a principalement changé, selon vous, dans la vie des grandes villes après la seconde vague de décentralisation (2003-2004) ?

- Malgré la volonté de ses auteurs de promouvoir une gestion locale de proximité, la loi relative aux libertés et responsabilités ne s'est guère intéressée aux communes. Les changements qui ont pu s'opérer à ce niveau n'en sont ou n'en seront, pour l'essentiel, que des retombées indirectes liées à l'exercice par les régions et surtout par les départements de nouvelles compétences ... soit que des communes demandent et obtiennent de les exercer par délégation, soit qu'elles voient réduire les concours financiers de ces mêmes collectivités.
- Ce qui a changé ou peut changer dans la vie des communes résulte non pas du processus de décentralisation mais du phénomène de l'intercommunalité. Sa reconnaissance attendue n'a été que partielle même si elle n'a pas été négligeable avec la possibilité qui est offerte aux élus de conduire une politique locale de l'habitat. Ce qu'a apporté la loi de 2004 c'est de pouvoir introduire plus de souplesse, plus de flexibilité et donc plus de liberté dans les rapports administratifs, humains et financiers entre les structures intercommunales et les communes membres.

2 – Dans la mesure où il est possible de dresser un premier bilan de la décentralisation, pourriez-vous dégager :

- les sujets de satisfaction,
- les motifs d'inquiétude ?

43 % des maires, selon un sondage réalisé à l'occasion du Congrès des Maires 2006, seraient partisans d'une « pause » de la décentralisation. Est-ce l'avis de votre Association ?

- Tout ce que les maires ont toujours dit à l'égard de la décentralisation en tant que principe d'organisation de l'action publique n'a pas varié. Ils restent cependant toujours en attente d'une simplification dont l'horizon s'est éloigné de l'Acte II de la décentralisation lequel complexifie le paysage et les responsabilités locales. Ils attendent toujours qu'on la fasse reposer sur sa base : celle que constitue le couple communes/intercommunalité et qui pourrait justifier une décentralisation.
- Celle-ci ne pourra être abordée sans qu'au préalable on ait pu apprécier les effets et tirer tous les enseignements de la réforme. Tel est le sens de ce qu'on appelle une pause dans la réforme de la décentralisation.

3 – Qu'est-ce que l'Acte II a changé au niveau du rôle, des missions, du niveau d'activité des exécutifs locaux des villes ? Quelles améliorations statutaires (rémunération, formation, crédits d'heures, possibilités de reconversion) seraient, selon vous, souhaitables, en particulier s'agissant des élus qui viennent du secteur privé ?

- Ce n'est pas l'Acte II qui a modifié fondamentalement la nature et l'intensité du rôle des exécutifs locaux. Ce sont plutôt des réformes adjacentes qui visent explicitement ou implicitement à faire du maire le support de politiques nouvelles dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale : la politique de l'emploi avec la gestion des contrats aidés, du logement, de l'égalité des chances, et de la prévention de la délinquance où le maire est appelé à être un coordinateur et un animateur.
- Ces évolutions vont renforcer la nécessité pour le maire de consacrer (s'il en est encore possible) plus de **temps** à l'exercice de son mandat. Mais aussi de recevoir les **informations** indispensables de la part des acteurs publics et privés **avec lesquels il doit être ou est en relation**.

Plus de temps car, outre la diversité et l'importance même des dossiers à prendre en charge, le maire devra de plus en plus investir son temps à des réunions de concertation liées à l'application de la loi de 2004, qui a multiplié les schémas et les conventions entre les différents niveaux de collectivité pour l'exercice conjoint (ou par délégation) de compétences. C'est dire si le maire

doit trouver, dans son statut les moyens et les garanties d'une plus grande disponibilité vis-à-vis et à l'égard de leurs employeurs.

Ce qui suppose, pour le moins, une réévaluation de leur indemnisation. Les avancées opérées avec le statut actuel qui date de 1992, sur la situation post-mandat, méritent sans doute d'être complétées par des dispositions pouvant fonder un droit à la reconversion.

4 – Jugez-vous qu'un processus irréversible s'est enclenché en direction d'une « professionnalisation » des exécutifs locaux ?

- L'exercice des fonctions exécutives implique des connaissances de plus en plus larges et des compétences diversifiées et pointues. Et ceci pour des raisons multiples qui tiennent à l'extension des responsabilités locales, à l'inflation des règles, mais aussi à la décentralisation et au développement des politiques publiques territoriales que ces changements conduisent à « professionnaliser » ces fonctions. Pour autant, ce serait méconnaître la nature du mandat local que de croire que celui-ci ne pourra être le fait que des professionnels des politiques locales. Le principe électif avec ses conséquences aléatoires constitue un obstacle dirimant. Il n'est pas sûr que les citoyens veuillent choisir des professionnels mais d'abord des hommes et des femmes capables de porter l'intérêt général, d'animer, de coordonner et de fédérer les acteurs du territoire.

5 – Quelle appréciation porte l'AMF sur l'évolution, au cours des dernières années, des relations de vos collectivités :

- avec l'Etat ?
 - avec les régions ?
 - avec les départements ?
 - avec les intercommunalités, agglomérations, communautés urbaines ?
 - avec les « pays » ?
-
- Il n'a pas été insensible aux maires que l'Etat ait compris que l'efficacité de l'action publique supposait de s'appuyer sur eux. Ce que les maires attendent de l'Etat, c'est qu'il sache entretenir des relations de confiance, se départisse d'attitudes et de comportements unilatéraux, et qu'il s'attache à faciliter l'exercice de mandat municipal, à accroître leur liberté d'initiative et d'action. La confiance qui doit à leurs yeux présider à ces relations est, bien entendu, dépendante des moyens financiers et fiscaux qui doivent leur être reconnus, préservés et pour le moins stabilisés. C'est parce qu'ils en connaissent les limites objectives qu'ils ont mis l'accent sur l'urgente nécessité de refonder l'autonomie locale sur une réforme en profondeur de la fiscalité directe locale. Avec d'autant plus d'insistance qu'a émergé et s'est imposée l'idée d'une maîtrise des finances publiques.

- Avec les régions, comme avec les départements, les élus plaident pour que les relations avec les communes soient fondées sur la concertation, le partenariat et une démarche ascendante s'appuyant sur les projets qu'elles portent.
- Quant aux relations entre les structures intercommunales et les communes, elles ont déjà évolué et doivent continuer à évoluer de façon pragmatique dans le sens d'une recherche d'une plus grande complémentarité, d'une véritable subsidiarité, d'une maîtrise raisonnée de dépenses et des flux financiers et fiscaux. S'agissant des pays, la situation est trop hétérogène sur le territoire pour porter un jugement d'ensemble. Il semble pourtant que dans un paysage complexe, le pays ne soit plus plébiscité et perde de sa pertinence avec le développement spatial de l'intercommunalité et surtout la nécessaire rationalisation des structures.

6 – Depuis la réforme constitutionnelle de 2003, le « droit à l'expérimentation » est ouvert aux collectivités locales. Quel usage en ont fait jusqu'à présent les villes ?

- L'inscription dans la Constitution du droit à l'expérimentation n'a pour le moment guère séduit les élus locaux dans leur ensemble, qu'il s'agisse des élus régionaux, départementaux et a fortiori communaux.

Il est vrai que pour ces derniers, elle n'était prévue que pour les communes disposant d'un service communal d'hygiène et de santé et qui souhaitent s'investir dans la résorption de l'habitat insalubre et la création d'établissements publics d'enseignement primaire. Cette création à titre expérimental et sur la base de volontariat paraît pour le moment susciter plus de réserves que d'adhésion.

7 – Quel jugement portez-vous sur l'impact des nouveaux transferts de compétences sur la situation financière des villes ?

- Cet impact ne peut être qu'indirect. Il peut résulter de la prise en charge par les communes, par délégation, de compétences transférées au département, mais à ce jour, il ne semble pas que ce processus se soit développé. Par contre, on peut craindre que l'accroissement des dépenses lié aux nouvelles compétences des départements ne finisse par peser sur leur capacité à accompagner et soutenir financièrement les projets des communes. Plus significatives sont sans doute à cet égard les transferts de charges qui résultent des décisions ou de politiques publiques requérant l'intervention des maires.

8 - Quelle est la position de l'AMF sur le cumul des mandats ou le cumul des fonctions électives exécutives ? Des mesures plus radicales d'interdiction des cumuls sont-elles souhaitables ?

- L'AMF n'a pas pris position sur un éventuel durcissement des limitations et a fortiori sur un éventuel non-cumul intégral. Pour autant, rares sont les élus qui ne considèrent pas qu'il faille conserver à travers un cumul raisonné, un lien entre un mandat local et un mandat national.

9 – Quelle est la position de l'AMF dans le débat « démocratie représentative » - « démocratie participative » ?

- Au cours de son dernier Congrès, l'AMF a clairement affiché sa position allant bien au-delà d'une réaction sur l'idée de « jury populaire ». Elle a rappelé que les maires sont nombreux à pratiquer toutes les formes (y compris celles inscrites dans les dispositifs légaux), que l'on range sous le terme générique de démocratie participative. Elle a aussi voulu ne pas opposer l'une à l'autre, mais au contraire insister sur leur complémentarité. Elle a surtout tenu à rappeler qu'en République le dernier mot doit appartenir aux représentants légitimes, parce qu'issus du suffrage universel.

10 – Quel est, selon vous, le mode de scrutin le mieux à même de renforcer le lien entre l'élu et le citoyen (scrutin de circonscription, scrutin de liste ...) ?

- Ce n'est pas au moment où l'on cherche à renforcer le lien qui s'est distendu entre l'élu et le citoyen, que l'on peut remettre en cause le scrutin de circonscription pour aller vers le scrutin de liste.

11 – Quelle appréciation porte l'AMF sur les mesures existantes ou en cours d'examen tendant à renforcer la parité dans les assemblées délibérantes et les exécutifs locaux ?

- L'AMF est bien évidemment favorable à l'instauration de la parité et l'intervention à cet effet de la loi pour donner l'impulsion nécessaire. Elle estime aussi nécessaire de veiller à ce que l'application de principe de parité ne perturbe l'action municipale dans les plus petites communes.

ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)

Mercredi 29 novembre 2006

Audition de **MM. Michel LEZEAU** et **Marcel ROGEMONT**,
Membres du collège associé restreint de l'ADF, siégeant au Bureau.

M. **Jean PUECH**, rapporteur, s'est inquiété de la mise en œuvre de la Décentralisation et notamment de son Acte II du point de vue des départements.

M. Marcel ROGEMONT a estimé que les contacts avec les services déconcentrés de l'État étaient, globalement, satisfaisants. Il a toutefois regretté une certaine précipitation dans les mesures.

Selon **M. Michel LEZEAU**, la « seconde Décentralisation » s'est mieux déroulée que la première, dans la mesure où, en 1982, les préfets avaient eu du mal à accepter l'émancipation des conseils généraux. **M. Michel LEZEAU** n'en a pas moins regretté les difficultés liées aux transferts dans le domaine sanitaire et social.

M. Michel LEZEAU s'est déclaré très attaché au canton, qui a, selon lui, permis de créer une proximité, de favoriser la lisibilité en rendant le département plus identifiable.

Il a déploré une augmentation des budgets départementaux, et regretté que les transferts de compétence n'aient pas tous été pris en compte : l'allocation personnalisée d'autonomie, le revenu minimum d'insertion, la prestation de compensation coûtent cher aux départements, même si l'augmentation des droits de mutation a, dans une certaine mesure, permis d'atténuer le choc financier qu'ont représenté ces transferts.

M. Marcel ROGEMONT a regretté le vote, le 18 décembre 2003, d'une loi portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion, devant s'appliquer à partir du 1^{er} janvier suivant. Il a toutefois estimé qu'il y avait eu, en dehors de ce cas, une vraie volonté « que les choses se passent bien ».

Il s'est demandé si la Décentralisation ne devait être qu'une Décentralisation des financements ou au contraire une Décentralisation des politiques : il est « aberrant », a-t-il souligné, que l'État décide des compétences des collectivités décentralisées.

M. Michel LEZEAU a estimé qu'il fallait « remettre à plat » l'ensemble de la fiscalité locale, et notamment, « dédier » la fiscalité. Il a regretté que les départements ne bénéficient plus du produit de la vignette.

M. Michel LEZEAU a soulevé le problème de la rémunération des élus, notamment pour ceux qui étaient salariés du privé. Pour ces derniers se pose, selon lui, un vrai problème d'attractivité.

M. Marcel ROGEMONT s'est déclaré favorable à un « système à l'allemande », fondé sur un exécutif en partie salarié : il faut, selon lui, permettre une véritable « professionnalisation » des fonctions exécutives locales.

M. Michel LEZEAU a affirmé que, dans un contexte institutionnel devenu peu lisible, le conseiller général était devenu un point de repère, en particulier dans les départements ruraux.

M. Marcel ROGEMONT a abordé la question de la parité, pour soutenir que la recherche de la proximité sociologique, via notamment le scrutin de liste, pouvait être, à terme dangereuse. Si le conseil général devait être élu sur le même mode de scrutin que le conseil régional, et donc abandonner le scrutin de circonscription, c'en serait en effet fini du lien privilégié entre le citoyen et le conseiller général. Il convient d'opérer un choix clair sur la nature du lien entre l'élus et le citoyen.

M. Michel LEZEAU a considéré que l'appellation « conseil départemental » devrait remplacer celle de « conseil général », et qu'un mandat de six ans (au lieu de trois) serait beaucoup plus adaptée à la complexité des affaires publiques.

Sur les relations entre les départements et les autres niveaux d'administration, **M. Michel LEZEAU** a déclaré que la multiplication des niveaux d'intervention, si elle était source de complexité, avait aussi des aspects positifs, en favorisant les échanges d'idées et en vivifiant la démocratie locale.

M. Michel LEZEAU a appelé de ses vœux une pause, selon lui « indispensable », dans le transfert de compétences aux départements.

M. Marcel ROGEMONT s'est déclaré favorable à l'approfondissement de démarches de type consultatif. Il s'est en revanche montré opposé à une éventuelle possibilité de révocation des élus locaux.

M. Michel LEZEAU a déclaré qu'il ne fallait pas retirer aux élus leur pouvoir de décision.

Sur le cumul des mandats, **M. Marcel ROGEMONT** s'est déclaré favorable aux incompatibilités de fonctions : l'on ne devrait pas pouvoir participer à deux exécutifs.

Il a estimé que les problèmes des différentes catégories d'élus ne devraient pas être traités séparément, dans la mesure où il existe un seul et même « vivier », susceptible de se tarir, et qui mérite d'être protégé.

ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE (ARF)
--

**Réponses de M. Alain ROUSSET,
Président de l'ARF**

1 – Qu'est-ce qui a principalement changé, selon vous, dans la vie des régions après la seconde vague de décentralisation (2003-2004) ?

2 – Dans la mesure où il est possible de dresser un premier bilan de la décentralisation, pourriez-vous dégager :

- les sujets de satisfaction,
- les motifs d'inquiétude ?

43 % des maires, selon un sondage réalisé à l'occasion du Congrès des Maires 2006, seraient partisans d'une « pause » de la décentralisation. Est-ce l'avis des régions ?

Selon tous les Présidents de région, l'Acte II n'a été au final qu'un rendez-vous manqué, « un immense gâchis » ! La réforme du Premier ministre de l'époque s'est perdue dans les sables des débats parlementaires et des querelles politiciennes qui suivirent la victoire socialiste aux élections régionales de 2004. Oui, c'est uniquement pour des raisons politiciennes, insultant par la même les suffrages des citoyens qui ont porté de nouvelles majorités à la tête des exécutifs régionaux, qu'un coup d'arrêt a été porté sciemment à la décentralisation. Ou plutôt, la décentralisation y a perdu son âme. Elle s'est faite par défaut, l'Etat se retirant sur la pointe des pieds, se montrant incapable de se réformer, maintenant ses structures verticales, ajoutant de la complexité et des contrôles au lieu de libérer les énergies et la créativité.

Le texte final a été de plus en plus confus et illisible. Par exemple, les régions ont beaucoup souffert de l'éclatement de la compétence du développement économique. Pourtant, où en serait notre pays si les régions n'étaient pas là pour porter la modernisation de notre tissu industriel des PME et des PMI et donc de l'emploi.

Avec l'Acte II, l'Etat garde une double commande et continue d'orchestrer la recentralisation des politiques publiques.

Les exemples abondent depuis 2004 :

- Certaines régions n'avaient pas attendu l'Etat pour fédérer les énergies locales en matière de recherche, d'innovation et de développement économique. L'Etat n'a fait que reprendre cette idée, se l'approprier pour créer les pôles de compétitivité dans lesquels il reprend aujourd'hui la main alors que les régions ont été à l'origine des projets,
- Refus de la régionalisation de la gestion des fonds européens.....

Les conseillers régionaux, interrogés en 2005 et 2006 par IPSOS, sont majoritairement favorables à la poursuite de la décentralisation et à ce qu'elle ait, enfin, une vraie inflexion régionale. 62% des élus régionaux trouvent que la régionalisation du système institutionnel français n'est « pas assez importante ».

3 – Qu'est-ce que l'Acte II a changé au niveau du rôle, des missions, du niveau d'activité des exécutifs locaux des régions ? Quelles améliorations statutaires (rémunération, formation, crédits d'heures, possibilités de reconversion) seraient, selon vous, souhaitables, en particulier s'agissant des élus qui viennent du secteur privé ?

Le transfert de nouvelles compétences a accru le travail et la spécialisation des élus. Une nouvelle réflexion pour élaborer un statut de l'élu local est nécessaire. Il faut faire le bilan de l'application de la loi relative à la démocratie de proximité pour y apporter des améliorations adaptées : indemnités (le maire d'une grande ville devrait pouvoir recevoir la même indemnité qu'un parlementaire) ; système de retraite amélioré ; validation des acquis professionnels pour la sortie de mandats ; intégration possible dans la fonction publique territoriale ...Le problème de la sous représentation des actifs et des personnes issues du privé dans la classe politique française concerne tout le monde : les élus bien sûr, les entrepreneurs et les syndicats. Tout le monde a un intérêt objectif à ce que la composition de l'ensemble de nos assemblées évolue.

4 – Jugez-vous qu'un processus irréversible s'est enclenché en direction d'une « professionnalisation » des exécutifs locaux ?

Si par professionnalisation on entend plus de travail lié aux nouvelles compétences, oui. Mais les rendez-vous électoraux sont là pour empêcher la pérennisation des fonctions. En politique, il n'y a heureusement pas de CDI !

5 – Quelle appréciation porte l'ARF sur l'évolution, au cours des dernières années, des relations des régions :

- avec l'Etat ?
- avec les départements ?
- avec les communes, intercommunalités, agglomérations, communautés urbaines ?
- avec les « pays » ?

L'Etat a beaucoup de mal à se défaire de sa posture jacobine à considérer les régions comme des collectivités majeures. Les relations avec les autres collectivités territoriales sont bonnes, se concrétisent dans l'élaboration et le financement de projets de territoires communs notamment dans le cadre des schémas régionaux.

6 – Depuis la réforme constitutionnelle de 2003, le « droit à l'expérimentation » est ouvert aux collectivités locales. Quel usage en ont fait jusqu'à présent les régions ?

Aucun.

7 – Quel jugement portez-vous sur l'impact des nouveaux transferts de compétences sur la situation financière des régions ?

Contrairement à ce qu'a toujours dit le gouvernement, les transferts n'ont pas été compensés à l'euro près. La CCEC présidée par Jean-Pierre Fourcade l'a d'ailleurs reconnu. L'audit réalisé à l'automne pour le Forum de la gestion des villes a montré que pour l'année 2006 (pour le transfert des formations sanitaires et sociales et autres), il manque pour les régions 50 millions d'euros. Quel niveau atteindra cette somme l'an prochain quand seront effectifs les autres transferts et notamment ceux des TOS ? Je laisse à un membre éminent de la Haute-Assemblée, M.Eric DOLIGÉ, le dernier mot : la décentralisation « est une bombe financière à retardement » pour les collectivités territoriales, en particulier pour les régions.

Le plus grave est que parallèlement le gouvernement a organisé l'asphyxie des finances des régions. La réforme de la Taxe professionnelle se traduira, d'après DEXIA, par un manque à gagner pour les régions en 2007 de 290 millions d'euros. C'est pourquoi nous appelons au report d'un an de cette réforme afin qu'elle soit prise en compte dans la réforme globale des finances locales que nous appelons de nos vœux.

8 - Quelle est la position de l'ARF sur le cumul des mandats ou le cumul des fonctions électives exécutives ? Des mesures plus radicales d'interdiction des cumuls sont-elles souhaitables ?

Au minimum, il faudrait interdire le cumul entre un mandat de parlementaire et celui d'un exécutif local. Mais cela suppose concomitamment l'élaboration d'un véritable statut de l' élu local (cf réponse à la question n°3).

9 – Quelle est la position de l'ARF dans le débat « démocratie représentative » - « démocratie participative » ?

Je pense que si l'on veut revivifier la démocratie, que change le regard de nos concitoyens sur les élus, que l'envie d'aller voter leur revienne, alors il faut les associer collectivement aux décisions qui les concernent. Aux côtés de la démocratie représentative, il faut mettre en place la démocratie participative. Il n'y a pas d'opposition entre démocratie participative et démocratie représentative. Au contraire, je pense que les élus exerceront mieux leurs responsabilités s'ils sont capables de déléguer aux citoyens une partie des responsabilités.

De nombreuses régions ont mis en place des instances de démocratie participative : conseil régional des jeunes (Limousin), conseil régional des citoyens handicapés et observatoire des attentes (Ile de France), Assises régionales (Auvergne, Bretagne, Pays de la Loire...), budget participatif des lycéens (Poitou-Charentes)

10 – Quel est, selon l'ARF, le mode de scrutin le mieux à même de renforcer le lien entre l'élu et le citoyen (scrutin de circonscription, scrutin de liste ...) ?

Le mode de scrutin actuel est compliqué, le retour à une circonscription régionale unique est à souhaiter.

11 – Quelle appréciation portent les régions sur les mesures existantes ou en cours d'examen tendant à renforcer la parité dans les assemblées délibérantes et les exécutifs locaux ?

L'instauration de la parité dans les assemblées régionales a été une très bonne chose. Le projet de loi visant à instaurer la parité dans les exécutifs municipaux et régionaux va dans le bon sens. On peut toutefois déplorer que ne soient concernés, par ce texte, ni les intercommunalités (qui sont des lieux effectifs de pouvoir), ni les conseils généraux (la création d'un suppléant n'est qu'une demi-mesure).

12 – Beaucoup dénoncent le « mille-feuilles » territorial français. Pour certains, il faudrait renoncer à l'unité de notre système territorial en supprimant, par exemple, les départements dans certaines zones urbanisées où pourraient prévaloir les politiques d'agglomération (Ile-de-France ...). Un consensus s'est établi autour de la modernisation de la carte intercommunale. D'autres préconisent la suppression du « pays » Quelle est la position de l'ARF sur ces sujets ?

Ce n'est pas à l'ARF de décider de la pérennité de tel ou tel échelon. En revanche, la réforme à conduire de manière urgente est la suppression des doublons administratifs entre l'Etat et les collectivités territoriales et entre les collectivités entre elles. Ce sera une source importante d'économies et rendra l'action publique plus efficace.

ASSOCIATION DES MAIRES DE GRANDES VILLES DE FRANCE (AMGVF)

1 – Qu’est-ce qui a principalement changé, selon vous, dans la vie des grandes villes après la seconde vague de décentralisation (2003-2004) ?

La seconde vague de décentralisation (2003-2004) a apporté relativement peu de changements dans la vie des grandes villes. Outre l’inscription de principes fondateurs ou nouveaux comme la péréquation, l’expérimentation, l’autonomie financière dans la Constitution, la loi d’août 2003 sur les libertés et les responsabilités locales a surtout organisé les nouveaux transferts obligatoires de compétences vers les régions et les départements.

Une seule exception importante -il est vrai- doit être mentionnée, c’est celle de la délégation de l’aide à la pierre qui connaît un réel succès dans les communautés urbaines et les communautés d’agglomération.

2 – Dans la mesure où il est possible de dresser un premier bilan de la décentralisation, pourriez-vous dégager :

- les sujets de satisfaction,
- les motifs d’inquiétude ?

43 % des maires, selon un sondage réalisé à l’occasion du Congrès des Maires 2006, seraient partisans d’une « pause » de la décentralisation. Est-ce l’avis de votre Association ?

Dans la mesure où les grandes villes et les agglomérations ont été peu touchées par la seconde vague de décentralisation, il est difficile de parler de la nécessité d’une pause dans la décentralisation. La dynamique de la décentralisation devrait se poursuivre mais en s’appuyant sur les villes et leurs intercommunalités. Cela est indispensable si l’on veut que les villes et les intercommunalités atteignent le niveau européen et puissent être comparables à leurs homologues allemandes, britanniques, italiennes... Encore faut-il qu’on leur en donne les moyens et que notamment on ne les prive pas de leur ressource la plus évolutive, l’impôt assis sur l’activité économique, la taxe professionnelle.

3 – Qu’est-ce que l’Acte II a changé au niveau du rôle, des missions, du niveau d’activité des exécutifs locaux des villes ? Quelles améliorations statutaires (rémunération, formation, crédits d’heures, possibilités de reconversion) seraient, selon vous, souhaitables, en particulier s’agissant des élus qui viennent du secteur privé ?

La situation des élus qui viennent du secteur privé est difficile depuis longtemps. Un certain nombre d’améliorations ont été apportées. Mais leur situation reste encore précaire. Qu’on le veuille ou non, contrairement à la Fonction publique où l’évolution des carrières est liée à l’ancienneté, les élus qui retournent dans le secteur privé, une fois leur mandat achevé, se retrouvent dans une situation où ils ont perdu un certain nombre d’années et où il leur est impossible d’accéder à une fonction correspondante à ce qu’ils pourraient prétendre s’ils avaient poursuivi normalement leur carrière.

4 – Jugez-vous qu’un processus irréversible s’est enclenché en direction d’une « professionnalisation » des exécutifs locaux ?

La « professionnalisation » des exécutifs locaux est un fait depuis de nombreuses années. Et ce pour au moins trois raisons. La première tient à la vague de décentralisation où les transferts de compétences de l’Etat vers les collectivités territoriales ont induit un accroissement des tâches à accomplir par les exécutifs locaux. La seconde a trait à la technicisation croissante des tâches à accomplir même si les adjoints ne doivent pas devenir de super « chefs de services ». La troisième provient de l’apparition, dans la pratique, de nouvelles compétences comme la santé, la réussite éducative, la sécurité et la prévention de la délinquance. L’addition de ces trois phénomènes conduit à une « professionnalisation » qui, effectivement, semble irréversible.

5 – Quelle appréciation porte l’AMGVF sur l’évolution, au cours des dernières années, des relations de vos collectivités :

- avec l’Etat ?
- avec les régions ?
- avec les départements ?
- avec les autres communes, agglomérations, communautés urbaines ?
- avec les « pays » ?

Il est difficile de répondre à une question de la sorte. On distingue presque autant de cas particuliers que de situations locales. Quelques tendances néanmoins peuvent se dégager.

Les relations avec les régions, ces collectivités territoriales récentes sont naturellement en plein essor. Il s’agit de plus en plus d’acteurs incontournables, tant à l’échelle de l’Europe et de l’aménagement du territoire que du développement économique. On est, en fait, dans une phase d’apprentissage réciproque où le couple

Régions/Grandes Villes et agglomérations apprend à travailler ensemble dans un nombre de plus en plus important de domaines.

Cela ne se fait pas au détriment du département. Là également, la coopération est de plus en plus forte en matière d'action sociale notamment où elle est indispensable. Cela se traduit par la signature de conventions où souvent les grandes villes prennent en charge, par délégation des compétences du ressort du Conseil général.

Il est encore trop tôt pour porter des appréciations sur l'évolution des relations avec les communautés d'agglomération dont les périmètres et les compétences ne sont pas encore totalement stabilisés. A l'inverse les relations avec les communautés urbaines reposent sur des bases solides et anciennes qui permettent de définir clairement « qui fait quoi ».

6 – Depuis la réforme constitutionnelle de 2003, le « droit à l'expérimentation » est ouvert aux collectivités locales. Quel usage en ont fait jusqu'à présent les villes ?

Le « droit à l'expérimentation » est effectivement une des grandes innovations de la réforme constitutionnelle de 2003. Il a beaucoup intéressé les juristes et les constitutionnalistes. De nombreux articles ont été écrits à son sujet. Mais force est de reconnaître que, dans la pratique, il est resté lettre morte. Les grandes communes, comme les autres collectivités territoriales, n'en ont pas fait encore usage. La possibilité de demander à bénéficier d'une délégation –par exemple la délégation des aides à la pierre- a été beaucoup plus utilisée. Il est difficile d'expliquer cette différence. On ne peut que le constater et le regretter. Mais sans doute le dernier mot n'a-t-il pas été dit.

7 – Quel jugement portez-vous sur l'impact des nouveaux transferts de compétences sur la situation financière des villes ?

L'Association des Maires de Grandes Villes de France est naturellement très vigilante sur l'impact des nouveaux transferts de compétences sur la situation des villes et de leurs agglomérations. C'est ainsi que la délégation d'aides à la pierre aux intercommunalités implique de développer des services de l'habitat à même de prendre en charge ces nouvelles responsabilités.

Mais plus encore que le coût de ces nouvelles compétences ce sont les transferts de charge induits de l'Etat qui préoccupent les membres de l'AMGVF, qu'il s'agisse de différents documents administratifs comme les passeports. Enfin et surtout, par-delà les transferts de charges et, par suite, l'augmentation des dépenses, c'est le plafonnement des ressources notamment pour les intercommunalités, de la taxe professionnelle, qui constitue LE problème.

8 - Quelle est la position de l'AMGVF sur le cumul des mandats ou le cumul des fonctions électives exécutives ? Des mesures plus radicales d'interdiction des cumuls sont-elles souhaitables ?

La position de l'AMGVF sur la question du cumul des mandats ou le cumul des fonctions électives exécutives est une question ouverte parmi ses membres. Elle fait débat et il n'y a pas -ou pas encore- de position commune sur ce point. Ce qui prime néanmoins c'est la recherche de l'équilibre et la nécessité de faire entendre la voix de l'urbain là où les décisions politiques se prennent.

9 – Quelle est la position de l'AMGVF dans le débat « démocratie représentative » - « démocratie participative » ?

La position de l'AMGVF dans le débat « démocratie représentative » « démocratie participative » est claire. Les Maires de grandes villes sont ouverts à la participation des habitants aux décisions qu'ils sont amenés à prendre. Ils recourent systématiquement à la consultation des habitants avant toute décision qui engage l'avenir de la cité ou du quartier. Cette concertation est d'ailleurs devenue quasi obligatoire. Mais c'est à partir du projet sur lequel ils ont été élus lors des élections municipales qu'en dernière analyse, ils se déterminent. Dans le débat « démocratie représentative », « démocratie participative », c'est le suffrage universel direct et le vote des électeurs, tel qu'il apparaît dans l'élection qui doivent primer.

10 – Quel est, selon vous, le mode de scrutin le mieux à même de renforcer le lien entre l'élu et le citoyen (scrutin de circonscription, scrutin de liste ...) ?

Pas de réponse.

11 – Quelle appréciation porte l'Association sur les mesures existantes ou en cours d'examen tendant à renforcer la parité dans les assemblées délibérantes et les exécutifs locaux ?

L'Association est favorable aux mesures existantes qui ont été votées tendant à renforcer la parité dans les assemblées délibérantes et les exécutifs locaux. Elle s'est exprimée à plusieurs reprises à cet égard, en particulier par la voie de Fabienne KELLER, sénatrice-maire de la ville de Strasbourg. L'Association était favorable aux mesures prises il y a plusieurs années. Elle est favorable aux dispositions qui viennent d'être adoptées récemment par le Parlement.

12 – Beaucoup dénoncent le « mille-feuilles » territorial français. Pour certains, il faudrait renoncer à l'unité de notre système territorial en supprimant, par exemple, les départements dans certaines zones urbanisées où pourraient prévaloir les politiques d'agglomération (Ile-de-France ...). Un consensus s'est établi autour de la modernisation de la carte intercommunale. D'autres préconisent la suppression du « pays » Quelle est la position de l'AMGVF sur ces sujets ?

Le « mille-feuilles » territorial français résulte peut-être au moins autant des compétences que du nombre de niveaux territoriaux. D'une manière générale, c'est la prudence et le pragmatisme qui doivent ici prévaloir. Il n'est pas sûr que ce soit la suppression pure et simple d'échelons territoriaux qui permette de résoudre les problèmes.

La manière dont l'intercommunalité –et non la supra-communalité- se met en place est un bon exemple sur ce point. Peu à peu les choses bougent et malgré des heurts inévitables elles vont dans le bon sens.

De même, les conventions qui, de plus en plus, sont signées entre les communes et les conseils généraux, permettent de s'adapter aux situations locales sans qu'il soit nécessairement besoin de vouloir supprimer d'un trait de plume les départements.

L'unité du système territorial n'implique pas forcément l'uniformité.

ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF)
--

1 – Qu'est-ce qui a principalement changé, selon vous, dans la vie des petites villes après la seconde vague de décentralisation (2003-2004) ?

L'Acte II de la décentralisation n'a pas véritablement transféré de nouvelles compétences aux communes. Les principaux niveaux de collectivités concernées par ces transferts ont surtout été les régions et les départements. Il est vrai que les communes n'étaient pas demandeuses de nouvelles compétences mais attendaient de cette nouvelle étape de la décentralisation plus de clarté dans la répartition des compétences et dans les relations entre différents niveaux de collectivités.

Pour autant la décentralisation n'a bien évidemment pas été sans conséquence pour les communes et notamment pour les petites villes, car les interactions entre les différentes strates d'administration territoriale et les politiques de contractualisation grandissantes sont telles que les nouvelles compétences accordées à telle ou telle collectivité impactent nécessairement les relations qu'elle entretient avec les autres.

2 – Dans la mesure où il est possible de dresser un premier bilan de la décentralisation, pourriez-vous dégager :

- les sujets de satisfaction,
- les motifs d'inquiétude ?

43 % des maires, selon un sondage réalisé à l'occasion du Congrès des Maires 2006, seraient partisans d'une « pause » de la décentralisation. Est-ce l'avis de votre Association ?

Cette volonté de « pause » exprimée par les maires ne doit pas être interprétée comme une volonté de statu quo, mais plutôt comme le besoin d'un répit dans les transferts de charges. En effet la situation actuelle a suscité de très vives inquiétudes parmi l'ensemble des élus locaux, notamment les maires, comme le dernier maillon de la chaîne territoriale.

L'acte II de la décentralisation a été perçu par nombre d'élus, et par les Français dans leur grande majorité, avant tout comme une vague de transferts de charges aux collectivités locales dont l'Etat ne voulait plus ou ne savait plus comment les supporter. Cela a été particulièrement vrai avec le transfert des personnels TOS aux régions et aux départements, qui n'étaient pas tellement demandeurs, puisque ce transfert s'est traduit par une explosion des charges de personnel de ces collectivités, et aboutit à transformer la nature même de la collectivité régionale qui est passée du statut de collectivité de mission à celui d'une collectivité de gestion.

L'inquiétude est donc principalement financière, car contrairement aux engagements qui ont été pris, la compensation de ces transferts n'a pas toujours été faite « à l'euro près » pour reprendre l'expression consacrée. Et le changement de certaines règles du jeu, - je pense notamment à la réforme des règles d'indemnisation des chômeurs qui a abouti à accroître le nombre de rmistes - , a encore aggravé cette situation. Ce qui devait donc être la mère des réformes selon le Premier ministre de l'époque, M. Jean-Pierre RAFFARIN, a abouti à une grave crise de confiance entre l'Etat et les collectivités locales.

Les communes, et tout particulièrement les petites villes, sont elles aussi indirectement concernées par l'insuffisance de ces transferts financiers, car elles demeurent très dépendantes des départements et des régions pour le financement de leurs politiques d'investissement. L'inquiétude est donc grande de voir ces deux niveaux de collectivités contraintes de se recentrer sur leurs missions obligatoires et de réduire leur soutien financier aux communes. Il y a là un risque d'« effet domino » particulièrement préoccupant pour les maires.

D'après une enquête que nous avons réalisée auprès des maires des petites villes de France au cours de l'été 2006, plus de 91,7% des élus interrogés estiment d'ailleurs que l'entrée en vigueur de l'acte II de la décentralisation entraîne une dégradation de la situation financière des collectivités locales. Et 93,8% d'entre eux craignent que les régions et les départements ne soient contraints de réduire leur soutien financier aux communes.

3 – Qu'est-ce que l'Acte II a changé au niveau du rôle, des missions, du niveau d'activité des exécutifs locaux des villes ?

Comme il l'a été dit précédemment, l'acte II à proprement parler a eu assez peu de conséquences directes sur les champs de compétence des communes. Pour autant, nous constatons depuis plusieurs années une tendance très nette à l'alourdissement des responsabilités des communes, dans des domaines majeurs comme l'action sociale, la prévention de la délinquance, la gestion des risques, etc.

Au delà de ces aspects « conjoncturels », le contexte dans lequel évoluent désormais les élus locaux est caractérisé par une dynamique de transformation à plusieurs facettes, comme l'APVF la montré dans notre Livre blanc « Veut-on des élus locaux en 2008 ? »

Nous faisons le constat d'une évolution progressive mais irréversible de la gouvernance locale. L'époque où le « maire-notable » administrait sa commune en « bon père de famille » est bel et bien révolue. Alors que la société civile se structure et s'organise (associations, groupes de pression), les élus des petites villes doivent faire face à l'irruption de nouveaux acteurs dans le champ de la gouvernance locale. Si la parole des citoyens est davantage sollicitée, comme en témoigne la formidable éclosion des instances de concertation et de participation des habitants, les citoyens-électeurs attendent également de leurs élus davantage d'implication au service de leurs préoccupations quotidiennes et du développement de leur commune.

Dans la même optique, la gestion contractuelle et partenariale des politiques publiques, qui devient le nouveau *modus operandi* des politiques locales, sollicite davantage les élus, en termes de temps et de compétence, étant donné ses phases souvent intenses et complexes de négociation et d'arbitrage.

Par ailleurs, la fonction d'élu change de nature. Les responsabilités qu'exerce le maire d'une petite ville en 2006 sont sans commune mesure avec celles qu'il assumait trente ans plus tôt. Les deux vagues de décentralisation (1982 et 2004), comme l'émergence des intercommunalités ou des territoires de projet (Pays) font désormais des élus les pilotes d'une action publique complexe, exigeante, soucieuse de répondre à des demandes sociales toujours croissantes et de promouvoir l'image d'un territoire dans un contexte de plus en plus « concurrentiel ».

Nous assistons enfin à une explosion des modes de régulation juridiques au détriment des modes de régulation politiques. Le développement sans précédent des normes et réglementations (sous l'effet simultané des encadrements communautaires et des pressions sociales) a conduit à une diffusion massive des régulations de type juridique au détriment des régulations plus politiques : les évolutions constantes du code des marchés publics, la recherche systématique d'une responsabilité institutionnelle et le développement des batailles procéduriales émanant des associations et groupements d'intérêt locaux constituent les différents symptômes d'un même mouvement de fond qui rendent nécessaire une gestion active des risques par les exécutifs locaux. Le maire ne peut désormais plus se contenter d'être dévoué, il doit être aussi compétent, disponible et s'entourer de personnes qualifiées.

Quelles améliorations statutaires (rémunération, formation, crédits d'heures, possibilités de reconversion) seraient, selon vous, souhaitables, en particulier s'agissant des élus qui viennent du secteur privé ?

Face à un tel défi, force est de constater que les conditions d'exercice des mandats locaux, loin de suivre le mouvement, ont plutôt eu tendance à se dégrader depuis quelques années. Le statut de l'élu, pour autant que l'on puisse employer ce terme, tel qu'il se présente à l'heure actuelle est extrêmement précaire : très lourdes difficultés à concilier mandat, activité professionnelle et vie personnelle, forte exposition au risque juridique, difficultés à recruter un encadrement performant, réinsertion professionnelle aléatoire... Outre l'absence de la sécurité matérielle et professionnelle la plus élémentaire, cette addition d'obstacles conduit inéluctablement à un scénario inacceptable : celui d'élus locaux recrutés essentiellement parmi les retraités, les hommes et les fonctionnaires.

Si nous souhaitons une classe politique renouvelée, diversifiée, davantage à l'image de notre société, il est urgent de prendre des mesures destinées à favoriser, dans les actes, l'égalité d'accès aux mandats locaux.

Nous avons fait de nombreuses propositions en ce sens dans notre Livre blanc de 2005, mais nous n'en présenterons ici que les plus significatives :

- **Clarifier la responsabilité juridique des élus** : Aux termes de la loi Fauchon du 10 juillet 2000, l'élu doit, pour être mis en cause pénalement, avoir conscience d'exposer autrui à un risque dramatique. Or, une jurisprudence récente tend à rendre le maire systématiquement responsable. Il est urgent d'appeler à l'application stricte de la loi, qui permette de trouver un juste équilibre entre la pleine responsabilité de l'élu et une meilleure sécurité juridique.

- **Faciliter les passerelles entre vie politique et vie professionnelle** : Dans une société où la mobilité des emplois s'accroît, l'activité d'élu local doit pouvoir s'inscrire comme une étape dans un parcours professionnel évolutif, au risque sinon d'en exclure des pans entiers du monde professionnel. C'est pourquoi nous devons œuvrer pour la mise en place de véritables formations de validations des acquis à l'issue du mandat ainsi que pour la création d'un fonds d'aide à la création d'entreprise destiné aux élus sortants.

- **Créer un droit d'accès à un cycle court de formation pour les élus accédant pour la première fois à des fonctions électives locales** : La complexification des politiques publiques locales pose de manière très concrète la question de l'accès aux compétences pour les élus, et en particulier pour ceux des collectivités les plus petites. Si la loi du 3 février 1992 a créé un droit à la formation des élus, celui-ci n'est concevable que sur la durée d'un mandat, dans la limite de trois journées de formation par an. Or, les besoins de formation en début de mandat pour les nouveaux élus sont la plupart du temps considérables. Permettre l'accès à des cycles intensifs de formation (avec ouverture des crédits d'heure correspondant) serait donc un moyen efficace et juste pour permettre aux nouveaux élus de faire face aux nombreuses responsabilités que confère la fonction exécutive locale.

- **Rembourser aux employeurs de l'équivalent horaire du temps que les salariés élus locaux ne consacrent pas à leur activité professionnelle du fait de l'exercice de leur mandat** (à l'instar de ce qui se pratique en Italie). Ce remboursement s'effectuerait sur la base du coût réel des ces absences, dans la limite de la base 100% de l'indice 1015 de la fonction publique.

- **Renforcer le dispositif de remboursement des frais pour garde d'enfants ou de personnes dépendantes**. L'APVF souhaiterait que les remboursements de dépenses d'assistance à personnes à domicile soient ouverts à tous les élus locaux, et non aux seuls élus ne percevant pas d'indemnité de fonction. Cette distinction n'a en effet pas lieu d'être quand on considère le faible niveau moyen d'indemnisation des élus des petites villes.

- **Mettre fin au mythe du bénévolat des fonctions électives** : Le maire d'une ville de 10 000 habitants gère, en moyenne, 15 millions d'euros de budget, dirige 200 agents et consacre plus de 50 heures hebdomadaires à ses fonctions. Il reçoit en contrepartie une indemnité comprise entre 1 372 et 2 074 euros nets par mois. Dans la transparence et la clarté, il est donc grand temps d'adapter la rémunération des élus

locaux (maires et adjoints) aux responsabilités qu'ils exercent, à des conditions comparables à celles de cadres du public ou du privé.

4 – Jugez-vous qu'un processus irréversible s'est enclenché en direction d'une « professionnalisation » des exécutifs locaux ?

C'est un fait : les maires de petites villes, qui sont à la tête d'administrations communales importantes (une ville de 10 000 habitants emploie 150 agents et gère un budget de 10 millions d'euros en moyenne), et qui assument de nombreuses missions de solidarité et de proximité, sont aussi de véritables managers d'équipes aux profils et aux compétences très variés. Une telle évolution relève *de facto* d'une certaine professionnalisation des fonctions exécutives locales.

La classe politique comme l'opinion publique ont souvent tendance à refuser ce terme de « professionnalisation », au motif que, *a priori*, l' élu doit être un amateur qui consacre du temps à sa collectivité. Toutefois, cette définition est de moins en moins compatible avec la réalité.

Il faut toutefois nuancer ce constat dans la mesure où nous remarquons aussi que la professionnalisation recouvre, notamment pour les élus des petites villes, une multitude de cas. Entre les professionnels et les amateurs de la politique, de nombreuses personnes se consacrent à leur mandat tout en exerçant une activité professionnelle.

5 – Quelle appréciation porte l'APVF sur l'évolution, au cours des dernières années, des relations de vos collectivités :

- avec l'Etat ?
- avec les régions ?
- avec les départements ?
- avec les autres communes, agglomérations, communautés urbaines ?
- avec les « pays » ?

S'agissant de nos relations avec l'Etat, même si celles-ci sont tendues quels que soient les gouvernements et les majorités qui se succèdent, force est de constater qu'au cours des dernières années, de multiples sujets de malentendus et d'incompréhensions se sont accumulés. D'une part, plusieurs réformes en matière financière ont été engagées sans réelle concertation avec les élus et leurs associations représentatives, et même contre les avis unanimes de ces dernières. On pense avant tout à la réforme de la taxe professionnelle, dont les conséquences risquent d'être particulièrement douloureuses pour un certain nombre de collectivités. Nous avons également assisté, à travers divers rapports parlementaires, à un procès fait à la gestion des collectivités locales qui n'est plus acceptable.

La mise en cause de la gestion locale est d'autant plus mal ressentie par les élus locaux, que la situation financière des collectivités locales est autrement plus saine que celle de l'Etat. Faut-il rappeler que lorsqu'elles s'endettent, c'est uniquement pour financer des dépenses d'investissement ?

Nous avons conscience aujourd'hui que, dans l'intérêt de chacun, il faut sortir de cette situation malsaine et rétablir les conditions d'un partenariat confiant entre l'Etat et les collectivités locales. Nous en appelons donc à un véritable « dialogue territorial » à l'instar du dialogue social prôné par le Président de la République, qui permette une réelle concertation en amont de toute décision impactant financièrement les collectivités locales. La mise en place d'une Conférence territoriale réunissant l'Etat et les représentants des collectivités locales devrait permettre de refonder ces relations et de passer d'une logique de simple information a posteriori, à un réel partenariat fondé sur le respect des uns et des autres. Il faut passer d'une décentralisation dans les textes à une décentralisation dans les têtes.

Avec les régions et les départements nous entretenons des relations relativement bonnes, même si nous avons la crainte de voir leur soutien financier aux projets d'investissement des communes se réduire à l'avenir. Par ailleurs il faut veiller à ce que l'émergence des blocs de compétence et la désignation de chefs de file, nécessaires à l'efficacité des politiques publiques locales ne se traduisent par l'émergence d'une nouvelle forme de tutelle entre collectivités.

S'agissant de l'intercommunalité, nous sommes pour le coup dans une vraie logique de partenariat car communes et intercommunalités ne forment en réalité qu'un seul niveau territorial. Nous sommes ici dans un duo et non un duel. D'ailleurs, le bilan de l'intercommunalité que dressent les maires est très largement positif. Nous avons réalisé une enquête auprès des maires des petites villes de France qui indique qu'une très large majorité des élus interrogés (77 %) jugent positif ou très positif l'impact de l'intercommunalité sur la qualité du service rendu au citoyen. Le bilan est plus nuancé sur la réduction des coûts rendue possible par l'intercommunalité car celle-ci est perçue non comme une politique de réduction des coûts mais comme une stratégie d'investissement dans des politiques nouvelles.

S'agissant enfin des pays, nous ne sommes pas favorables à leur suppression, mais il faut veiller à ce qu'ils restent des territoires de projets et à ne pas institutionnaliser un nouvel échelon administratif.

6 – Depuis la réforme constitutionnelle de 2003, le « droit à l'expérimentation » est ouvert aux collectivités locales. Quel usage en ont fait jusqu'à présent les villes ?

Le droit à l'expérimentation devait être l'une des grandes innovations qualitatives de l'acte II de la décentralisation, car ces expérimentations devaient permettre à la fois de bien évaluer le niveau de collectivité le plus pertinent pour tel ou tel transfert de compétence et de sortir d'une vision uniforme de la décentralisation en considérant que ce qui est pertinent sur un territoire donné ne l'est pas forcément ailleurs. Mais

force est pourtant de constater que sauf quelques exceptions notables, comme pour la gestion des fonds structurels par exemple, l'expérimentation reste encore très peu utilisée, ce qui est regrettable. Il faut reconnaître qu'en la matière la barrière culturelle est peut-être parfois la plus difficile à franchir.

7 – Quel jugement portez-vous sur l'impact des nouveaux transferts de compétences sur la situation financière des villes ?

Les transferts de compétences n'impactent pas directement les petites villes, mais indirectement à travers les régions et les départements. Pour autant, les communes, et notamment les petites villes, ont dû faire face au cours des dernières années à la multiplication de certains transferts de charges dissimulés.

On peut citer ainsi plusieurs exemples de dépenses imposées aux collectivités locales au cours des dernières années.

Cartes nationales d'identité et passeports :

Les communes doivent aujourd'hui assumer la prise en charge et le suivi des demandes des cartes nationales d'identité et de passeport, qui sont transmises aux préfetures, sans que cette charge nouvelle imposée aux communes ne leur soit compensée, alors qu'elle mobilise plusieurs agents. NB : La commune de Buxerolles (9.200 habitants) a ainsi évalué le coût de cette charge à 33.202 euros pour la période 2002-2005 dont elle réclame aujourd'hui le remboursement à l'Etat. La Cour administrative d'appel de Lyon vient d'ailleurs de donner raison à la ville de Villeurbanne qui réclamait à l'Etat le remboursement des frais de personnel engagés pour assumer cette mission imposé par décret.

Un rapport présenté le 18 octobre dernier au Sénat par Henri de RAINCOURT sur la maîtrise des dépenses des Préfetures mettait ainsi en avant que l'externalisation de certaines tâches, comme le transfert de la gestion des cartes d'identité et des passeports aux communes, avait contribué à réduire les coûts de fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat. En agissant ainsi l'Etat transfère une charge mais ne contribue aucunement à réduire le niveau global de la dépense publique.

Instructions des demandes de permis de construire

La loi libertés et responsabilités locales a supprimé l'assistance gratuite des DDE dans l'instruction des demandes de permis de construire pour les communes de plus de 10.000 habitants (malgré un amendement de l'APVF adopté à l'unanimité contre l'avis du gouvernement mais supprimé au moment de l'adoption du texte par le 49-3).

Les petites villes de 10.000 à 20.000 habitants - qui avaient quasiment toutes recours à cette assistance - ont dû recruter jusqu'à deux équivalents temps plein, sans compensation, puisque d'un point de vue strictement juridique la compétence avait déjà été transférée en 1982-83.

Suppression du lundi de Pentecôte

La suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié a obligé les communes à payer 0,3% de cotisation supplémentaire pour leurs salariés sans que l'ouverture des locaux un jour de plus ne leur procure un euro supplémentaire.

Transferts police-gendarmerie

A l'occasion du transfert police-gendarmerie, certaines compétences exercées par les policiers ne l'étant plus par les gendarmes (pose de bracelets funéraires, circulation à la sortie des écoles...) les communes ont dû prendre le relais, à leur charge financière bien évidemment.

Face à cette hausse prévisible de leurs dépenses, les petites villes constatent la remise en cause d'un certain nombre de ressources pourtant essentielles pour leurs projets de développement.

TP-TFNB

Au cours des dernières années, la réforme de la taxe professionnelle et de la taxe sur le foncier non bâti ont abouti à une remise en cause de l'autonomie fiscale des collectivités locales qui touche diversement les collectivités selon leur tissu économique. Ainsi les petites villes où le secteur industriel par rapport au secteur des services est proportionnellement plus important que dans les grandes agglomérations sont davantage pénalisées par cette réforme.

Contrat de croissance et de solidarité

L'indexation des dotations à une part de la croissance, engagée sur une période triennale par le gouvernement JOSPIN a depuis lors été reconduite chaque année mais est régulièrement remise en cause. A l'occasion de la Conférence nationale des finances publiques, il a ainsi été évoqué une sortie progressive de ce contrat sur trois ans, alors même que les collectivités locales contribuent de manière importante au soutien à la croissance à travers leurs investissements qui représentent 70% des investissements publics en France.

Fonds structurels

S'agissant des fonds structurels européens, l'APVF craint que la répartition future des fonds structurels et la part destinée aux territoires infra-régionaux exclut *de facto* les petites villes des futures programmations. La tentation semble forte en effet pour l'Etat de substituer les fonds européens aux crédits de l'Etat, notamment pour financer la démarche des « pôles de compétitivité » et le plan de cohésion sociale.

8 - Quelle est la position de l'APVF sur le cumul des mandats ou le cumul des fonctions électives exécutives ? Des mesures plus radicales d'interdiction des cumuls sont-elles souhaitables ?

Notre association n'a pas pris de position officielle sur le sujet, dans la mesure où nombre de maires de petites villes sont concernés par ces situations de cumul, étant donné la précarité de leur statut d'élus municipaux. Sur ce sujet, il faut faire preuve de bon sens : les indemnités des maires français sont bien inférieures à celles des maires des zones urbaines britanniques ou allemandes. En l'état actuel des choses, c'est la faiblesse des indemnités – et l'absence de sécurité en termes de statut – qui sert à justifier le cumul des mandats. Si la loi autorise l'exercice de deux mandats, dans les faits, il « faut » souvent avoir deux mandats.

Le meilleur moyen de lutter contre le cumul des mandats est donc à notre sens de moderniser profondément les conditions d'exercice des mandats locaux, ce qui permettrait aux élus locaux qui le souhaitent de se consacrer totalement à leur mandat municipal et d'ouvrir ainsi plus largement qu'aujourd'hui l'accès aux fonctions électives.

9 – Quelle est la position de l'APVF dans le débat « démocratie représentative » - « démocratie participative » ?

Les maires des petites villes n'ont pas attendu l'émergence de ce débat souvent très médiatique pour repenser leurs pratiques politiques et leurs rapports avec les citoyens. Le temps de l'élus qui décide seul d'un projet, en se contentant d'informer la population, est fini. Non seulement parce que nous traversons un contexte de crise de confiance vis-à-vis de la représentation politique, même si les maires sont quelque peu épargnés, mais aussi et surtout parce que les dynamiques de développement territorial ont aujourd'hui besoin d'être construites, approuvées et portées par un grand nombre d'acteurs, pour être efficaces.

Nos élus sont en général très demandeurs de réflexions et d'échanges d'expériences sur cette thématique de la démocratie participative, ce qui nous a notamment conduit à organiser une formation spécifique pour les élus et les collaborateurs de cabinet sur ce sujet. Nous avons pu constater à cette occasion que dans leurs discours comme dans leurs pratiques, les élus des petites villes ne s'en tiennent plus à l'opposition stérile entre démocratie représentative et démocratie participative, mais les conçoivent de façon complémentaire. La démocratie participative n'est en effet pas seulement une forme de gouvernement de la cité, c'est aussi un vecteur de socialisation et de mobilisation des habitants. Elle est devenue aujourd'hui « irrésistible » car elle est un fait culturel.

Dans ce contexte, l'enjeu fondamental est moins de polémiquer sur l'opportunité de la participation que de bien fixer les conditions et les missions assignées à ces dispositifs participatifs en rappelant que la décision ne peut relever *in fine* que de l'assemblée élue au suffrage universel, au risque sinon de stimuler les phénomènes

de type NIMBY (*Not in my backyard* / Pas dans mon jardin) et de remettre en cause les fondements de notre démocratie locale.

10 – Quel est, selon vous, le mode de scrutin le mieux à même de renforcer le lien entre l'élu et le citoyen (scrutin de circonscription, scrutin de liste ...) ?

Tout dépend de quelle élection on parle. Tout le monde s'accorde pour dire que le mode de scrutin actuel qui prévaut dans les villes de plus de 3.500 habitants est la garantie d'un lien fort entre le maire, son conseil municipal et les citoyens. Non pas parce qu'il s'agit d'un scrutin de liste, mais parce que le ressort territorial, à savoir la commune, est très bien identifié par les citoyens, étant dépositaire d'une véritable identité locale.

De manière plus générale, on constate que les scrutins de liste sur de grands ressorts territoriaux, à l'instar des circonscriptions interrégionales ponctuellement créées pour les élections européennes de 2004, ont tendance à éloigner les élus des citoyens et à créer des élites politiques a-territoriales. Or, l'association mentale de l'élu à un territoire est aujourd'hui le meilleur gage de proximité démocratique.

Pour autant, il faut aussi prendre en compte le fait que les scrutins uninominaux de circonscriptions permettent un moindre renouvellement de la classe politique. C'est le cas des Conseils généraux dont la composition est moins jeune et moins féminisée que les autres assemblées locales, nationales et européennes. Il y a donc un équilibre à trouver entre l'attente légitime d'un lien fort entre l'élu, d'un côté, et un ressort territorial, de l'autre côté, et la nécessité de modes de scrutin qui ne « verrouillent » pas la représentation politique locale.

11 – Quelle appréciation porte l'Association sur les mesures existantes ou en cours d'examen tendant à renforcer la parité dans les assemblées délibérantes et les exécutifs locaux ?

L'APVF approuve la démarche qui a inspiré le gouvernement, et qui s'inscrit dans la suite logique de la loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives, tout en regrettant que l'intercommunalité ait été tenue à l'écart de cette démarche paritaire.

Les maires des petites villes ont toutefois tenu à attirer l'attention du gouvernement et des parlementaires sur le côté inachevé des dispositions d'un texte de loi qui ne se saisirait pas en même temps de la question de la modernisation des conditions d'exercice des mandats locaux. Dans ce domaine, comme nous l'avons vu, la technicisation et la judiciarisation croissantes de la gestion locale, la croissance des demandes sociales et l'exigence de disponibilité accrue changent la donne pour les élus locaux. Cela sera encore plus vrai pour les femmes qui accéderont demain à des fonctions exécutives locales et qui ne sauraient être cantonnées dans des attributions relevant de compétences secondaires. Ce serait là un bien mauvais service rendu à la juste cause de la parité en politique.

L'APVF appelle donc le gouvernement, le législateur et les partis politiques à une prise de conscience bien avant les élections municipales du printemps 2008 sur l'urgence de nouvelles avancées en matière de statut de l'élu local. A cette fin, M. Martin MALVY vient d'écrire au Ministre de l'Intérieur et aux présidents des groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux principaux partis politiques pour leur présenter les propositions de l'APVF qui pourraient être prises avant la fin de la législature dans le domaine des conditions d'exercice des mandats locaux.

Il s'agit notamment :

- Du remboursement aux employeurs de l'équivalent horaire du temps que les salariés élus locaux ne consacrent pas à leur activité professionnelle du fait de l'exercice de leur mandat ;
- De l'élargissement du dispositif de remboursement des frais pour garde d'enfants ou de personnes dépendantes à l'ensemble des élus locaux, et non plus aux seuls élus ne percevant pas d'indemnité de fonction ;
- De la création d'un droit d'accès à un cycle de formation pour les élus accédant pour la première fois à des fonctions électives locales.

12 – Beaucoup dénoncent le « mille-feuilles » territorial français. Pour certains, il faudrait renoncer à l'unité de notre système territorial en supprimant, par exemple, les départements dans certaines zones urbanisées où pourraient prévaloir les politiques d'agglomération (Ile-de-France ...). Un consensus s'est établi autour de la modernisation de la carte intercommunale. D'autres préconisent la suppression du « pays ». Quelle est la position de l'APVF sur ces sujets ?

Les débats sur la suppression de tel ou tel échelon de collectivité est un débat ancien et sans fin. Il a encore de beaux jours devant lui. En réalité, le vrai débat doit moins porter sur le nombre d'échelons territoriaux, ni même sur le nombre de collectivités dans leur ensemble, mais bien davantage sur leur capacité à travailler en partenariat et leur adéquation avec les réalités locales. Comment voudriez-vous supprimer la centaine de départements français alors que ces derniers exercent des compétences essentielles dans le domaine de l'action sociale et que l'Etat vient de leur transférer la gestion des routes nationales ?

A ces visions dogmatiques, il faut privilégier une approche plus pragmatique des choses. La fusion des communes dans les années 70 s'est révélée être un échec car elle ne tenait pas compte de l'attachement quasi-sentimental des Français à leur commune, premier échelon de démocratie locale. Nous avons trop besoin de cette proximité et du rôle que joue le maire auprès de nos concitoyens pour s'en priver. La « révolution territoriale » qu'a constituée la coopération intercommunale dopée par les lois JOXE et CHEVÈNEMENT dans les années 90, est beaucoup plus

intéressante de ce point de vue, même si ce mouvement, encore jeune, reste à parfaire dans certains domaines.

La proposition formulée par certains élus, notamment au sein de l'Institut de la décentralisation, visant à coupler l'action du département et des grandes communautés urbaines ou d'agglomération dans les départements les plus urbains, est une approche également intéressante car plus en rapport avec les réalités locales. Il s'agit d'une idée particulièrement innovante dont il faut néanmoins ne pas ignorer la difficulté de mise en œuvre dans un pays qui garde le culte de l'uniformité et du « jardin à la française ». Mais c'est une piste qu'il faut explorer, et pour laquelle on peut imaginer des expérimentations.

Sortir du « mille-feuilles » territorial exige enfin qu'on passe à un Acte III de la décentralisation, qui ne se traduise pas par de nouveaux transferts de compétences mais par une rationalisation des transferts précédents dans un souci de plus grande lisibilité des compétences.

B – AUDITIONS DU RAPPORTEUR

Association des Régions de France (ARF)

- **M. Alain ROUSSET**, Président ;
- **M. François LANGLOIS**, Délégué général ;

Assemblée des Départements de France (ADF)

- **M. Michel LEZEAU**, Conseiller général (UMP) d'Indre-et-Loire, Membre du collège associé restreint, siégeant au Bureau ;
- **M. Marcel ROGEMONT**, Conseiller général (SOC) d'Ille-et-Vilaine, Membre du collège associé restreint, siégeant au Bureau ;

Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI)

- **M. André MARCON**, Premier Vice-président, Président de la Chambre régionale d'Auvergne ;
- **Mme Catherine MERCIER**, Directrice des politiques territoriales ;

DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires)

- **Mme Sylvie ESPARRE**, Directrice.

ANNEXE III
LE SONDAGE TNS-SOFRES

« Les collectivités territoriales et la décentralisation »

(Janvier 2007)

FICHE

TECHNIQUE

SOMMAIRE

FICHE TECHNIQUE	3
1 - LA MISE EN PERSPECTIVE DES LOIS DE DÉCENTRALISATION	6
2 - OPINION GLOBALE SUR L'ACTE II DE LA DECENTRALISATION	43
3 - L'IMPACT DE LA DECENTRALISATION SUR LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES	93
4 - LES RELATIONS ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES ET ENTRE COLLECTIVITES	100
5 - LA DECENTRALISATION ET LES CITOYENS	118

FICHE TECHNIQUE

- Sondage effectué pour : L'Observatoire de la décentralisation du Sénat
- Date de réalisation : Du 4 au 26 janvier 2007
- Enquête réalisée par téléphone auprès d'un échantillon de 505 élus :
 - ✓ 453 Maires, structuré en fonction de la taille de la commune et stratifié géographiquement
 - ✓ 41 Présidents de Conseils Généraux
 - ✓ 11 Présidents de Conseils Régionaux

TNS Sofres rappelle qu'aucune publication totale ou partielle des résultats ne peut se faire sans son accord préalable.

Au cas où cette clause ne serait pas respectée, TNS Sofres ferait savoir qu'elle ne se considère pas comme engagée par cette publication. Au cas où les résultats seraient diffusés de façon partielle, TNS Sofres se réserve le droit de les porter à la connaissance du public dans leur intégralité.

AVERTISSEMENT

Les tableaux ci-après font apparaître la répartition des réponses des Présidents de Conseil Général et de Conseil Régional malgré la faiblesse de leurs effectifs en raison de la part significative des personnes interrogées par rapport à la population de référence.

1 - LA MISE EN PERSPECTIVE DES

LOIS DE DÉCENTRALISATION

Le jugement sur différentes dispositions

Question : Quel jugement portez-vous sur chacune des dispositions suivantes, qui ont été récemment adoptées ? Un jugement :

		Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif	Sans opinion
La loi sur le handicap	100%	73	3	16	8
La loi sur l'eau	100%	68	16	14	2
La loi SRU	100%	57	16	20	7
La loi « démocratie de proximité » sur les conseils de quartier, introduisant un statut de l'élu (loi de 2002)	100%	39	14	34	13
La loi sur les responsabilités locales	100%	38	33	22	7
L'acte II de la décentralisation (lois de 2003 et de 2004)	100%	33	25	29	13

Question : Quel jugement portez-vous sur chacune des dispositions suivantes, qui ont été récemment adoptées ? Un jugement :

– La loi sur le handicap –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif	Sans opinion
TOTAL	73	3	16	8
SEXE				
– Homme	72	3	17	8
– Femme	77	3	15	5
AGE				
– 50 ans ou moins	70	3	22	5
– 51 à 64 ans	74	3	17	6
– 65 ans et plus	73	2	14	11
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	73	5	16	6
dont : - Parti socialiste	77	7	16	0
– Droite	73	2	16	9
dont : - UMP	79	0	15	6
MANDAT				
– Maire	72	3	17	8
dont : - Moins de 500 habitants	73	3	16	8
- 500 à 2000 habitants	65	2	21	12
- 2000 à 5000 habitants	85	3	11	1
- 5000 à 10 000 habitants	83	4	9	4
- Plus de 10 000 habitants	80	12	8	0
– Président de Conseil Général*	88	2	10	0
– Président de Conseil Régional*	55	9	36	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	71	2	19	8
– Pays	70	3	17	10
– Communauté de communes	71	3	17	9
– Communauté urbaine / d'agglomération	77	2	13	8
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	74	3	18	5
dont : maire nouvellement élu en 2001	74	2	19	5
– Entre 10 et 20 ans	71	1	15	13
– Plus de 20 ans	73	6	16	5
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	76	3	14	7
dont : - Retraité	75	2	15	8
- Non retraité	80	7	10	3
– Parallèlement à un emploi	67	3	22	8
dont : - A temps partiel	68	4	22	6
- A temps plein	67	2	22	9
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	77	5	18	0
dont : - Conseiller général ou régional	73	10	16	1
- Député ou sénateur*	72	0	28	0
– Non	74	2	15	9
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	71	2	18	9
– Pays, communautés de communes	80	4	12	4
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	72	3	18	7
– Pas attaché	75	2	13	10
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	68	0	24	8
– Insuffisantes	74	3	15	8
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	73	3	16	8
– Pas inquiet*	70	0	24	6

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Quel jugement portez-vous sur chacune des dispositions suivantes, qui ont été récemment adoptées ? Un jugement :

– La loi sur l'eau –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif	Sans opinion
TOTAL	68	16	14	2
SEXE				
– Homme	68	16	14	2
– Femme	67	17	14	2
AGE				
– 50 ans ou moins	52	28	16	4
– 51 à 64 ans	70	14	14	2
– 65 ans et plus	71	15	12	2
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	66	19	13	2
dont : - Parti socialiste	66	19	15	0
– Droite	70	15	13	2
dont : - UMP	74	14	10	2
MANDAT				
– Maire	69	16	13	2
dont : - Moins de 500 habitants	66	20	12	2
- 500 à 2000 habitants	74	11	12	3
- 2000 à 5000 habitants	73	11	16	0
- 5000 à 10 000 habitants	71	9	19	1
- Plus de 10 000 habitants	74	9	16	1
– Président de Conseil Général*	64	17	17	2
– Président de Conseil Régional*	36	18	46	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	71	13	13	3
– Pays	67	19	12	2
– Communauté de communes	69	17	12	2
– Communauté urbaine / d'agglomération	71	10	16	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	69	17	12	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	68	19	11	2
– Entre 10 et 20 ans	69	14	14	3
– Plus de 20 ans	59	17	21	3
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	70	14	13	3
dont : - Retraité	70	15	12	3
- Non retraité	69	9	20	2
– Parallèlement à un emploi	65	20	14	1
dont : - A temps partiel	63	20	14	3
- A temps plein	65	20	15	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	58	17	23	2
dont : - Conseiller général ou régional	63	15	22	0
- Député ou sénateur*	62	10	28	0
– Non	69	16	12	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	69	16	13	2
– Pays, communautés de communes	59	18	21	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	66	16	16	2
– Pas attaché	74	17	7	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	66	12	22	0
– Insuffisantes	69	17	12	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	68	17	13	2
– Pas inquiet*	72	10	15	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Quel jugement portez-vous sur chacune des dispositions suivantes, qui ont été récemment adoptées ? Un jugement :

– La loi SRU –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif	Sans opinion
TOTAL	57	16	20	7
SEXE				
– Homme	58	18	18	6
– Femme	48	6	34	12
AGE				
– 50 ans ou moins	55	18	19	8
– 51 à 64 ans	60	15	22	3
– 65 ans et plus	53	17	17	13
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	67	14	17	2
dont : - Parti socialiste	63	15	20	2
– Droite	51	18	21	10
dont : - UMP	61	14	16	9
MANDAT				
– Maire	56	16	21	7
dont : - Moins de 500 habitants	50	15	25	10
- 500 à 2000 habitants	62	19	14	5
- 2000 à 5000 habitants	68	11	20	1
- 5000 à 10 000 habitants	74	17	9	0
- Plus de 10 000 habitants	72	20	8	0
– Président de Conseil Général*	66	20	12	2
– Président de Conseil Régional*	100	0	0	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	54	14	24	8
– Pays	54	17	22	7
– Communauté de communes	54	18	20	8
– Communauté urbaine / d'agglomération	76	4	14	6
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	61	14	19	6
dont : maire nouvellement élu en 2001	61	15	17	7
– Entre 10 et 20 ans	58	14	22	6
– Plus de 20 ans	40	31	18	11
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	56	17	19	8
dont : - Retraité	54	17	20	9
- Non retraité	64	19	14	3
– Parallèlement à un emploi	61	13	22	4
dont : - A temps partiel	71	14	12	3
- A temps plein	57	12	26	5
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	65	17	14	4
dont : - Conseiller général ou régional	60	12	22	6
- Député ou sénateur*	58	23	14	5
– Non	54	16	22	8
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	57	15	20	8
– Pays, communautés de communes	55	21	21	3
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	59	15	20	6
– Pas attaché	53	19	18	10
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	52	21	13	14
– Insuffisantes	58	16	20	6
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	56	17	20	7
– Pas inquiet*	68	13	16	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Quel jugement portez-vous sur chacune des dispositions suivantes, qui ont été récemment adoptées ? Un jugement :

– La loi « démocratie de proximité » sur les conseils de quartier, introduisant un statut de l'élu (loi de 2002) –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif	Sans opinion
TOTAL	39	14	34	13
SEXE				
– Homme	41	13	34	12
– Femme	25	26	34	15
AGE				
– 50 ans ou moins	28	25	33	14
– 51 à 64 ans	43	12	35	10
– 65 ans et plus	36	13	33	18
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	46	16	31	7
dont : - Parti socialiste	53	13	29	5
– Droite	35	14	35	16
dont : - UMP	36	15	29	20
MANDAT				
– Maire	37	14	35	14
dont : - Moins de 500 habitants	36	14	35	15
- 500 à 2000 habitants	39	15	32	14
- 2000 à 5000 habitants	36	16	44	4
- 5000 à 10 000 habitants	56	10	31	3
- Plus de 10 000 habitants	50	14	32	4
– Président de Conseil Général*	49	17	27	7
– Président de Conseil Régional*	82	0	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	38	14	35	13
– Pays	39	12	36	13
– Communauté de communes	37	12	37	14
– Communauté urbaine / d'agglomération	40	20	34	6
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	38	16	35	11
dont : maire nouvellement élu en 2001	35	18	34	13
– Entre 10 et 20 ans	36	12	35	17
– Plus de 20 ans	53	14	25	8
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	42	11	34	13
dont : - Retraité	42	11	33	14
- Non retraité	41	13	36	10
– Parallèlement à un emploi	34	21	32	13
dont : - A temps partiel	44	11	40	5
- A temps plein	29	26	29	16
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	47	13	34	6
dont : - Conseiller général ou régional	36	8	49	7
- Député ou sénateur*	54	15	26	5
– Non	38	15	33	14
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	36	16	34	14
– Pays, communautés de communes	45	12	36	7
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	42	12	33	13
– Pas attaché	29	23	37	11
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	33	18	30	19
– Insuffisantes	41	13	34	12
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	39	15	34	12
– Pas inquiet*	42	10	32	16

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Quel jugement portez-vous sur chacune des dispositions suivantes, qui ont été récemment adoptées ? Un jugement :

– La loi sur les responsabilités locales –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif	Sans opinion
TOTAL	38	33	22	7
SEXE				
– Homme	42	32	20	6
– Femme	13	37	42	8
AGE				
– 50 ans ou moins	26	30	34	10
– 51 à 64 ans	41	32	22	5
– 65 ans et plus	39	34	19	8
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	31	42	20	7
dont : - Parti socialiste	27	49	19	5
– Droite	43	28	22	7
dont : - UMP	59	11	24	6
MANDAT				
– Maire	37	34	22	7
dont : - Moins de 500 habitants	38	33	24	5
- 500 à 2000 habitants	35	38	16	11
- 2000 à 5000 habitants	36	30	29	5
- 5000 à 10 000 habitants	39	31	26	4
- Plus de 10 000 habitants	43	25	22	10
– Président de Conseil Général*	49	20	24	7
– Président de Conseil Régional*	37	36	27	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	36	35	22	7
– Pays	36	34	22	8
– Communauté de communes	38	33	21	8
– Communauté urbaine / d'agglomération	33	33	27	7
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	32	34	27	7
dont : maire nouvellement élu en 2001	31	35	27	7
– Entre 10 et 20 ans	46	28	20	6
– Plus de 20 ans	43	41	10	6
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	39	33	22	6
dont : - Retraité	40	33	21	6
- Non retraité	34	36	25	5
– Parallèlement à un emploi	37	33	24	6
dont : - A temps partiel	45	18	28	9
- A temps plein	33	40	22	5
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	49	23	23	5
dont : - Conseiller général ou régional	40	23	29	8
- Député ou sénateur*	74	20	6	0
– Non	35	35	23	7
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	37	33	24	6
– Pays, communautés de communes	46	32	15	7
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	44	26	22	8
– Pas attaché	19	58	21	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	67	10	20	3
– Insuffisantes	35	35	23	7
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	37	34	22	7
– Pas inquiet*	49	21	24	6

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Quel jugement portez-vous sur chacune des dispositions suivantes, qui ont été récemment adoptées ? Un jugement :

– L'acte II de la décentralisation (lois de 2003 et de 2004) –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif	Sans opinion
TOTAL	33	25	29	13
SEXE				
– Homme	35	24	28	13
– Femme	19	31	36	14
AGE				
– 50 ans ou moins	24	35	29	12
– 51 à 64 ans	34	25	30	11
– 65 ans et plus	35	21	26	18
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	23	39	30	8
dont : - Parti socialiste	15	52	30	3
– Droite	40	16	28	16
dont : - UMP	67	4	16	13
MANDAT				
– Maire	32	22	31	15
dont : - Moins de 500 habitants	29	24	34	13
- 500 à 2000 habitants	36	17	26	21
- 2000 à 5000 habitants	33	24	37	6
- 5000 à 10 000 habitants	36	40	18	6
- Plus de 10 000 habitants	48	30	18	4
– Président de Conseil Général*	61	34	5	0
– Président de Conseil Régional*	0	82	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	32	21	31	16
– Pays	31	21	31	17
– Communauté de communes	30	23	32	15
– Communauté urbaine / d'agglomération	42	24	23	11
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	29	29	28	14
dont : maire nouvellement élu en 2001	27	29	29	15
– Entre 10 et 20 ans	41	19	28	12
– Plus de 20 ans	33	21	35	11
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	33	25	28	14
dont : - Retraité	32	23	30	15
- Non retraité	40	35	17	8
– Parallèlement à un emploi	34	24	29	13
dont : - A temps partiel	44	19	24	13
- A temps plein	29	26	32	13
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	48	40	12	0
dont : - Conseiller général ou régional	40	44	15	1
- Député ou sénateur*	70	24	6	0
– Non	31	22	31	16
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	33	25	28	14
– Pays, communautés de communes	35	21	31	13
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	40	21	27	12
– Pas attaché	9	36	36	19
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	76	4	13	7
– Insuffisantes	29	27	30	14
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	32	25	29	14
– Pas inquiet*	44	20	30	6

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

La mise en oeuvre de différentes dispositions

Question : Et pour chacune de ces dispositions, estimez-vous que leur mise en oeuvre est plutôt facile ou plutôt difficile ?

		Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
La loi sur le handicap	100%	38	57	5
La loi sur l'eau	100%	35	61	4
La loi SRU	100%	35	62	3
La loi « démocratie de proximité » sur les conseils de quartier, introduisant un statut de l'élu (loi de 2002)	100%	31	60	9
La loi sur les responsabilités locales	100%	24	73	3
L'acte II de la décentralisation (lois de 2003 et de 2004)	100%	17	71	12

La mise en oeuvre de différentes dispositions

Question : Et pour chacune de ces dispositions, estimez-vous que leur mise en oeuvre est plutôt facile ou plutôt difficile ?

<i>Jugement sur...</i>	<i>Base</i>	<i>Mise en oeuvre...</i>		
		Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
La loi sur le handicap				
		38	57	5
Plutôt positif	73%	43	53	4
Ni positif, ni négatif	16%	16	71	13
La loi sur l'eau				
		35	61	4
Plutôt positif	68%	44	52	4
Plutôt négatif	16%	10	88	2
Ni positif, ni négatif	14%	18	78	4
La loi SRU				
		35	62	3
Plutôt positif	57%	46	52	2
Plutôt négatif	16%	12	86	2
Ni positif, ni négatif	20%	23	73	4
La loi « démocratie de proximité » sur les conseils de quartier, introduisant un statut de l'élu (loi de 2002)				
		31	60	9
Plutôt positif	39%	48	44	8
Plutôt négatif	14%	8	85	7
Ni positif, ni négatif	34%	20	68	12
La loi sur les responsabilités locales				
		24	73	3
Plutôt positif	38%	3	53	2
Plutôt négatif	33%	6	92	2
Ni positif, ni négatif	22%	16	78	6
L'acte II de la décentralisation (lois de 2003 et de 2004)				
		17	71	12
Plutôt positif	33%	42	56	2
Plutôt négatif	25%	7	92	1
Ni positif, ni négatif	29%	7	88	5
Sans opinion	13%	0	31	69

Question : Et pour chacune de ces dispositions, estimez-vous que leur mise en oeuvre est plutôt facile ou plutôt difficile ?

– La loi sur le handicap –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	38	57	5
SEXE			
– Homme	39	57	4
– Femme	29	62	9
AGE			
– 50 ans ou moins	40	51	9
– 51 à 64 ans	39	57	4
– 65 ans et plus	34	60	6
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	36	59	5
dont : - Parti socialiste	40	58	2
– Droite	36	58	6
dont : - UMP	28	72	0
MANDAT			
– Maire	39	55	6
dont : - Moins de 500 habitants	37	56	7
- 500 à 2000 habitants	43	52	5
- 2000 à 5000 habitants	43	56	1
- 5000 à 10 000 habitants	28	72	0
- Plus de 10 000 habitants	34	65	1
– Président de Conseil Général*	24	76	0
– Président de Conseil Régional*	36	64	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	37	56	7
– Pays	42	52	6
– Communauté de communes	39	55	6
– Communauté urbaine / d'agglomération	36	61	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	40	56	4
dont : maire nouvellement élu en 2001	40	54	6
– Entre 10 et 20 ans	35	60	5
– Plus de 20 ans	34	58	8
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	37	60	3
dont : - Retraité	36	60	4
- Non retraité	41	59	0
– Parallèlement à un emploi	40	52	8
dont : - A temps partiel	45	44	11
- A temps plein	37	56	7
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	30	68	2
dont : - Conseiller général ou régional	37	57	6
- Député ou sénateur*	30	69	1
– Non	37	58	5
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	38	56	6
– Pays, communautés de communes	32	64	4
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	39	56	5
– Pas attaché	35	62	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	45	55	0
– Insuffisantes	37	58	5
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	36	59	5
– Pas inquiet*	53	44	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacune de ces dispositions, estimez-vous que leur mise en oeuvre est plutôt facile ou plutôt difficile ?

- La loi sur l'eau -

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	35	61	4
SEXE			
- Homme	36	60	4
- Femme	26	74	0
AGE			
- 50 ans ou moins	34	64	2
- 51 à 64 ans	38	60	2
- 65 ans et plus	30	63	7
ETIQUETTE POLITIQUE			
- Gauche	32	63	5
dont : - Parti socialiste	31	62	7
- Droite	36	61	3
dont : - UMP	30	69	1
MANDAT			
- Maire	34	62	4
dont : - Moins de 500 habitants	30	66	4
- 500 à 2000 habitants	43	55	2
- 2000 à 5000 habitants	36	61	3
- 5000 à 10 000 habitants	36	57	7
- Plus de 10 000 habitants	25	66	9
- Président de Conseil Général*	38	57	5
- Président de Conseil Régional*	36	55	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
- Syndicat intercommunal	38	59	3
- Pays	35	62	3
- Communauté de communes	32	64	4
- Communauté urbaine / d'agglomération	39	57	4
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
- Moins de 10 ans	34	61	5
dont : maire nouvellement élu en 2001	34	62	4
- Entre 10 et 20 ans	37	61	2
- Plus de 20 ans	31	65	4
EXERCICE DU MANDAT			
- A temps plein	34	61	5
dont : - Retraité	31	63	6
- Non retraité	46	52	2
- Parallèlement à un emploi	37	62	1
dont : - A temps partiel	42	57	1
- A temps plein	34	64	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
- Oui	31	65	4
dont : - Conseiller général ou régional	26	71	3
- Député ou sénateur*	30	69	1
- Non	34	63	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
- Syndicat intercommunal	35	62	3
- Pays, communautés de communes	28	66	6
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
- Attaché	36	60	4
- Pas attaché	29	69	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
- Suffisantes	45	54	1
- Insuffisantes	33	63	4
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
- Inquiet	35	61	4
- Pas inquiet*	31	65	4

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacune de ces dispositions, estimez-vous que leur mise en oeuvre est plutôt facile ou plutôt difficile ?

- La loi SRU -

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	35	62	3
SEXE			
- Homme	34	63	3
- Femme	40	57	3
AGE			
- 50 ans ou moins	36	61	3
- 51 à 64 ans	36	62	2
- 65 ans et plus	33	63	4
ETIQUETTE POLITIQUE			
- Gauche	36	60	4
dont : - Parti socialiste	34	63	3
- Droite	34	64	2
dont : - UMP	40	60	0
MANDAT			
- Maire	36	61	3
dont : - Moins de 500 habitants	34	62	4
- 500 à 2000 habitants	42	57	1
- 2000 à 5000 habitants	33	66	1
- 5000 à 10 000 habitants	29	70	1
- Plus de 10 000 habitants	27	71	2
- Président de Conseil Général*	18	82	0
- Président de Conseil Régional*	54	46	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
- Syndicat intercommunal	36	61	3
- Pays	38	58	4
- Communauté de communes	34	62	4
- Communauté urbaine / d'agglomération	39	61	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
- Moins de 10 ans	35	63	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	40	57	3
- Entre 10 et 20 ans	38	59	3
- Plus de 20 ans	26	70	4
EXERCICE DU MANDAT			
- A temps plein	34	63	3
dont : - Retraité	34	63	3
- Non retraité	35	62	3
- Parallèlement à un emploi	37	62	1
dont : - A temps partiel	46	54	0
- A temps plein	33	65	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
- Oui	26	73	1
dont : - Conseiller général ou régional	25	73	2
- Député ou sénateur*	25	75	0
- Non	35	62	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
- Syndicat intercommunal	36	61	3
- Pays, communautés de communes	30	68	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
- Attaché	35	62	3
- Pas attaché	36	62	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
- Suffisantes	43	57	0
- Insuffisantes	35	63	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
- Inquiet	34	64	2
- Pas inquiet*	41	52	7

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacune de ces dispositions, estimez-vous que leur mise en oeuvre est plutôt facile ou plutôt difficile ?

– La loi « démocratie de proximité » sur les conseils de quartier, introduisant un statut de l'élu (loi de 2002) –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	31	60	9
SEXE			
– Homme	30	61	9
– Femme	37	54	9
AGE			
– 50 ans ou moins	35	62	3
– 51 à 64 ans	35	56	9
– 65 ans et plus	21	68	11
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	34	57	9
dont : - Parti socialiste	42	57	1
– Droite	29	62	9
dont : - UMP	22	71	7
MANDAT			
– Maire	29	61	10
dont : - Moins de 500 habitants	29	62	9
- 500 à 2000 habitants	27	60	13
- 2000 à 5000 habitants	29	63	8
- 5000 à 10 000 habitants	35	60	5
- Plus de 10 000 habitants	36	59	5
– Président de Conseil Général*	31	66	3
– Président de Conseil Régional*	100	0	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	31	58	11
– Pays	30	60	10
– Communauté de communes	29	60	11
– Communauté urbaine / d'agglomération	21	76	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	32	60	8
dont : maire nouvellement élu en 2001	29	63	8
– Entre 10 et 20 ans	27	60	13
– Plus de 20 ans	34	63	3
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	29	61	10
dont : - Retraité	28	61	11
- Non retraité	33	61	6
– Parallèlement à un emploi	33	60	7
dont : - A temps partiel	38	49	13
- A temps plein	30	67	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	41	54	5
dont : - Conseiller général ou régional	29	62	9
- Député ou sénateur*	27	67	6
– Non	29	61	10
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	28	62	10
– Pays, communautés de communes	35	57	8
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	34	54	12
– Pas attaché	20	80	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	30	55	15
– Insuffisantes	31	61	8
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	31	60	9
– Pas inquiet*	23	63	14

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacune de ces dispositions, estimez-vous que leur mise en oeuvre est plutôt facile ou plutôt difficile ?

– La loi sur les responsabilités locales –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	24	73	3
SEXE			
– Homme	26	72	2
– Femme	10	84	6
AGE			
– 50 ans ou moins	19	74	7
– 51 à 64 ans	25	73	2
– 65 ans et plus	24	73	3
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	20	78	2
dont : - Parti socialiste	23	76	1
– Droite	26	71	3
dont : - UMP	38	58	4
MANDAT			
– Maire	22	75	3
dont : - Moins de 500 habitants	21	75	4
- 500 à 2000 habitants	25	74	1
- 2000 à 5000 habitants	20	77	3
- 5000 à 10 000 habitants	18	82	0
- Plus de 10 000 habitants	22	70	8
– Président de Conseil Général*	47	53	0
– Président de Conseil Régional*	36	64	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	23	74	3
– Pays	23	74	3
– Communauté de communes	22	75	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	17	81	2
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	19	77	4
dont : maire nouvellement élu en 2001	16	79	5
– Entre 10 et 20 ans	27	71	2
– Plus de 20 ans	35	65	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	24	73	3
dont : - Retraité	22	75	3
- Non retraité	35	65	0
– Parallèlement à un emploi	23	73	4
dont : - A temps partiel	42	50	8
- A temps plein	14	84	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	46	52	2
dont : - Conseiller général ou régional	42	55	3
- Député ou sénateur*	58	40	2
– Non	18	79	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	22	76	2
– Pays, communautés de communes	34	60	6
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	29	67	4
– Pas attaché	6	94	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	47	52	1
– Insuffisantes	21	76	3
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	22	75	3
– Pas inquiet*	44	55	1

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacune de ces dispositions, estimez-vous que leur mise en oeuvre est plutôt facile ou plutôt difficile ?

– L'acte II de la décentralisation (lois de 2003 et de 2004) –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	17	71	12
SEXE			
– Homme	19	69	12
– Femme	9	82	9
AGE			
– 50 ans ou moins	18	67	15
– 51 à 64 ans	16	76	8
– 65 ans et plus	19	64	17
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	14	78	8
dont : - Parti socialiste	9	87	4
– Droite	20	67	13
dont : - UMP	37	52	11
MANDAT			
– Maire	16	71	13
dont : - Moins de 500 habitants	17	72	11
- 500 à 2000 habitants	17	64	19
- 2000 à 5000 habitants	12	79	9
- 5000 à 10 000 habitants	14	80	6
- Plus de 10 000 habitants	12	77	11
– Président de Conseil Général*	32	68	0
– Président de Conseil Régional*	18	82	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	15	72	13
– Pays	18	69	13
– Communauté de communes	17	69	14
– Communauté urbaine / d'agglomération	19	72	9
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	15	74	11
dont : maire nouvellement élu en 2001	13	73	14
– Entre 10 et 20 ans	23	65	12
– Plus de 20 ans	17	71	12
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	17	71	12
dont : - Retraité	16	72	12
- Non retraité	26	65	9
– Parallèlement à un emploi	18	72	10
dont : - A temps partiel	16	73	11
- A temps plein	19	71	10
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	31	68	1
dont : - Conseiller général ou régional	24	73	3
- Député ou sénateur*	44	56	0
– Non	15	71	14
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	17	72	11
– Pays, communautés de communes	23	63	14
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	20	69	11
– Pas attaché	8	80	12
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	53	38	9
– Insuffisantes	13	75	12
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	17	71	12
– Pas inquiet*	19	69	12

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

L'attachement au principe de décentralisation

Question : Vous-même, dans quelle mesure êtes-vous attaché ou pas attaché au principe de la décentralisation ?

Très attaché	27
Plutôt attaché	51
Total attaché	78
Plutôt pas attaché	18
Pas attaché du tout	4
Total pas attaché	22
	100%

Question : Vous-même, dans quelle mesure êtes-vous attaché ou pas attaché au principe de la décentralisation ?

	Très attaché	Plutôt attaché	Total attaché	Plutôt pas attaché	Pas attaché du tout	Total pas attaché
TOTAL	27	51	78	18	4	22
SEXE						
- Homme	29	52	81	15	4	19
- Femme	14	43	57	37	6	43
AGE						
- 50 ans ou moins	18	40	58	36	6	42
- 51 à 64 ans	30	54	84	15	1	16
- 65 ans et plus	26	52	78	15	7	22
ETIQUETTE POLITIQUE						
- Gauche	33	50	83	13	4	17
dont : - Parti socialiste	56	27	83	10	7	17
- Droite	23	53	76	20	4	24
dont : - UMP	47	48	95	1	4	5
MANDAT						
- Maire	21	55	76	19	5	24
dont : - Moins de 500 habitants	19	50	69	24	7	31
- 500 à 2000 habitants	22	63	85	14	1	15
- 2000 à 5000 habitants	24	61	85	14	1	15
- 5000 à 10 000 habitants	28	56	84	10	6	16
- Plus de 10 000 habitants	46	51	97	1	2	3
- Président de Conseil Général*	83	17	100	0	0	0
- Président de Conseil Régional*	100	0	100	0	0	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)						
- Syndicat intercommunal	21	57	78	19	3	22
- Pays	22	56	78	18	4	22
- Communauté de communes	20	56	76	19	5	24
- Communauté urbaine / d'agglomération	28	47	75	20	5	25
ANCIENNETÉ DU MANDAT						
- Moins de 10 ans	25	50	75	21	4	25
dont : maire nouvellement élu en 2001	16	55	71	25	4	29
- Entre 10 et 20 ans	28	55	83	15	2	17
- Plus de 20 ans	36	46	82	12	6	18
EXERCICE DU MANDAT						
- A temps plein	29	51	80	15	5	20
dont : - Retraité	25	53	78	16	6	22
- Non retraité	49	40	89	10	1	11
- Parallèlement à un emploi	23	52	75	23	2	25
dont : - A temps partiel	29	60	89	11	0	11
- A temps plein	19	49	68	29	3	32
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS						
- Oui	69	28	97	2	1	3
dont : - Conseiller général ou régional	41	51	92	6	2	8
- Député ou sénateur*	94	6	100	0	0	0
- Non	21	54	75	21	4	25
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ						
- Syndicat intercommunal	24	52	76	19	5	24
- Pays, communautés de communes	36	51	87	11	2	13
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES						
- Suffisantes	37	59	96	4	0	4
- Insuffisantes	27	49	76	19	5	24
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION						
- Inquiet	27	53	80	16	4	20
- Pas inquiet*	30	38	68	25	7	32

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

L'impact de l'acte II

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

		Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
La politique des personnes âgées	100%	71	8	18	3
La politique d'aménagement du territoire	100%	62	16	20	2
L'aide sociale	100%	60	16	21	3
La politique environnementale	100%	58	14	27	1
La politique de formation professionnelle	100%	52	10	31	7
La politique d'urbanisme	100%	51	20	26	3
La gestion des équipements scolaires	100%	50	15	31	4
La politique culturelle	100%	48	10	38	4
La politique du développement économique	100%	48	14	34	4
La politique de santé	100%	43	22	31	4

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– La politique des personnes âgées –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	71	8	18	3
SEXE				
– Homme	72	8	17	3
– Femme	70	6	21	3
AGE				
– 50 ans ou moins	69	10	17	4
– 51 à 64 ans	70	8	19	3
– 65 ans et plus	76	8	15	1
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	65	10	21	4
dont : - Parti socialiste	62	12	23	3
– Droite	74	7	17	2
dont : - UMP	84	4	12	0
MANDAT				
– Maire	71	8	18	3
dont : - Moins de 500 habitants	73	8	17	2
- 500 à 2000 habitants	72	7	16	5
- 2000 à 5000 habitants	60	9	30	1
- 5000 à 10 000 habitants	56	17	27	0
- Plus de 10 000 habitants	60	10	28	2
– Président de Conseil Général*	88	5	7	0
– Président de Conseil Régional*	27	18	46	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	73	8	17	2
– Pays	70	8	18	4
– Communauté de communes	73	8	16	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	68	7	22	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	69	7	21	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	69	8	21	2
– Entre 10 et 20 ans	73	9	14	4
– Plus de 20 ans	79	8	13	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	72	9	17	2
dont : - Retraité	72	9	17	2
- Non retraité	70	12	14	4
– Parallèlement à un emploi	70	6	20	4
dont : - A temps partiel	77	6	12	5
- A temps plein	67	6	24	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	72	10	16	2
dont : - Conseiller général ou régional	73	12	15	0
- Député ou sénateur*	75	9	11	5
– Non	70	8	19	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	71	7	19	3
– Pays, communautés de communes	76	15	9	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	74	7	17	2
– Pas attaché	64	11	20	5
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	89	1	7	3
– Insuffisantes	70	9	19	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	71	8	19	2
– Pas inquiet*	78	11	8	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– La politique d'aménagement du territoire –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	62	16	20	2
SEXE				
– Homme	61	16	21	2
– Femme	67	17	14	2
AGE				
– 50 ans ou moins	62	15	19	4
– 51 à 64 ans	67	15	16	2
– 65 ans et plus	53	18	27	2
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	52	21	23	4
dont : - Parti socialiste	57	24	19	0
– Droite	67	13	18	2
dont : - UMP	72	10	18	0
MANDAT				
– Maire	62	16	19	3
dont : - Moins de 500 habitants	62	17	20	1
- 500 à 2000 habitants	65	14	14	7
- 2000 à 5000 habitants	52	18	30	0
- 5000 à 10 000 habitants	53	19	28	0
- Plus de 10 000 habitants	55	17	26	2
– Président de Conseil Général*	66	15	19	0
– Président de Conseil Régional*	36	18	46	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	61	18	19	2
– Pays	63	15	19	3
– Communauté de communes	60	17	20	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	67	17	14	2
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	62	14	21	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	61	15	20	4
– Entre 10 et 20 ans	62	18	18	2
– Plus de 20 ans	60	20	20	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	59	17	21	3
dont : - Retraité	58	19	21	2
- Non retraité	63	10	22	5
– Parallèlement à un emploi	68	13	17	2
dont : - A temps partiel	65	17	15	3
- A temps plein	69	12	18	1
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	58	17	25	0
dont : - Conseiller général ou régional	50	19	31	0
- Député ou sénateur*	66	15	19	0
– Non	61	16	20	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	61	16	20	3
– Pays, communautés de communes	56	19	25	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	64	14	20	2
– Pas attaché	54	24	21	1
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	74	5	13	8
– Insuffisantes	59	18	21	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	61	17	20	2
– Pas inquiet*	67	11	22	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– L'aide sociale –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	60	16	21	3
SEXE				
– Homme	60	17	20	3
– Femme	63	11	23	3
AGE				
– 50 ans ou moins	48	25	27	0
– 51 à 64 ans	59	16	22	3
– 65 ans et plus	67	13	17	3
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	60	17	19	4
dont : - Parti socialiste	49	22	24	5
– Droite	60	17	21	2
dont : - UMP	73	10	17	0
MANDAT				
– Maire	60	17	21	2
dont : - Moins de 500 habitants	63	16	19	2
- 500 à 2000 habitants	55	18	23	4
- 2000 à 5000 habitants	61	10	29	0
- 5000 à 10 000 habitants	44	30	26	0
- Plus de 10 000 habitants	56	15	26	3
– Président de Conseil Général*	73	15	10	2
– Président de Conseil Régional*	37	18	36	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	60	17	22	1
– Pays	60	18	20	2
– Communauté de communes	61	16	20	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	52	13	30	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	58	19	21	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	59	19	20	2
– Entre 10 et 20 ans	60	13	24	3
– Plus de 20 ans	71	16	10	3
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	64	15	19	2
dont : - Retraité	66	13	18	3
- Non retraité	51	24	25	0
– Parallèlement à un emploi	51	21	25	3
dont : - A temps partiel	50	13	31	6
- A temps plein	52	25	22	1
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	62	18	17	3
dont : - Conseiller général ou régional	59	20	21	0
- Député ou sénateur*	65	19	15	1
– Non	59	17	21	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	59	17	22	2
– Pays, communautés de communes	60	18	17	5
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	64	16	18	2
– Pas attaché	49	18	30	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	70	12	15	3
– Insuffisantes	59	17	22	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	61	16	20	3
– Pas inquiet*	51	17	32	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– La politique environnementale –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	58	14	27	1
SEXE				
– Homme	58	14	27	1
– Femme	57	13	27	3
AGE				
– 50 ans ou moins	50	14	33	3
– 51 à 64 ans	65	13	21	1
– 65 ans et plus	50	16	34	0
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	57	14	28	1
dont : - Parti socialiste	55	15	30	0
– Droite	59	15	25	1
dont : - UMP	62	10	28	0
MANDAT				
– Maire	58	15	26	1
dont : - Moins de 500 habitants	53	17	29	1
- 500 à 2000 habitants	65	12	20	3
- 2000 à 5000 habitants	66	9	25	0
- 5000 à 10 000 habitants	60	10	30	0
- Plus de 10 000 habitants	50	11	37	2
– Président de Conseil Général*	71	7	22	0
– Président de Conseil Régional*	27	9	64	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	59	13	26	2
– Pays	61	13	25	1
– Communauté de communes	57	17	25	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	63	16	19	2
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	57	13	28	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	57	14	27	2
– Entre 10 et 20 ans	59	15	25	1
– Plus de 20 ans	61	15	24	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	58	15	26	1
dont : - Retraité	57	15	27	1
- Non retraité	67	10	21	2
– Parallèlement à un emploi	56	13	29	2
dont : - A temps partiel	63	9	25	3
- A temps plein	52	16	30	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	62	9	29	0
dont : - Conseiller général ou régional	70	10	20	0
- Député ou sénateur*	65	9	26	0
– Non	55	16	28	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	57	16	26	1
– Pays, communautés de communes	57	11	32	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	61	12	26	1
– Pas attaché	48	23	27	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	68	8	21	3
– Insuffisantes	56	15	28	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	58	15	26	1
– Pas inquiet*	59	12	29	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– La politique de formation professionnelle –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	52	10	31	7
SEXE				
– Homme	53	11	30	6
– Femme	39	8	38	15
AGE				
– 50 ans ou moins	31	16	31	22
– 51 à 64 ans	57	8	30	5
– 65 ans et plus	49	11	34	6
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	51	9	31	9
dont : - Parti socialiste	55	12	28	5
– Droite	52	11	31	6
dont : - UMP	59	9	30	2
MANDAT				
– Maire	50	11	32	7
dont : - Moins de 500 habitants	53	11	29	7
- 500 à 2000 habitants	47	8	34	11
- 2000 à 5000 habitants	50	13	36	1
- 5000 à 10 000 habitants	44	16	39	1
- Plus de 10 000 habitants	46	7	43	4
– Président de Conseil Général*	56	7	30	7
– Président de Conseil Régional*	73	9	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	51	10	33	6
– Pays	49	10	32	9
– Communauté de communes	51	11	30	8
– Communauté urbaine / d'agglomération	51	8	36	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	48	14	30	8
dont : maire nouvellement élu en 2001	45	16	31	8
– Entre 10 et 20 ans	51	5	38	6
– Plus de 20 ans	63	10	19	8
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	53	10	32	5
dont : - Retraité	54	10	32	4
- Non retraité	53	9	30	8
– Parallèlement à un emploi	47	11	30	12
dont : - A temps partiel	45	10	30	15
- A temps plein	49	11	30	10
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	58	9	26	7
dont : - Conseiller général ou régional	58	9	26	7
- Député ou sénateur*	52	14	34	0
– Non	48	10	34	8
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	50	10	32	8
– Pays, communautés de communes	57	9	27	7
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	53	9	31	7
– Pas attaché	46	16	32	6
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	55	5	35	5
– Insuffisantes	51	11	31	7
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	51	10	31	8
– Pas inquiet*	58	9	33	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– La politique d'urbanisme –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	51	20	26	3
SEXE				
– Homme	51	20	26	3
– Femme	47	26	24	3
AGE				
– 50 ans ou moins	43	22	32	3
– 51 à 64 ans	57	20	21	2
– 65 ans et plus	43	21	32	4
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	55	18	25	2
dont : - Parti socialiste	56	17	27	0
– Droite	47	21	28	4
dont : - UMP	47	16	37	0
MANDAT				
– Maire	51	21	25	3
dont : - Moins de 500 habitants	46	25	26	3
- 500 à 2000 habitants	60	13	23	4
- 2000 à 5000 habitants	60	16	23	1
- 5000 à 10 000 habitants	57	13	30	0
- Plus de 10 000 habitants	57	25	18	0
– Président de Conseil Général*	46	15	39	0
– Président de Conseil Régional*	37	27	36	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	53	19	25	3
– Pays	53	20	24	3
– Communauté de communes	51	19	27	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	67	18	14	1
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	52	19	25	4
dont : maire nouvellement élu en 2001	53	18	24	5
– Entre 10 et 20 ans	51	21	26	2
– Plus de 20 ans	43	25	31	1
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	48	22	27	3
dont : - Retraité	49	21	27	3
- Non retraité	44	25	29	2
– Parallèlement à un emploi	55	17	25	3
dont : - A temps partiel	51	16	28	5
- A temps plein	57	18	23	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	51	18	31	0
dont : - Conseiller général ou régional	64	13	23	0
- Député ou sénateur*	46	20	34	0
– Non	50	21	26	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	50	19	27	4
– Pays, communautés de communes	48	25	27	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	52	17	28	3
– Pas attaché	44	35	18	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	52	10	35	3
– Insuffisantes	50	22	25	3
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	50	21	26	3
– Pas inquiet*	54	17	29	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– La gestion des équipements scolaires –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	50	15	31	4
SEXE				
– Homme	51	14	30	5
– Femme	34	28	38	0
AGE				
– 50 ans ou moins	36	16	46	2
– 51 à 64 ans	51	14	31	4
– 65 ans et plus	52	18	25	5
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	47	17	33	3
dont : - Parti socialiste	52	18	30	0
– Droite	51	15	28	6
dont : - UMP	66	14	20	0
MANDAT				
– Maire	46	16	33	5
dont : - Moins de 500 habitants	43	19	32	6
- 500 à 2000 habitants	52	10	34	4
- 2000 à 5000 habitants	47	19	34	0
- 5000 à 10 000 habitants	40	19	41	0
- Plus de 10 000 habitants	49	14	35	2
– Président de Conseil Général*	83	7	10	0
– Président de Conseil Régional*	64	18	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	44	16	35	5
– Pays	50	14	31	5
– Communauté de communes	48	16	31	5
– Communauté urbaine / d'agglomération	43	12	42	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	46	16	34	4
dont : maire nouvellement élu en 2001	42	18	37	3
– Entre 10 et 20 ans	54	14	26	6
– Plus de 20 ans	51	18	31	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	51	14	30	5
dont : - Retraité	50	16	29	5
- Non retraité	55	8	32	5
– Parallèlement à un emploi	46	18	34	2
dont : - A temps partiel	54	17	26	3
- A temps plein	42	19	37	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	73	10	17	0
dont : - Conseiller général ou régional	66	12	22	0
- Député ou sénateur*	79	10	11	0
– Non	45	16	34	5
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	48	15	33	4
– Pays, communautés de communes	54	20	26	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	51	15	30	4
– Pas attaché	44	18	33	5
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	59	7	31	3
– Insuffisantes	48	17	31	4
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	49	16	30	5
– Pas inquiet*	50	10	37	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– La politique culturelle –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	48	10	38	4
SEXE				
– Homme	48	9	39	4
– Femme	48	17	32	3
AGE				
– 50 ans ou moins	48	8	44	0
– 51 à 64 ans	48	11	35	6
– 65 ans et plus	49	8	40	3
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	46	13	37	4
dont : - Parti socialiste	46	15	39	0
– Droite	50	7	39	4
dont : - UMP	41	6	52	1
MANDAT				
– Maire	48	10	37	5
dont : - Moins de 500 habitants	49	12	35	4
- 500 à 2000 habitants	47	7	39	7
- 2000 à 5000 habitants	54	5	40	1
- 5000 à 10 000 habitants	37	17	43	3
- Plus de 10 000 habitants	34	11	51	4
– Président de Conseil Général*	46	5	49	0
– Président de Conseil Régional*	36	9	55	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	46	8	40	6
– Pays	49	12	35	4
– Communauté de communes	49	10	36	5
– Communauté urbaine / d'agglomération	38	11	46	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	47	12	36	5
dont : maire nouvellement élu en 2001	48	12	35	5
– Entre 10 et 20 ans	44	7	45	4
– Plus de 20 ans	63	8	29	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	49	10	37	4
dont : - Retraité	49	10	37	4
- Non retraité	49	13	32	6
– Parallèlement à un emploi	45	9	42	4
dont : - A temps partiel	44	8	39	9
- A temps plein	46	10	43	1
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	47	8	43	2
dont : - Conseiller général ou régional	54	11	29	6
- Député ou sénateur*	45	9	45	1
– Non	46	11	39	4
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	48	10	37	5
– Pays, communautés de communes	46	7	45	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	47	8	40	5
– Pas attaché	51	15	31	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	43	10	41	6
– Insuffisantes	49	10	37	4
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	48	10	38	4
– Pas inquiet*	49	7	37	7

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– La politique du développement économique –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	48	14	34	4
SEXE				
– Homme	49	14	33	4
– Femme	35	18	43	4
AGE				
– 50 ans ou moins	53	12	35	0
– 51 à 64 ans	51	14	31	4
– 65 ans et plus	41	16	38	5
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	43	18	35	4
dont : - Parti socialiste	47	19	33	1
– Droite	49	13	34	4
dont : - UMP	58	7	31	4
MANDAT				
– Maire	47	15	33	5
dont : - Moins de 500 habitants	42	17	36	5
- 500 à 2000 habitants	58	11	26	5
- 2000 à 5000 habitants	48	9	39	4
- 5000 à 10 000 habitants	43	11	46	0
- Plus de 10 000 habitants	45	20	35	0
– Président de Conseil Général*	54	10	36	0
– Président de Conseil Régional*	46	18	36	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	46	15	35	4
– Pays	51	16	30	3
– Communauté de communes	50	14	31	5
– Communauté urbaine / d'agglomération	49	8	41	2
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	44	13	36	7
dont : maire nouvellement élu en 2001	46	14	33	7
– Entre 10 et 20 ans	55	13	31	1
– Plus de 20 ans	48	21	31	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	46	16	34	4
dont : - Retraité	47	16	33	4
- Non retraité	43	17	36	4
– Parallèlement à un emploi	52	11	33	4
dont : - A temps partiel	61	2	32	5
- A temps plein	48	16	33	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	50	9	39	2
dont : - Conseiller général ou régional	52	10	33	5
- Député ou sénateur*	52	9	39	0
– Non	47	14	35	4
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	45	14	37	4
– Pays, communautés de communes	53	18	25	4
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	49	14	33	4
– Pas attaché	43	15	39	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	58	11	26	5
– Insuffisantes	47	15	34	4
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	48	14	34	4
– Pas inquiet*	50	16	31	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Selon vous, les mesures de l'Acte II de la décentralisation ont-elles eu un impact positif ou négatif sur la manière dont les collectivités locales peuvent agir dans chacun des domaines suivants ?

– La politique de santé –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'impact	Sans opinion
TOTAL	43	22	31	4
SEXE				
– Homme	44	21	31	4
– Femme	37	23	29	11
AGE				
– 50 ans ou moins	21	21	52	6
– 51 à 64 ans	42	21	31	6
– 65 ans et plus	53	22	24	1
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	34	28	35	3
dont : - Parti socialiste	26	36	32	6
– Droite	49	19	27	5
dont : - UMP	46	14	33	7
MANDAT				
– Maire	45	21	29	5
dont : - Moins de 500 habitants	46	23	28	3
- 500 à 2000 habitants	45	19	29	7
- 2000 à 5000 habitants	45	15	35	5
- 5000 à 10 000 habitants	31	26	43	0
- Plus de 10 000 habitants	31	16	49	4
– Président de Conseil Général*	29	22	44	5
– Président de Conseil Régional*	9	36	55	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	44	21	31	4
– Pays	44	24	28	4
– Communauté de communes	47	20	28	5
– Communauté urbaine / d'agglomération	42	14	38	6
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	37	25	32	6
dont : maire nouvellement élu en 2001	38	27	30	5
– Entre 10 et 20 ans	49	17	31	3
– Plus de 20 ans	52	20	25	3
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	46	23	27	4
dont : - Retraité	48	23	25	4
- Non retraité	33	27	37	3
– Parallèlement à un emploi	38	18	40	4
dont : - A temps partiel	41	18	34	7
- A temps plein	37	18	42	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	34	20	43	3
dont : - Conseiller général ou régional	44	14	36	6
- Député ou sénateur*	32	24	44	0
– Non	45	22	29	4
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	43	21	31	5
– Pays, communautés de communes	37	26	31	6
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	44	20	32	4
– Pas attaché	40	29	26	5
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	43	12	36	9
– Insuffisantes	43	23	31	3
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	42	22	32	4
– Pas inquiet*	52	16	26	6

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Les effets de l'acte II

Question : Et plus précisément, estimez-vous que la nouvelle étape de la décentralisation a eu un effet positif, négatif, ou pas d'effet du tout sur les domaines suivants ?

		Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'effet du tout	Sans opinion
La clarification de la répartition des compétences entre collectivités	100%	42	30	27	1
L'efficacité de la prise de décision	100%	41	23	33	3
La clarification de la répartition des compétences entre les collectivités et l'Etat	100%	37	39	24	0
La rapidité de la mise en oeuvre des décisions	100%	32	34	32	2
L'autonomie budgétaire et fiscale des collectivités locales	100%	22	49	28	1

Question : Et plus précisément, estimez-vous que la nouvelle étape de la décentralisation a eu un effet positif, négatif, ou pas d'effet du tout sur les domaines suivants ?

– La clarification de la répartition des compétences entre collectivités –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'effet du tout	Sans opinion
TOTAL	42	30	27	1
SEXE				
– Homme	41	31	27	1
– Femme	51	25	23	1
AGE				
– 50 ans ou moins	36	34	27	3
– 51 à 64 ans	44	29	27	0
– 65 ans et plus	43	31	25	1
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	36	37	27	0
dont : - Parti socialiste	24	49	26	1
– Droite	45	27	27	1
dont : - UMP	67	22	11	0
MANDAT				
– Maire	45	28	26	1
dont : - Moins de 500 habitants	46	26	27	1
- 500 à 2000 habitants	44	29	26	1
- 2000 à 5000 habitants	35	39	25	1
- 5000 à 10 000 habitants	36	37	27	0
- Plus de 10 000 habitants	53	21	26	0
– Président de Conseil Général*	32	34	34	0
– Président de Conseil Régional*	0	91	9	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	46	27	27	0
– Pays	45	30	24	1
– Communauté de communes	46	27	26	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	44	31	25	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	39	34	26	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	42	32	25	1
– Entre 10 et 20 ans	49	24	27	0
– Plus de 20 ans	40	32	28	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	43	28	28	1
dont : - Retraité	44	27	28	1
- Non retraité	36	38	26	0
– Parallèlement à un emploi	41	33	25	1
dont : - A temps partiel	47	29	24	0
- A temps plein	38	35	25	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	33	39	28	0
dont : - Conseiller général ou régional	42	29	29	0
- Député ou sénateur*	32	30	38	0
– Non	43	29	28	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	42	30	27	1
– Pays, communautés de communes	43	32	25	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	45	29	26	0
– Pas attaché	34	34	30	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	42	24	34	0
– Insuffisantes	42	31	26	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	41	32	26	1
– Pas inquiet*	57	12	31	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et plus précisément, estimez-vous que la nouvelle étape de la décentralisation a eu un effet positif, négatif, ou pas d'effet du tout sur les domaines suivants ?

– L'efficacité de la prise de décision –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'effet du tout	Sans opinion
TOTAL	41	23	33	3
SEXE				
– Homme	43	21	34	2
– Femme	24	36	32	8
AGE				
– 50 ans ou moins	37	27	33	3
– 51 à 64 ans	44	24	30	2
– 65 ans et plus	38	20	39	3
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	41	22	35	2
dont : - Parti socialiste	44	21	33	2
– Droite	43	24	30	3
dont : - UMP	57	15	27	1
MANDAT				
– Maire	38	24	35	3
dont : - Moins de 500 habitants	39	23	35	3
- 500 à 2000 habitants	35	25	36	4
- 2000 à 5000 habitants	30	29	41	0
- 5000 à 10 000 habitants	37	29	34	0
- Plus de 10 000 habitants	52	20	26	2
– Président de Conseil Général*	78	7	15	0
– Président de Conseil Régional*	55	27	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	42	21	35	2
– Pays	40	23	34	3
– Communauté de communes	37	25	35	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	29	31	40	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	36	26	34	4
dont : maire nouvellement élu en 2001	31	27	38	4
– Entre 10 et 20 ans	48	17	34	1
– Plus de 20 ans	43	28	29	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	42	20	35	3
dont : - Retraité	41	20	36	3
- Non retraité	42	25	31	2
– Parallèlement à un emploi	39	30	30	1
dont : - A temps partiel	42	32	23	3
- A temps plein	38	28	34	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	66	15	17	2
dont : - Conseiller général ou régional	57	15	22	6
- Député ou sénateur*	65	16	19	0
– Non	37	23	37	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	39	25	33	3
– Pays, communautés de communes	43	16	41	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	46	21	31	2
– Pas attaché	23	29	44	4
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	40	22	35	3
– Insuffisantes	41	24	33	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	40	23	34	3
– Pas inquiet*	49	24	27	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et plus précisément, estimez-vous que la nouvelle étape de la décentralisation a eu un effet positif, négatif, ou pas d'effet du tout sur les domaines suivants ?

– La clarification de la répartition des compétences entre les collectivités et l'Etat –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'effet du tout	Sans opinion
TOTAL	37	39	24	0
SEXE				
– Homme	38	38	24	0
– Femme	31	43	26	0
AGE				
– 50 ans ou moins	28	54	18	0
– 51 à 64 ans	41	36	22	1
– 65 ans et plus	34	36	30	0
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	33	44	23	0
dont : - Parti socialiste	25	51	24	0
– Droite	39	35	25	1
dont : - UMP	75	14	11	0
MANDAT				
– Maire	37	38	25	0
dont : - Moins de 500 habitants	39	37	23	1
- 500 à 2000 habitants	34	37	29	0
- 2000 à 5000 habitants	28	47	25	0
- 5000 à 10 000 habitants	37	39	24	0
- Plus de 10 000 habitants	43	32	25	0
– Président de Conseil Général*	54	29	17	0
– Président de Conseil Régional*	0	91	9	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	38	36	25	1
– Pays	38	37	25	0
– Communauté de communes	37	39	24	0
– Communauté urbaine / d'agglomération	42	34	24	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	34	43	23	0
dont : maire nouvellement élu en 2001	31	45	24	0
– Entre 10 et 20 ans	43	30	27	0
– Plus de 20 ans	35	39	23	3
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	36	37	27	0
dont : - Retraité	36	37	27	0
- Non retraité	35	40	25	0
– Parallèlement à un emploi	39	41	19	1
dont : - A temps partiel	40	39	17	4
- A temps plein	38	42	20	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	42	33	25	0
dont : - Conseiller général ou régional	45	21	34	0
- Député ou sénateur*	55	30	15	0
– Non	36	39	25	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	38	37	25	0
– Pays, communautés de communes	36	40	22	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	41	35	24	0
– Pas attaché	22	51	27	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	56	17	27	0
– Insuffisantes	34	41	24	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	36	40	24	0
– Pas inquiet*	49	26	25	0

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et plus précisément, estimez-vous que la nouvelle étape de la décentralisation a eu un effet positif, négatif, ou pas d'effet du tout sur les domaines suivants ?

– La rapidité de la mise en oeuvre des décisions –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'effet du tout	Sans opinion
TOTAL	32	34	32	2
SEXE				
– Homme	34	33	32	1
– Femme	18	42	37	3
AGE				
– 50 ans ou moins	26	32	42	0
– 51 à 64 ans	38	33	27	2
– 65 ans et plus	24	38	36	2
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	34	32	32	2
dont : - Parti socialiste	35	28	35	2
– Droite	32	36	31	1
dont : - UMP	48	21	31	0
MANDAT				
– Maire	29	36	33	2
dont : - Moins de 500 habitants	29	37	33	1
- 500 à 2000 habitants	28	37	32	3
- 2000 à 5000 habitants	30	31	39	0
- 5000 à 10 000 habitants	28	36	36	0
- Plus de 10 000 habitants	40	30	30	0
– Président de Conseil Général*	68	15	17	0
– Président de Conseil Régional*	46	18	36	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	31	35	33	1
– Pays	30	34	34	2
– Communauté de communes	28	38	32	2
– Communauté urbaine / d'agglomération	23	37	38	2
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	35	33	31	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	31	32	35	2
– Entre 10 et 20 ans	31	31	35	3
– Plus de 20 ans	26	45	29	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	33	34	31	2
dont : - Retraité	33	34	30	3
- Non retraité	32	35	33	0
– Parallèlement à un emploi	31	35	34	0
dont : - A temps partiel	30	42	28	0
- A temps plein	31	32	37	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	59	17	24	0
dont : - Conseiller général ou régional	57	21	22	0
- Député ou sénateur*	60	12	28	0
– Non	29	35	34	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	30	35	33	2
– Pays, communautés de communes	41	30	29	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	37	32	30	1
– Pas attaché	13	43	39	5
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	42	26	32	0
– Insuffisantes	30	36	32	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	32	34	32	2
– Pas inquiet*	34	36	30	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et plus précisément, estimez-vous que la nouvelle étape de la décentralisation a eu un effet positif, négatif, ou pas d'effet du tout sur les domaines suivants ?

– L'autonomie budgétaire et fiscale des collectivités locales –

	Plutôt positif	Plutôt négatif	Ni positif, ni négatif / Pas d'effet du tout	Sans opinion
TOTAL	22	49	28	1
SEXE				
– Homme	22	49	28	1
– Femme	22	49	29	0
AGE				
– 50 ans ou moins	17	57	26	0
– 51 à 64 ans	23	53	23	1
– 65 ans et plus	22	39	38	1
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	18	66	16	0
dont : - Parti socialiste	15	75	10	0
– Droite	24	38	37	1
dont : - UMP	41	32	27	0
MANDAT				
– Maire	23	46	30	1
dont : - Moins de 500 habitants	27	43	29	1
- 500 à 2000 habitants	19	46	34	1
- 2000 à 5000 habitants	15	58	26	1
- 5000 à 10 000 habitants	13	63	23	1
- Plus de 10 000 habitants	12	58	30	0
– Président de Conseil Général*	15	66	19	0
– Président de Conseil Régional*	0	100	0	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	24	45	30	1
– Pays	22	48	29	1
– Communauté de communes	23	44	32	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	18	49	33	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	20	52	27	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	21	49	29	1
– Entre 10 et 20 ans	20	46	33	1
– Plus de 20 ans	37	39	24	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	22	47	30	1
dont : - Retraité	24	45	30	1
- Non retraité	13	57	30	0
– Parallèlement à un emploi	22	52	26	0
dont : - A temps partiel	20	57	23	0
- A temps plein	24	49	27	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	12	67	21	0
dont : - Conseiller général ou régional	16	60	23	1
- Député ou sénateur*	16	59	25	0
– Non	23	47	29	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	23	47	29	1
– Pays, communautés de communes	22	51	27	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	20	50	29	1
– Pas attaché	29	42	29	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	33	30	36	1
– Insuffisantes	21	52	27	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	19	52	28	1
– Pas inquiet*	44	20	36	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

L'approfondissement de la décentralisation

Question : Concernant le transfert des compétences aux collectivités locales, dans le cadre de la décentralisation, pensez vous qu'il faut ?

Les approfondir	27
Faire une pause	50
Revenir en arrière sur certaines des dispositions	22
Sans opinion	1
	100%

Question : Concernant le transfert des compétences aux collectivités locales, dans le cadre de la décentralisation, pensez vous qu'il faut ?

	Les approfondir	Faire une pause	Revenir en arrière sur certaines des dispositions	Sans opinion
TOTAL	27	50	22	1
SEXE				
– Homme	27	51	21	1
– Femme	25	42	31	2
AGE				
– 50 ans ou moins	20	44	34	2
– 51 à 64 ans	27	52	21	0
– 65 ans et plus	30	48	21	1
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	24	49	26	1
dont : - Parti socialiste	35	38	27	0
– Droite	29	51	19	1
dont : - UMP	37	53	10	0
MANDAT				
– Maire	26	50	23	1
dont : - Moins de 500 habitants	25	48	27	0
- 500 à 2000 habitants	24	54	19	3
- 2000 à 5000 habitants	27	54	19	0
- 5000 à 10 000 habitants	34	42	24	0
- Plus de 10 000 habitants	34	47	18	1
– Président de Conseil Général*	29	61	10	0
– Président de Conseil Régional*	91	0	9	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	27	48	24	1
– Pays	25	50	24	1
– Communauté de communes	26	51	22	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	27	45	28	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	25	47	27	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	22	48	29	1
– Entre 10 et 20 ans	30	55	14	1
– Plus de 20 ans	27	47	26	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	29	48	22	1
dont : - Retraité	29	49	21	1
- Non retraité	31	42	25	2
– Parallèlement à un emploi	21	55	23	1
dont : - A temps partiel	24	61	12	3
- A temps plein	19	52	29	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	36	49	13	2
dont : - Conseiller général ou régional	22	46	26	6
- Député ou sénateur*	29	71	0	0
– Non	26	48	25	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	27	49	23	1
– Pays, communautés de communes	26	54	20	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	28	52	19	1
– Pas attaché	24	43	32	1
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	32	57	11	0
– Insuffisantes	26	49	24	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	26	50	23	1
– Pas inquiet*	35	52	13	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

2 - OPINION GLOBALE SUR L'ACTE II

DE LA DÉCENTRALISATION

La bilan de la situation actuelle

Question : En tant qu'élus, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

		Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion
La démocratie locale	100%	76	23	1
Le champ des compétences dont disposent les collectivités pour accomplir leurs missions	100%	53	45	2
L'indemnisation des élus	100%	53	46	1
Le statut des élus	100%	42	58	0
La protection sociale des élus	100%	38	55	7
Les responsabilités des élus en général	100%	37	62	1
La charge de travail des élus	100%	33	66	1
Les possibilités de reconversion des élus après leur mandat	100%	27	58	15
Les moyens financiers qui sont donnés aux collectivités pour réaliser leurs missions	100%	12	87	1

Question : En tant qu'élu, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

– La démocratie locale –

	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion
TOTAL	76	23	1
SEXE			
– Homme	77	22	1
– Femme	65	30	5
AGE			
– 50 ans ou moins	90	7	3
– 51 à 64 ans	76	23	1
– 65 ans et plus	68	30	2
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	70	29	1
dont : - Parti socialiste	65	35	0
– Droite	79	19	2
dont : - UMP	81	19	0
MANDAT			
– Maire	76	23	1
dont : - Moins de 500 habitants	70	29	1
- 500 à 2000 habitants	84	14	2
- 2000 à 5000 habitants	84	16	0
- 5000 à 10 000 habitants	71	26	3
- Plus de 10 000 habitants	87	13	0
– Président de Conseil Général*	78	22	0
– Président de Conseil Régional*	64	36	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	78	21	1
– Pays	78	21	1
– Communauté de communes	76	23	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	83	15	2
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	72	26	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	74	23	3
– Entre 10 et 20 ans	81	19	0
– Plus de 20 ans	75	25	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	73	26	1
dont : - Retraité	73	26	1
- Non retraité	78	22	0
– Parallèlement à un emploi	80	18	2
dont : - A temps partiel	84	16	0
- A temps plein	78	19	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	83	17	0
dont : - Conseiller général ou régional	89	11	0
- Député ou sénateur*	76	24	0
– Non	73	25	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	73	26	1
– Pays, communautés de communes	85	13	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	77	22	1
– Pas attaché	70	28	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	87	10	3
– Insuffisantes	74	25	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	75	24	1
– Pas inquiet*	81	19	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : En tant qu'élu, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

– **Le champ des compétences dont disposent les collectivités pour accomplir leurs missions –**

	Plutôt satisfaisante	Plutot pas satisfaisante	Sans opinion
TOTAL	53	45	2
SEXE			
– Homme	54	44	2
– Femme	43	51	6
AGE			
– 50 ans ou moins	54	41	5
– 51 à 64 ans	54	45	1
– 65 ans et plus	49	48	3
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	55	44	1
dont : - Parti socialiste	39	61	0
– Droite	52	45	3
dont : - UMP	63	35	2
MANDAT			
– Maire	53	45	2
dont : - Moins de 500 habitants	47	50	3
- 500 à 2000 habitants	61	38	1
- 2000 à 5000 habitants	59	39	2
- 5000 à 10 000 habitants	61	39	0
- Plus de 10 000 habitants	56	41	3
– Président de Conseil Général*	61	37	2
– Président de Conseil Régional*	9	91	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	52	46	2
– Pays	56	43	1
– Communauté de communes	53	45	2
– Communauté urbaine / d'agglomération	41	55	4
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	50	48	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	50	47	3
– Entre 10 et 20 ans	58	40	2
– Plus de 20 ans	49	51	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	49	49	2
dont : - Retraité	48	50	2
- Non retraité	51	47	2
– Parallèlement à un emploi	61	37	2
dont : - A temps partiel	64	36	0
- A temps plein	59	38	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	56	42	2
dont : - Conseiller général ou régional	61	38	1
- Député ou sénateur*	60	34	6
– Non	49	49	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	51	47	2
– Pays, communautés de communes	53	45	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	57	41	2
– Pas attaché	35	62	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	70	28	2
– Insuffisantes	50	48	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	51	47	2
– Pas inquiet*	63	36	1

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : En tant qu'élu, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

- L'indemnisation des élus -

	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion
TOTAL	53	46	1
SEXE			
- Homme	55	44	1
- Femme	40	59	1
AGE			
- 50 ans ou moins	50	50	0
- 51 à 64 ans	50	49	1
- 65 ans et plus	61	39	0
ETIQUETTE POLITIQUE			
- Gauche	46	54	0
dont : - Parti socialiste	47	52	1
- Droite	58	41	1
dont : - UMP	61	39	0
MANDAT			
- Maire	54	46	0
dont : - Moins de 500 habitants	47	53	0
- 500 à 2000 habitants	67	32	1
- 2000 à 5000 habitants	59	40	1
- 5000 à 10 000 habitants	44	54	2
- Plus de 10 000 habitants	59	41	0
- Président de Conseil Général*	46	51	3
- Président de Conseil Régional*	46	54	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
- Syndicat intercommunal	52	47	1
- Pays	52	48	0
- Communauté de communes	56	43	1
- Communauté urbaine / d'agglomération	61	39	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
- Moins de 10 ans	46	54	0
dont : maire nouvellement élu en 2001	49	51	0
- Entre 10 et 20 ans	65	34	1
- Plus de 20 ans	55	45	0
EXERCICE DU MANDAT			
- A temps plein	58	41	1
dont : - Retraité	58	41	1
- Non retraité	60	38	2
- Parallèlement à un emploi	42	58	0
dont : - A temps partiel	40	60	0
- A temps plein	43	57	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
- Oui	54	45	1
dont : - Conseiller général ou régional	63	37	0
- Député ou sénateur*	51	49	0
- Non	53	47	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
- Syndicat intercommunal	55	45	0
- Pays, communautés de communes	48	50	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
- Attaché	55	44	1
- Pas attaché	48	51	1
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
- Suffisantes	53	43	4
- Insuffisantes	53	47	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
- Inquiet	51	48	1
- Pas inquiet*	70	30	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : En tant qu'élus, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

– Le statut des élus –

	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion
TOTAL	42	58	0
SEXE			
– Homme	42	58	0
– Femme	36	61	3
AGE			
– 50 ans ou moins	45	55	0
– 51 à 64 ans	40	60	0
– 65 ans et plus	43	56	1
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	27	73	0
dont : - Parti socialiste	20	80	0
– Droite	49	50	1
dont : - UMP	43	57	0
MANDAT			
– Maire	45	55	0
dont : - Moins de 500 habitants	47	52	1
- 500 à 2000 habitants	48	52	0
- 2000 à 5000 habitants	24	75	1
- 5000 à 10 000 habitants	26	74	0
- Plus de 10 000 habitants	30	70	0
– Président de Conseil Général*	12	88	0
– Président de Conseil Régional*	18	82	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	44	55	1
– Pays	44	55	1
– Communauté de communes	46	53	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	53	47	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	40	59	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	46	53	1
– Entre 10 et 20 ans	43	57	0
– Plus de 20 ans	43	57	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	40	59	1
dont : - Retraité	42	57	1
- Non retraité	28	72	0
– Parallèlement à un emploi	46	54	0
dont : - A temps partiel	42	58	0
- A temps plein	48	52	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	22	78	0
dont : - Conseiller général ou régional	36	64	0
- Député ou sénateur*	21	79	0
– Non	44	56	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	44	55	1
– Pays, communautés de communes	33	67	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	40	60	0
– Pas attaché	47	51	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	53	47	0
– Insuffisantes	39	60	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	39	60	1
– Pas inquiet*	60	40	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : En tant qu'élus, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

– La protection sociale des élus –

	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion
TOTAL	38	55	7
SEXE			
– Homme	38	55	7
– Femme	36	54	10
AGE			
– 50 ans ou moins	41	46	13
– 51 à 64 ans	34	60	6
– 65 ans et plus	43	50	7
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	33	62	5
dont : - Parti socialiste	31	65	4
– Droite	40	50	10
dont : - UMP	37	63	0
MANDAT			
– Maire	38	54	8
dont : - Moins de 500 habitants	38	53	9
- 500 à 2000 habitants	38	53	9
- 2000 à 5000 habitants	35	62	3
- 5000 à 10 000 habitants	36	58	6
- Plus de 10 000 habitants	52	45	3
– Président de Conseil Général*	37	61	2
– Président de Conseil Régional*	27	73	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	34	57	9
– Pays	38	53	9
– Communauté de communes	38	53	9
– Communauté urbaine / d'agglomération	38	57	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	40	54	6
dont : maire nouvellement élu en 2001	43	49	8
– Entre 10 et 20 ans	34	56	10
– Plus de 20 ans	40	55	5
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	37	56	7
dont : - Retraité	38	55	7
- Non retraité	36	61	3
– Parallèlement à un emploi	39	54	7
dont : - A temps partiel	29	66	5
- A temps plein	43	49	8
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	32	66	2
dont : - Conseiller général ou régional	33	66	1
- Député ou sénateur*	44	56	0
– Non	38	53	9
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	37	56	7
– Pays, communautés de communes	40	48	12
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	39	52	9
– Pas attaché	34	64	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	51	49	0
– Insuffisantes	37	56	7
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	36	56	8
– Pas inquiet*	49	49	2

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : En tant qu'élus, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

– Les responsabilités des élus en général –

	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion
TOTAL	37	62	1
SEXE			
– Homme	39	61	0
– Femme	20	76	4
AGE			
– 50 ans ou moins	29	67	4
– 51 à 64 ans	39	60	1
– 65 ans et plus	36	64	0
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	36	63	1
dont : - Parti socialiste	36	62	2
– Droite	38	62	0
dont : - UMP	58	42	0
MANDAT			
– Maire	33	66	1
dont : - Moins de 500 habitants	31	68	1
- 500 à 2000 habitants	34	65	1
- 2000 à 5000 habitants	37	60	3
- 5000 à 10 000 habitants	53	47	0
- Plus de 10 000 habitants	47	52	1
– Président de Conseil Général*	71	27	2
– Président de Conseil Régional*	36	64	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	32	67	1
– Pays	35	64	1
– Communauté de communes	33	66	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	40	60	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	36	63	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	33	66	1
– Entre 10 et 20 ans	37	62	1
– Plus de 20 ans	37	63	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	38	61	1
dont : - Retraité	36	64	0
- Non retraité	47	51	2
– Parallèlement à un emploi	34	64	2
dont : - A temps partiel	48	49	3
- A temps plein	27	72	1
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	63	33	4
dont : - Conseiller général ou régional	59	35	6
- Député ou sénateur*	82	17	1
– Non	29	70	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	34	65	1
– Pays, communautés de communes	46	51	3
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	42	57	1
– Pas attaché	18	82	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	49	50	1
– Insuffisantes	35	64	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	36	63	1
– Pas inquiet*	40	60	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : En tant qu'élus, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

– La charge de travail des élus –

	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion
TOTAL	33	66	1
SEXE			
– Homme	35	64	1
– Femme	22	77	1
AGE			
– 50 ans ou moins	20	76	4
– 51 à 64 ans	32	67	1
– 65 ans et plus	41	58	1
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	30	69	1
dont : - Parti socialiste	34	65	1
– Droite	36	63	1
dont : - UMP	40	58	2
MANDAT			
– Maire	31	68	1
dont : - Moins de 500 habitants	28	72	0
- 500 à 2000 habitants	34	64	2
- 2000 à 5000 habitants	30	67	3
- 5000 à 10 000 habitants	34	63	3
- Plus de 10 000 habitants	49	49	2
– Président de Conseil Général*	56	39	5
– Président de Conseil Régional*	54	46	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	30	69	1
– Pays	28	71	1
– Communauté de communes	30	69	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	37	62	1
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	29	70	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	23	76	1
– Entre 10 et 20 ans	36	63	1
– Plus de 20 ans	41	58	1
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	38	61	1
dont : - Retraité	37	62	1
- Non retraité	41	56	3
– Parallèlement à un emploi	23	75	2
dont : - A temps partiel	35	65	0
- A temps plein	18	80	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	54	41	5
dont : - Conseiller général ou régional	45	48	7
- Député ou sénateur*	67	28	5
– Non	27	72	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	31	68	1
– Pays, communautés de communes	42	54	4
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	35	64	1
– Pas attaché	28	72	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	37	58	5
– Insuffisantes	32	67	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	33	66	1
– Pas inquiet*	37	63	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : En tant qu'élus, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

– Les possibilités de reconversion des élus après leur mandat –

	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion
TOTAL	27	58	15
SEXE			
– Homme	28	58	14
– Femme	22	54	24
AGE			
– 50 ans ou moins	27	51	22
– 51 à 64 ans	28	61	11
– 65 ans et plus	26	56	18
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	18	70	12
dont : - Parti socialiste	12	81	7
– Droite	30	53	17
dont : - UMP	23	71	6
MANDAT			
– Maire	29	55	16
dont : - Moins de 500 habitants	31	51	18
- 500 à 2000 habitants	28	55	17
- 2000 à 5000 habitants	21	73	6
- 5000 à 10 000 habitants	14	77	9
- Plus de 10 000 habitants	14	78	8
– Président de Conseil Général*	7	90	3
– Président de Conseil Régional*	27	73	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	27	56	17
– Pays	29	53	18
– Communauté de communes	29	54	17
– Communauté urbaine / d'agglomération	28	62	10
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	31	57	12
dont : maire nouvellement élu en 2001	32	53	15
– Entre 10 et 20 ans	22	57	21
– Plus de 20 ans	24	65	11
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	27	58	15
dont : - Retraité	29	55	16
- Non retraité	22	71	7
– Parallèlement à un emploi	26	58	16
dont : - A temps partiel	17	74	9
- A temps plein	30	50	20
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	14	82	4
dont : - Conseiller général ou régional	18	74	8
- Député ou sénateur*	9	86	5
– Non	29	54	17
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	30	55	15
– Pays, communautés de communes	19	67	14
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	26	61	13
– Pas attaché	31	46	23
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	34	62	4
– Insuffisantes	27	58	15
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	26	59	15
– Pas inquiet*	33	55	12

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : En tant qu'élu, comment jugez-vous la situation actuelle pour chacun des points suivants ?

– Les moyens financiers qui sont donnés aux collectivités pour réaliser leurs missions –

	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion
TOTAL	12	87	1
SEXE			
– Homme	12	88	0
– Femme	16	81	3
AGE			
– 50 ans ou moins	21	79	0
– 51 à 64 ans	8	91	1
– 65 ans et plus	17	83	0
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	8	92	0
dont : - Parti socialiste	9	91	0
– Droite	15	84	1
dont : - UMP	20	76	4
MANDAT			
– Maire	13	86	1
dont : - Moins de 500 habitants	10	89	1
- 500 à 2000 habitants	18	82	0
- 2000 à 5000 habitants	15	84	1
- 5000 à 10 000 habitants	20	80	0
- Plus de 10 000 habitants	16	79	5
– Président de Conseil Général*	10	90	0
– Président de Conseil Régional*	0	100	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	12	87	1
– Pays	11	89	0
– Communauté de communes	13	87	0
– Communauté urbaine / d'agglomération	19	80	1
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	11	88	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	14	85	1
– Entre 10 et 20 ans	14	86	0
– Plus de 20 ans	14	85	1
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	11	89	0
dont : - Retraité	12	88	0
- Non retraité	8	92	0
– Parallèlement à un emploi	15	84	1
dont : - A temps partiel	16	84	0
- A temps plein	15	83	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	13	86	1
dont : - Conseiller général ou régional	19	80	1
- Député ou sénateur*	20	79	1
– Non	12	87	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	13	86	1
– Pays, communautés de communes	10	89	1
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	13	86	1
– Pas attaché	10	90	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	31	64	5
– Insuffisantes	10	90	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	10	90	0
– Pas inquiet*	31	65	4

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Les conséquences de la décentralisation

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

		Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
La démocratie locale	100%	45	10	42	3
Le champ des compétences dont disposent les collectivités pour accomplir leurs missions	100%	39	25	34	2
Les responsabilités des élus en général	100%	29	36	34	1
L'indemnisation des élus	100%	28	19	51	2
Le statut des élus	100%	23	21	53	3
La charge de travail des élus	100%	21	56	21	2
La protection sociale des élus	100%	19	26	49	6
Les possibilités de reconversion des élus après leur mandat	100%	12	30	45	13
Les moyens financiers qui sont donnés aux collectivités pour réaliser leurs missions	100%	12	59	28	1

Les conséquences de la décentralisation

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

<i>Bilan de la situation sur...</i>		Conséquences de la décentralisation...				
		<i>Base</i>	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
La démocratie locale			45	10	42	3
Plutôt satisfaisante	76%	54	4	39	3	
Plutot pas satisfaisante	23%	16	31	52	1	
Le champ des compétences dont disposent les collectivités pour accomplir leurs missions			39	25	34	2
Plutôt satisfaisante	53%	57	13	27	3	
Plutot pas satisfaisante	45%	19	37	43	1	
L'indemnisation des élus			28	19	51	2
Plutôt satisfaisante	53%	44	3	50	3	
Plutot pas satisfaisante	46%	9	37	51	3	
Le statut des élus			23	21	53	3
Plutôt satisfaisante	42%	42	8	46	4	
Plutot pas satisfaisante	58%	10	31	57	2	
La protection sociale des élus			19	26	49	6
Plutôt satisfaisante	38%	42	10	43	5	
Plutot pas satisfaisante	55%	7	40	51	2	

Les conséquences de la décentralisation

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

<i>Suite du tableau</i>		Conséquences de la décentralisation...				
		<i>Base</i>	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
Bilan de la situation sur...						
Les responsabilités des élus en général						
		29	36	34	1	
Plutôt satisfaisante	37%	52	11	36	1	
Plutôt pas satisfaisante	62%	15	51	33	1	
La charge de travail des élus						
		21	56	21	2	
Plutôt satisfaisante	33%	45	22	31	2	
Plutôt pas satisfaisante	66%	9	73	17	1	
Les possibilités de reconversion des élus après leur mandat						
Plutôt satisfaisante	27%	34	8	50	9	
Plutôt pas satisfaisante	58%	4	47	46	3	
Les moyens financiers qui sont donnés aux collectivités pour réaliser leurs missions						
		12	59	28	1	
Plutôt satisfaisante	12%	43	31	24	3	
Plutôt pas satisfaisante	87%	7	64	29	1	

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

– La démocratie locale –

	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
TOTAL	45	10	42	3
SEXE				
– Homme	45	11	41	3
– Femme	39	7	48	6
AGE				
– 50 ans ou moins	31	8	56	5
– 51 à 64 ans	47	11	39	3
– 65 ans et plus	46	10	41	3
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	48	15	36	1
dont : - Parti socialiste	41	20	39	0
– Droite	42	8	46	4
dont : - UMP	51	8	37	4
MANDAT				
– Maire	45	10	41	4
dont : - Moins de 500 habitants	43	9	45	3
- 500 à 2000 habitants	50	9	34	7
- 2000 à 5000 habitants	40	15	45	0
- 5000 à 10 000 habitants	43	13	43	1
- Plus de 10 000 habitants	48	11	41	0
– Président de Conseil Général*	46	12	42	0
– Président de Conseil Régional*	9	27	64	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	45	9	43	3
– Pays	48	8	41	3
– Communauté de communes	46	9	42	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	45	10	41	4
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	38	11	46	5
dont : maire nouvellement élu en 2001	38	9	47	6
– Entre 10 et 20 ans	54	7	37	2
– Plus de 20 ans	48	16	36	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	48	10	39	3
dont : - Retraité	49	9	39	3
- Non retraité	40	14	44	2
– Parallèlement à un emploi	38	11	46	5
dont : - A temps partiel	51	1	45	3
- A temps plein	32	15	47	6
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	45	13	42	0
dont : - Conseiller général ou régional	51	10	39	0
- Député ou sénateur*	50	21	29	0
– Non	43	10	43	4
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	42	11	43	4
– Pays, communautés de communes	52	9	39	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	51	10	36	3
– Pas attaché	21	11	63	5
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	49	9	31	11
– Insuffisantes	44	11	43	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	44	12	41	3
– Pas inquiet*	49	1	47	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

– Le champ des compétences dont disposent les collectivités pour accomplir leurs missions –

	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
TOTAL	39	25	34	2
SEXE				
– Homme	42	24	33	1
– Femme	25	30	42	3
AGE				
– 50 ans ou moins	30	29	39	2
– 51 à 64 ans	44	24	30	2
– 65 ans et plus	36	24	39	1
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	35	32	32	1
dont : - Parti socialiste	33	33	33	1
– Droite	43	22	33	2
dont : - UMP	65	11	20	4
MANDAT				
– Maire	38	24	36	2
dont : - Moins de 500 habitants	37	23	39	1
- 500 à 2000 habitants	40	26	31	3
- 2000 à 5000 habitants	38	21	40	1
- 5000 à 10 000 habitants	44	24	30	2
- Plus de 10 000 habitants	42	23	31	4
– Président de Conseil Général*	64	24	12	0
– Président de Conseil Régional*	18	64	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	37	23	38	2
– Pays	39	24	36	1
– Communauté de communes	39	23	36	2
– Communauté urbaine / d'agglomération	29	34	37	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	34	31	32	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	34	29	34	3
– Entre 10 et 20 ans	48	17	35	0
– Plus de 20 ans	43	21	35	1
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	40	25	34	1
dont : - Retraité	39	24	36	1
- Non retraité	45	30	22	3
– Parallèlement à un emploi	38	25	34	3
dont : - A temps partiel	23	35	39	3
- A temps plein	45	20	32	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	53	27	20	0
dont : - Conseiller général ou régional	45	25	30	0
- Député ou sénateur*	65	19	15	1
– Non	35	25	38	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	38	24	36	2
– Pays, communautés de communes	44	25	28	3
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	45	21	32	2
– Pas attaché	21	39	40	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	49	13	29	9
– Insuffisantes	38	27	34	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	39	26	34	1
– Pas inquiet*	46	15	35	4

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

– Les responsabilités des élus en général –

	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
TOTAL	29	36	34	1
SEXE				
– Homme	31	35	33	1
– Femme	16	38	43	3
AGE				
– 50 ans ou moins	17	45	34	4
– 51 à 64 ans	30	34	34	2
– 65 ans et plus	32	34	34	0
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	28	45	26	1
dont : - Parti socialiste	30	45	24	1
– Droite	31	32	36	1
dont : - UMP	46	20	30	4
MANDAT				
– Maire	27	37	35	1
dont : - Moins de 500 habitants	27	36	36	1
- 500 à 2000 habitants	23	41	33	3
- 2000 à 5000 habitants	31	31	38	0
- 5000 à 10 000 habitants	37	29	34	0
- Plus de 10 000 habitants	34	34	32	0
– Président de Conseil Général*	56	22	20	2
– Président de Conseil Régional*	27	37	36	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	27	35	37	1
– Pays	27	37	35	1
– Communauté de communes	27	37	35	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	32	34	34	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	25	39	33	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	24	39	35	2
– Entre 10 et 20 ans	32	36	32	0
– Plus de 20 ans	37	22	41	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	32	33	34	1
dont : - Retraité	32	34	34	0
- Non retraité	36	31	29	4
– Parallèlement à un emploi	22	40	35	3
dont : - A temps partiel	20	42	35	3
- A temps plein	23	40	34	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	50	22	27	1
dont : - Conseiller général ou régional	50	21	29	0
- Député ou sénateur*	53	17	30	0
– Non	24	38	37	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	27	36	36	1
– Pays, communautés de communes	39	32	28	1
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	32	34	32	2
– Pas attaché	18	41	41	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	31	24	36	9
– Insuffisantes	28	38	34	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	29	37	33	1
– Pas inquiet*	33	27	37	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

- L'indemnisation des élus -

	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
TOTAL	28	19	51	2
SEXE				
- Homme	30	19	50	1
- Femme	9	16	63	12
AGE				
- 50 ans ou moins	16	14	64	6
- 51 à 64 ans	23	21	53	3
- 65 ans et plus	39	17	43	1
ETIQUETTE POLITIQUE				
- Gauche	25	24	50	1
dont : - Parti socialiste	22	25	53	0
- Droite	29	16	52	3
dont : - UMP	31	10	55	4
MANDAT				
- Maire	29	20	48	3
dont : - Moins de 500 habitants	26	22	50	2
- 500 à 2000 habitants	38	16	41	5
- 2000 à 5000 habitants	27	19	51	3
- 5000 à 10 000 habitants	20	20	59	1
- Plus de 10 000 habitants	26	17	57	0
- Président de Conseil Général*	15	12	73	0
- Président de Conseil Régional*	0	0	100	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
- Syndicat intercommunal	28	19	50	3
- Pays	32	20	46	2
- Communauté de communes	31	20	46	3
- Communauté urbaine / d'agglomération	30	9	59	2
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
- Moins de 10 ans	16	22	58	4
dont : maire nouvellement élu en 2001	17	24	54	5
- Entre 10 et 20 ans	40	12	47	1
- Plus de 20 ans	45	23	32	0
EXERCICE DU MANDAT				
- A temps plein	31	18	49	2
dont : - Retraité	33	19	47	1
- Non retraité	19	11	64	6
- Parallèlement à un emploi	20	22	54	4
dont : - A temps partiel	21	22	54	3
- A temps plein	20	22	53	5
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
- Oui	18	12	70	0
dont : - Conseiller général ou régional	24	12	64	0
- Député ou sénateur*	20	20	60	0
- Non	29	20	48	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
- Syndicat intercommunal	27	19	51	3
- Pays, communautés de communes	26	21	53	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
- Attaché	31	19	47	3
- Pas attaché	15	18	64	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
- Suffisantes	23	16	52	9
- Insuffisantes	28	20	50	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
- Inquiet	27	21	50	2
- Pas inquiet*	36	0	55	9

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

– Le statut des élus –

	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
TOTAL	23	21	53	3
SEXE				
– Homme	25	20	53	2
– Femme	8	28	50	14
AGE				
– 50 ans ou moins	16	15	66	3
– 51 à 64 ans	22	23	51	4
– 65 ans et plus	28	20	49	3
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	17	27	53	3
dont : - Parti socialiste	10	30	60	0
– Droite	27	17	52	4
dont : - UMP	31	8	57	4
MANDAT				
– Maire	25	22	49	4
dont : - Moins de 500 habitants	24	22	52	2
- 500 à 2000 habitants	31	21	40	8
- 2000 à 5000 habitants	16	20	63	1
- 5000 à 10 000 habitants	17	32	50	1
- Plus de 10 000 habitants	19	21	60	0
– Président de Conseil Général*	5	19	76	0
– Président de Conseil Régional*	0	9	91	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	25	22	50	3
– Pays	27	23	46	4
– Communauté de communes	27	20	50	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	30	14	51	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	15	19	61	5
dont : maire nouvellement élu en 2001	17	21	56	6
– Entre 10 et 20 ans	30	23	45	2
– Plus de 20 ans	38	27	35	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	23	21	53	3
dont : - Retraité	25	23	50	2
- Non retraité	9	11	69	11
– Parallèlement à un emploi	24	23	50	3
dont : - A temps partiel	24	25	48	3
- A temps plein	24	23	50	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	7	18	75	0
dont : - Conseiller général ou régional	11	19	70	0
- Député ou sénateur*	5	25	70	0
– Non	24	22	50	4
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	24	21	51	4
– Pays, communautés de communes	20	24	54	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	25	20	53	2
– Pas attaché	15	26	52	7
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	25	16	53	6
– Insuffisantes	23	22	52	3
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	22	23	52	3
– Pas inquiet*	33	8	53	6

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

– La charge de travail des élus –

	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
TOTAL	21	56	21	2
SEXE				
– Homme	22	55	21	2
– Femme	10	61	29	0
AGE				
– 50 ans ou moins	3	77	18	2
– 51 à 64 ans	20	57	21	2
– 65 ans et plus	30	46	24	0
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	16	62	20	2
dont : - Parti socialiste	17	62	20	1
– Droite	25	52	22	1
dont : - UMP	31	46	21	2
MANDAT				
– Maire	20	57	22	1
dont : - Moins de 500 habitants	20	59	21	0
- 500 à 2000 habitants	21	54	21	4
- 2000 à 5000 habitants	18	62	20	0
- 5000 à 10 000 habitants	17	57	23	3
- Plus de 10 000 habitants	20	44	34	2
– Président de Conseil Général*	37	44	17	2
– Président de Conseil Régional*	9	36	46	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	19	58	22	1
– Pays	20	57	21	2
– Communauté de communes	20	57	21	2
– Communauté urbaine / d'agglomération	22	60	15	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	18	58	22	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	15	65	19	1
– Entre 10 et 20 ans	23	55	20	2
– Plus de 20 ans	29	47	24	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	27	50	22	1
dont : - Retraité	27	52	20	1
- Non retraité	25	42	29	4
– Parallèlement à un emploi	9	67	22	2
dont : - A temps partiel	14	60	23	3
- A temps plein	6	70	21	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	30	39	26	5
dont : - Conseiller général ou régional	29	42	23	6
- Député ou sénateur*	44	32	19	5
– Non	19	60	20	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	20	57	22	1
– Pays, communautés de communes	25	49	24	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	21	57	20	2
– Pas attaché	21	50	29	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	38	42	17	3
– Insuffisantes	19	57	22	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	20	57	21	2
– Pas inquiet*	28	46	26	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

– La protection sociale des élus –

	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
TOTAL	19	26	49	6
SEXE				
– Homme	19	26	50	5
– Femme	20	27	44	9
AGE				
– 50 ans ou moins	26	14	55	5
– 51 à 64 ans	16	29	48	7
– 65 ans et plus	22	26	48	4
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	15	32	48	5
dont : - Parti socialiste	12	32	52	4
– Droite	21	22	51	6
dont : - UMP	12	18	67	3
MANDAT				
– Maire	21	26	47	6
dont : - Moins de 500 habitants	22	23	48	7
- 500 à 2000 habitants	21	30	43	6
- 2000 à 5000 habitants	16	39	41	4
- 5000 à 10 000 habitants	21	23	53	3
- Plus de 10 000 habitants	20	17	58	5
– Président de Conseil Général*	5	29	66	0
– Président de Conseil Régional*	0	0	100	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	17	28	48	7
– Pays	21	25	47	7
– Communauté de communes	21	26	46	7
– Communauté urbaine / d'agglomération	22	24	51	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	19	25	51	5
dont : maire nouvellement élu en 2001	22	24	48	6
– Entre 10 et 20 ans	20	28	46	6
– Plus de 20 ans	22	25	47	6
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	18	28	50	4
dont : - Retraité	20	28	48	4
- Non retraité	11	27	56	6
– Parallèlement à un emploi	23	21	50	6
dont : - A temps partiel	18	23	50	9
- A temps plein	26	20	49	5
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	5	23	71	1
dont : - Conseiller général ou régional	7	27	65	1
- Député ou sénateur*	5	29	66	0
– Non	21	26	47	6
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	19	28	47	6
– Pays, communautés de communes	22	18	55	5
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	20	24	50	6
– Pas attaché	18	33	46	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	28	12	51	9
– Insuffisantes	19	28	49	4
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	20	27	48	5
– Pas inquiet*	18	14	59	9

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

– Les possibilités de reconversion des élus après leur mandat –

	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
TOTAL	12	30	45	13
SEXE				
– Homme	12	32	45	11
– Femme	13	17	46	24
AGE				
– 50 ans ou moins	12	16	59	13
– 51 à 64 ans	11	35	41	13
– 65 ans et plus	15	26	47	12
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	7	40	39	14
dont : - Parti socialiste	6	50	37	7
– Droite	14	25	48	13
dont : - UMP	14	18	56	12
MANDAT				
– Maire	13	29	44	14
dont : - Moins de 500 habitants	14	25	48	13
- 500 à 2000 habitants	13	35	34	18
- 2000 à 5000 habitants	11	37	44	8
- 5000 à 10 000 habitants	8	33	53	6
- Plus de 10 000 habitants	12	26	57	5
– Président de Conseil Général*	5	42	51	2
– Président de Conseil Régional*	0	9	91	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	12	31	43	14
– Pays	12	29	42	17
– Communauté de communes	15	29	42	14
– Communauté urbaine / d'agglomération	9	28	44	19
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	11	27	50	12
dont : maire nouvellement élu en 2001	13	26	47	14
– Entre 10 et 20 ans	14	33	41	12
– Plus de 20 ans	14	35	35	16
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	13	30	44	13
dont : - Retraité	15	29	43	13
- Non retraité	3	35	50	12
– Parallèlement à un emploi	9	30	48	13
dont : - A temps partiel	7	29	55	9
- A temps plein	9	31	44	16
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	6	31	59	4
dont : - Conseiller général ou régional	9	35	50	6
- Député ou sénateur*	5	44	46	5
– Non	13	30	44	13
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	14	30	43	13
– Pays, communautés de communes	8	28	52	12
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	13	30	45	12
– Pas attaché	11	29	45	15
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	18	13	54	15
– Insuffisantes	12	32	44	12
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	12	31	45	12
– Pas inquiet*	15	18	48	19

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun des points suivants, estimez-vous que l'Acte II de la décentralisation a eu des conséquences positives, négatives ou aucune conséquence ?

– Les moyens financiers qui sont donnés aux collectivités pour réaliser leurs missions –

	Plutôt positives	Plutôt négatives	Ni positives, ni négatives / aucune conséquence	Sans opinion
TOTAL	12	59	28	1
SEXE				
– Homme	12	60	27	1
– Femme	9	57	31	3
AGE				
– 50 ans ou moins	7	57	34	2
– 51 à 64 ans	13	63	22	2
– 65 ans et plus	12	52	36	0
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	5	69	25	1
dont : - Parti socialiste	2	77	21	0
– Droite	16	54	29	1
dont : - UMP	36	39	21	4
MANDAT				
– Maire	12	57	30	1
dont : - Moins de 500 habitants	14	53	32	1
- 500 à 2000 habitants	7	64	26	3
- 2000 à 5000 habitants	10	57	33	0
- 5000 à 10 000 habitants	14	63	23	0
- Plus de 10 000 habitants	12	61	25	2
– Président de Conseil Général*	17	73	10	0
– Président de Conseil Régional*	0	91	9	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	9	59	31	1
– Pays	11	61	27	1
– Communauté de communes	12	55	32	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	9	57	31	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	9	59	30	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	9	56	33	2
– Entre 10 et 20 ans	14	64	21	1
– Plus de 20 ans	18	48	34	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	10	61	29	0
dont : - Retraité	11	58	31	0
- Non retraité	4	78	18	0
– Parallèlement à un emploi	17	53	27	3
dont : - A temps partiel	14	54	29	3
- A temps plein	19	53	25	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	11	73	16	0
dont : - Conseiller général ou régional	4	73	22	1
- Député ou sénateur*	25	60	15	0
– Non	11	56	31	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	13	57	29	1
– Pays, communautés de communes	10	67	23	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	12	60	26	2
– Pas attaché	10	55	35	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	27	38	29	6
– Insuffisantes	10	62	27	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	9	63	27	1
– Pas inquiet*	36	27	34	3

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

L'opinion sur les changements induits par la décentralisation

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

		Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
Le principe selon lequel ce sont les collectivités territoriales plutôt que l'Etat qui prennent les décisions pour les compétences qui peuvent être mises en oeuvre à leur échelon	100%	74	12	13	1
Le transfert aux départements du schéma gérontologique	100%	66	18	13	3
Le transfert aux régions de la gestion des TER	100%	66	20	12	2
Le droit à l'expérimentation	100%	58	10	24	8
Le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales	100%	53	26	20	1
Le droit de pétition	100%	52	16	28	4
Le référendum local décisionnel	100%	52	21	25	2
La prise en charge de certaines allocations par les départements (RMI, RMA, APA...)	100%	49	41	10	0
Le transfert aux départements de la gestion des infrastructures routières	100%	44	44	10	2
Le transfert de certains personnels (TOS, DDE) aux collectivités locales	100%	42	37	18	3
La création des collectivités « chef de file »	100%	30	17	35	18

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– Le principe selon lequel ce sont les collectivités territoriales plutôt que l'Etat qui prennent les décisions pour les compétences qui peuvent être mises en oeuvre à leur échelon –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	74	12	13	1
SEXE				
– Homme	77	11	11	1
– Femme	58	18	24	0
AGE				
– 50 ans ou moins	68	15	17	0
– 51 à 64 ans	78	11	10	1
– 65 ans et plus	71	12	15	2
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	73	14	12	1
dont : - Parti socialiste	66	16	15	3
– Droite	75	10	14	1
dont : - UMP	77	6	17	0
MANDAT				
– Maire	73	12	14	1
dont : - Moins de 500 habitants	68	16	15	1
- 500 à 2000 habitants	82	4	13	1
- 2000 à 5000 habitants	76	8	16	0
- 5000 à 10 000 habitants	80	16	4	0
- Plus de 10 000 habitants	77	11	11	1
– Président de Conseil Général*	88	10	0	2
– Président de Conseil Régional*	73	0	18	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	76	11	12	1
– Pays	76	13	11	0
– Communauté de communes	71	13	15	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	73	7	20	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	71	13	15	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	66	16	17	1
– Entre 10 et 20 ans	81	8	9	2
– Plus de 20 ans	71	16	13	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	72	13	14	1
dont : - Retraité	72	12	14	2
- Non retraité	72	14	12	2
– Parallèlement à un emploi	79	10	11	0
dont : - A temps partiel	91	4	5	0
- A temps plein	73	12	15	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	83	6	8	3
dont : - Conseiller général ou régional	80	5	14	1
- Député ou sénateur*	95	0	5	0
– Non	73	13	14	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	74	12	13	1
– Pays, communautés de communes	74	12	12	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	78	10	12	0
– Pas attaché	62	18	17	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	82	8	10	0
– Insuffisantes	74	12	13	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	74	12	13	1
– Pas inquiet*	75	11	11	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– Le transfert aux départements du schéma gérontologique –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	66	18	13	3
SEXE				
– Homme	66	18	13	3
– Femme	63	24	13	0
AGE				
– 50 ans ou moins	52	29	16	3
– 51 à 64 ans	68	17	12	3
– 65 ans et plus	67	17	14	2
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	68	20	10	2
dont : - Parti socialiste	72	17	11	0
– Droite	65	17	15	3
dont : - UMP	86	8	6	0
MANDAT				
– Maire	63	20	14	3
dont : - Moins de 500 habitants	56	23	17	4
- 500 à 2000 habitants	68	18	12	2
- 2000 à 5000 habitants	84	10	6	0
- 5000 à 10 000 habitants	86	11	3	0
- Plus de 10 000 habitants	78	13	7	2
– Président de Conseil Général*	100	0	0	0
– Président de Conseil Régional*	82	9	9	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	63	20	14	3
– Pays	64	19	13	4
– Communauté de communes	64	19	14	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	59	16	20	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	63	20	14	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	60	23	13	4
– Entre 10 et 20 ans	66	20	11	3
– Plus de 20 ans	76	10	14	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	70	16	12	2
dont : - Retraité	68	18	12	2
- Non retraité	81	6	13	0
– Parallèlement à un emploi	57	25	14	4
dont : - A temps partiel	67	23	10	0
- A temps plein	52	26	15	7
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	92	5	3	0
dont : - Conseiller général ou régional	86	11	3	0
- Député ou sénateur*	95	5	0	0
– Non	62	20	15	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	63	19	15	3
– Pays, communautés de communes	76	16	8	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	71	15	11	3
– Pas attaché	46	32	19	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	77	10	10	3
– Insuffisantes	65	20	13	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	67	18	13	2
– Pas inquiet*	58	22	13	7

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– Le transfert aux régions de la gestion des TER –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	66	20	12	2
SEXE				
– Homme	69	18	11	2
– Femme	44	36	15	5
AGE				
– 50 ans ou moins	51	37	8	4
– 51 à 64 ans	67	19	12	2
– 65 ans et plus	70	15	13	2
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	60	23	15	2
dont : - Parti socialiste	71	17	11	1
– Droite	71	16	10	3
dont : - UMP	89	4	7	0
MANDAT				
– Maire	64	22	12	2
dont : - Moins de 500 habitants	57	25	15	3
- 500 à 2000 habitants	71	19	8	2
- 2000 à 5000 habitants	82	10	8	0
- 5000 à 10 000 habitants	80	10	10	0
- Plus de 10 000 habitants	73	20	7	0
– Président de Conseil Général*	90	0	7	3
– Président de Conseil Régional*	91	9	0	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	66	21	11	2
– Pays	66	20	13	1
– Communauté de communes	65	21	12	2
– Communauté urbaine / d'agglomération	69	14	15	2
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	60	24	13	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	58	26	12	4
– Entre 10 et 20 ans	73	15	11	1
– Plus de 20 ans	74	18	8	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	68	18	12	2
dont : - Retraité	68	19	11	2
- Non retraité	70	7	19	4
– Parallèlement à un emploi	62	26	10	2
dont : - A temps partiel	69	25	6	0
- A temps plein	58	27	12	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	84	10	4	2
dont : - Conseiller général ou régional	73	24	3	0
- Député ou sénateur*	94	1	5	0
– Non	63	22	13	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	64	21	13	2
– Pays, communautés de communes	71	16	10	3
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	72	16	10	2
– Pas attaché	45	33	19	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	78	7	12	3
– Insuffisantes	65	22	12	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	66	20	12	2
– Pas inquiet*	70	21	6	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– Le droit à l'expérimentation –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	58	10	24	8
SEXE				
– Homme	59	10	24	7
– Femme	46	12	31	11
AGE				
– 50 ans ou moins	55	10	24	11
– 51 à 64 ans	64	8	23	5
– 65 ans et plus	49	13	27	11
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	58	13	22	7
dont : - Parti socialiste	57	9	28	6
– Droite	57	9	25	9
dont : - UMP	68	4	21	7
MANDAT				
– Maire	56	10	25	9
dont : - Moins de 500 habitants	49	11	29	11
- 500 à 2000 habitants	64	9	20	7
- 2000 à 5000 habitants	64	6	26	4
- 5000 à 10 000 habitants	71	9	13	7
- Plus de 10 000 habitants	73	7	18	2
– Président de Conseil Général*	78	7	15	0
– Président de Conseil Régional*	64	9	27	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	58	10	25	7
– Pays	57	10	23	10
– Communauté de communes	57	10	24	9
– Communauté urbaine / d'agglomération	62	6	27	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	61	8	22	9
dont : maire nouvellement élu en 2001	60	8	22	10
– Entre 10 et 20 ans	57	10	28	5
– Plus de 20 ans	48	16	25	11
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	55	10	25	10
dont : - Retraité	53	12	24	11
- Non retraité	68	0	29	3
– Parallèlement à un emploi	63	9	25	3
dont : - A temps partiel	74	8	14	4
- A temps plein	58	9	30	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	76	9	15	0
dont : - Conseiller général ou régional	75	9	16	0
- Député ou sénateur*	76	9	15	0
– Non	53	10	27	10
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	55	11	24	10
– Pays, communautés de communes	63	7	28	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	62	9	23	6
– Pas attaché	43	12	30	15
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	53	10	31	6
– Insuffisantes	58	10	24	8
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	56	10	25	9
– Pas inquiet*	72	6	18	4

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– Le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	53	26	20	1
SEXE				
– Homme	55	26	18	1
– Femme	42	28	27	3
AGE				
– 50 ans ou moins	50	28	20	2
– 51 à 64 ans	55	29	15	1
– 65 ans et plus	52	21	26	1
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	47	33	19	1
dont : - Parti socialiste	40	37	23	0
– Droite	57	21	20	2
dont : - UMP	56	20	20	4
MANDAT				
– Maire	54	25	19	2
dont : - Moins de 500 habitants	47	27	24	2
- 500 à 2000 habitants	60	26	13	1
- 2000 à 5000 habitants	67	18	15	0
- 5000 à 10 000 habitants	72	23	4	1
- Plus de 10 000 habitants	66	18	16	0
– Président de Conseil Général*	56	29	15	0
– Président de Conseil Régional*	27	37	36	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	56	25	17	2
– Pays	53	26	19	2
– Communauté de communes	56	23	20	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	51	27	22	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	49	31	19	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	52	30	17	1
– Entre 10 et 20 ans	60	22	16	2
– Plus de 20 ans	51	16	30	3
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	54	25	20	1
dont : - Retraité	55	23	21	1
- Non retraité	47	34	16	3
– Parallèlement à un emploi	53	30	16	1
dont : - A temps partiel	60	20	20	0
- A temps plein	49	34	15	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	54	30	16	0
dont : - Conseiller général ou régional	67	26	7	0
- Député ou sénateur*	52	33	15	0
– Non	54	25	19	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	51	27	20	2
– Pays, communautés de communes	67	13	20	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	58	24	17	1
– Pas attaché	38	33	28	1
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	67	18	8	7
– Insuffisantes	53	27	20	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	53	27	19	1
– Pas inquiet*	59	15	20	6

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– Le droit de pétition –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	52	16	28	4
SEXE				
– Homme	53	17	27	3
– Femme	49	14	28	9
AGE				
– 50 ans ou moins	60	5	33	2
– 51 à 64 ans	53	17	27	3
– 65 ans et plus	49	19	27	5
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	56	14	27	3
dont : - Parti socialiste	55	18	23	4
– Droite	50	18	28	4
dont : - UMP	42	25	26	7
MANDAT				
– Maire	52	17	27	4
dont : - Moins de 500 habitants	58	13	25	4
- 500 à 2000 habitants	44	21	30	5
- 2000 à 5000 habitants	46	23	31	0
- 5000 à 10 000 habitants	55	17	24	4
- Plus de 10 000 habitants	53	17	26	4
– Président de Conseil Général*	51	17	32	0
– Président de Conseil Régional*	64	9	27	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	53	16	27	4
– Pays	53	18	25	4
– Communauté de communes	54	16	26	4
– Communauté urbaine / d'agglomération	34	20	38	8
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	54	14	27	5
dont : maire nouvellement élu en 2001	51	15	29	5
– Entre 10 et 20 ans	52	15	30	3
– Plus de 20 ans	51	27	20	2
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	53	17	26	4
dont : - Retraité	52	18	25	5
- Non retraité	59	12	28	1
– Parallèlement à un emploi	52	14	31	3
dont : - A temps partiel	50	19	28	3
- A temps plein	53	12	32	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	49	19	29	3
dont : - Conseiller général ou régional	43	24	26	7
- Député ou sénateur*	48	20	31	1
– Non	52	16	28	4
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	53	15	28	4
– Pays, communautés de communes	48	20	28	4
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	53	17	27	3
– Pas attaché	53	14	28	5
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	40	26	30	4
– Insuffisantes	54	15	27	4
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	52	16	29	3
– Pas inquiet*	60	16	17	7

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– Le référendum local décisionnel –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	52	21	25	2
SEXE				
– Homme	50	23	25	2
– Femme	61	10	27	2
AGE				
– 50 ans ou moins	70	7	23	0
– 51 à 64 ans	55	21	23	1
– 65 ans et plus	39	27	31	3
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	53	21	24	2
dont : - Parti socialiste	53	21	23	3
– Droite	50	21	28	1
dont : - UMP	33	34	33	0
MANDAT				
– Maire	52	21	25	2
dont : - Moins de 500 habitants	53	18	27	2
- 500 à 2000 habitants	53	25	20	2
- 2000 à 5000 habitants	46	30	24	0
- 5000 à 10 000 habitants	59	20	20	1
- Plus de 10 000 habitants	50	21	28	1
– Président de Conseil Général*	39	27	34	0
– Président de Conseil Régional*	64	9	27	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	53	22	24	1
– Pays	54	23	22	1
– Communauté de communes	52	20	26	2
– Communauté urbaine / d'agglomération	46	24	29	1
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	56	17	25	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	55	18	25	2
– Entre 10 et 20 ans	53	21	26	0
– Plus de 20 ans	32	37	28	3
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	50	23	25	2
dont : - Retraité	50	23	25	2
- Non retraité	52	17	31	0
– Parallèlement à un emploi	55	19	25	1
dont : - A temps partiel	56	9	32	3
- A temps plein	54	24	22	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	44	23	31	2
dont : - Conseiller général ou régional	45	21	28	6
- Député ou sénateur*	36	34	30	0
– Non	53	19	26	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	52	21	25	2
– Pays, communautés de communes	49	25	26	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	51	22	26	1
– Pas attaché	55	17	23	5
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	48	32	20	0
– Insuffisantes	52	20	26	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	51	21	26	2
– Pas inquiet*	59	19	22	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– La prise en charge de certaines allocations par les départements (RMI, RMA, APA...) –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	49	41	10	0
SEXE				
– Homme	50	41	9	0
– Femme	38	39	23	0
AGE				
– 50 ans ou moins	40	54	6	0
– 51 à 64 ans	49	39	12	0
– 65 ans et plus	52	38	10	0
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	43	50	7	0
dont : - Parti socialiste	45	47	8	0
– Droite	52	35	13	0
dont : - UMP	56	34	10	0
MANDAT				
– Maire	50	40	10	0
dont : - Moins de 500 habitants	47	40	13	0
- 500 à 2000 habitants	54	40	6	0
- 2000 à 5000 habitants	50	37	13	0
- 5000 à 10 000 habitants	50	36	14	0
- Plus de 10 000 habitants	59	37	4	0
– Président de Conseil Général*	39	51	10	0
– Président de Conseil Régional*	55	36	9	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	48	40	12	0
– Pays	49	40	11	0
– Communauté de communes	54	38	8	0
– Communauté urbaine / d'agglomération	36	47	17	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	42	47	11	0
dont : maire nouvellement élu en 2001	45	45	10	0
– Entre 10 et 20 ans	54	35	11	0
– Plus de 20 ans	62	28	10	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	53	35	12	0
dont : - Retraité	54	36	10	0
- Non retraité	45	32	23	0
– Parallèlement à un emploi	41	53	6	0
dont : - A temps partiel	40	56	4	0
- A temps plein	41	52	7	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	46	43	11	0
dont : - Conseiller général ou régional	38	53	9	0
- Député ou sénateur*	41	40	19	0
– Non	49	40	11	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	47	41	12	0
– Pays, communautés de communes	56	38	6	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	52	39	9	0
– Pas attaché	40	45	15	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	69	19	12	0
– Insuffisantes	46	44	10	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	49	41	10	0
– Pas inquiet*	49	40	11	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– Le transfert aux départements de la gestion des infrastructures routières –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	44	44	10	2
SEXE				
– Homme	47	42	9	2
– Femme	27	56	17	0
AGE				
– 50 ans ou moins	36	61	3	0
– 51 à 64 ans	42	46	11	1
– 65 ans et plus	51	35	10	4
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	31	57	10	2
dont : - Parti socialiste	32	57	11	0
– Droite	52	38	9	1
dont : - UMP	61	28	11	0
MANDAT				
– Maire	42	45	11	2
dont : - Moins de 500 habitants	39	49	10	2
- 500 à 2000 habitants	46	39	13	2
- 2000 à 5000 habitants	50	41	9	0
- 5000 à 10 000 habitants	50	44	6	0
- Plus de 10 000 habitants	48	46	6	0
– Président de Conseil Général*	66	34	0	0
– Président de Conseil Régional*	64	27	9	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	44	47	8	1
– Pays	43	45	10	2
– Communauté de communes	45	43	11	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	40	42	13	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	36	51	11	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	34	52	12	2
– Entre 10 et 20 ans	57	34	9	0
– Plus de 20 ans	48	41	6	5
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	49	40	9	2
dont : - Retraité	47	41	10	2
- Non retraité	61	33	6	0
– Parallèlement à un emploi	36	53	10	1
dont : - A temps partiel	39	51	7	3
- A temps plein	34	55	11	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	56	35	9	0
dont : - Conseiller général ou régional	31	48	21	0
- Député ou sénateur*	72	23	5	0
– Non	43	46	9	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	42	45	11	2
– Pays, communautés de communes	50	43	7	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	49	42	8	1
– Pas attaché	27	53	16	4
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	79	18	3	0
– Insuffisantes	40	48	10	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	42	46	10	2
– Pas inquiet*	60	29	11	0

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– Le transfert de certains personnels (TOS, DDE) aux collectivités locales –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	42	37	18	3
SEXE				
– Homme	43	37	17	3
– Femme	35	36	29	0
AGE				
– 50 ans ou moins	37	42	21	0
– 51 à 64 ans	41	42	15	2
– 65 ans et plus	44	27	23	6
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	31	48	16	5
dont : - Parti socialiste	33	51	14	2
– Droite	47	30	20	3
dont : - UMP	60	23	17	0
MANDAT				
– Maire	39	38	20	3
dont : - Moins de 500 habitants	33	42	22	3
- 500 à 2000 habitants	47	32	17	4
- 2000 à 5000 habitants	39	36	25	0
- 5000 à 10 000 habitants	42	43	14	1
- Plus de 10 000 habitants	59	30	9	2
– Président de Conseil Général*	68	32	0	0
– Président de Conseil Régional*	73	27	0	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	37	41	20	2
– Pays	39	40	19	2
– Communauté de communes	40	37	20	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	44	28	28	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	40	39	18	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	38	39	18	5
– Entre 10 et 20 ans	46	31	22	1
– Plus de 20 ans	36	47	12	5
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	43	36	17	4
dont : - Retraité	42	35	19	4
- Non retraité	48	43	9	0
– Parallèlement à un emploi	38	41	20	1
dont : - A temps partiel	40	41	19	0
- A temps plein	38	40	20	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	66	27	7	0
dont : - Conseiller général ou régional	59	25	16	0
- Député ou sénateur*	70	28	2	0
– Non	38	39	20	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	40	36	21	3
– Pays, communautés de communes	42	43	13	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	46	35	17	2
– Pas attaché	26	46	23	5
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	69	15	16	0
– Insuffisantes	38	41	18	3
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	40	38	19	3
– Pas inquiet*	52	34	14	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et estimez-vous que les changements suivants, induits par les dispositions de l'Acte II de la décentralisation, sont positifs, négatifs ou ni positifs ni négatifs ?

– La création des collectivités « chef de file » –

	Plutôt positifs	Plutôt négatifs	Ni positifs, ni négatifs	Sans opinion
TOTAL	30	17	35	18
SEXE				
– Homme	32	18	34	16
– Femme	21	12	39	28
AGE				
– 50 ans ou moins	29	15	38	18
– 51 à 64 ans	33	19	32	16
– 65 ans et plus	28	14	37	21
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	28	18	37	17
dont : - Parti socialiste	29	17	38	16
– Droite	32	16	33	19
dont : - UMP	51	15	21	13
MANDAT				
– Maire	29	17	35	19
dont : - Moins de 500 habitants	26	17	36	21
- 500 à 2000 habitants	29	17	34	20
- 2000 à 5000 habitants	36	18	31	15
- 5000 à 10 000 habitants	37	19	33	11
- Plus de 10 000 habitants	54	13	24	9
– Président de Conseil Général*	49	24	27	0
– Président de Conseil Régional*	45	0	46	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	31	17	32	20
– Pays	30	19	31	20
– Communauté de communes	29	16	35	20
– Communauté urbaine / d'agglomération	37	14	34	15
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	29	20	36	15
dont : maire nouvellement élu en 2001	23	21	36	20
– Entre 10 et 20 ans	36	10	33	21
– Plus de 20 ans	25	21	35	19
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	31	17	35	17
dont : - Retraité	30	15	35	20
- Non retraité	39	25	33	3
– Parallèlement à un emploi	30	18	34	18
dont : - A temps partiel	26	18	35	21
- A temps plein	32	18	34	16
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	46	19	28	7
dont : - Conseiller général ou régional	46	15	25	14
- Député ou sénateur*	55	25	20	0
– Non	27	16	37	20
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	30	17	36	17
– Pays, communautés de communes	33	21	25	21
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	33	17	32	18
– Pas attaché	20	19	45	16
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	34	21	35	10
– Insuffisantes	30	17	35	18
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	29	17	36	18
– Pas inquiet*	42	15	24	19

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

La mise en oeuvre des changements

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

		Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
Le référendum local décisionnel	100%	46	46	8
Le droit de pétition	100%	45	43	12
Le transfert aux départements du schéma gérontologique	100%	44	49	7
Le principe selon lequel ce sont les collectivités territoriales plutôt que l'Etat qui prennent les décisions pour les compétences qui peuvent être mises en oeuvre à leur échelon	100%	44	53	3
Le transfert aux régions de la gestion des TER	100%	42	50	8
Le droit à l'expérimentation	100%	39	47	14
Le transfert aux départements de la gestion des infrastructures routières	100%	32	65	3
La prise en charge de certaines allocations par les départements (RMI, RMA, APA...)	100%	31	68	1
Le transfert de certains personnels (TOS, DDE) aux collectivités locales	100%	27	69	4
Le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales	100%	24	73	3
La création des collectivités « chef de file »	100%	22	54	24

La mise en oeuvre des changements

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

<i>Opinion sur les changements induits par la décentralisation...</i>	<i>Base</i>	<i>Mise en oeuvre...</i>		
		Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
Le principe selon lequel ce sont les collectivités territoriales plutôt que l'Etat qui prennent les décisions pour les compétences qui peuvent être mises en oeuvre à leur échelon				
		44	53	3
Plutôt positifs	74%	51	47	2
Plutôt négatifs	12%	22	78	0
Ni positifs, ni négatifs	13%	26	70	4
Le transfert aux départements du schéma gérontologique				
		44	49	7
Plutôt positifs	66%	59	37	4
Plutôt négatifs	18%	15	83	2
Ni positifs, ni négatifs	13%	20	68	12
Le transfert aux régions de la gestion des TER				
		42	50	8
Plutôt positifs	66%	57	37	6
Plutôt négatifs	20%	9	87	4
Ni positifs, ni négatifs	12%	21	69	10
Le droit à l'expérimentation				
		39	47	14
Plutôt positifs	58%	55	39	6
Plutôt négatifs	10%	11	88	1
Ni positifs, ni négatifs	24%	26	64	10

La mise en oeuvre des changements

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

<i>Suite du tableau</i>		Mise en oeuvre...			
		<i>Base</i>	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
Opinion sur les changements induits par la décentralisation...					
Le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales					
		24	73	3	
Plutôt positifs	53%	34	64	2	
Plutôt négatifs	26%	10	87	3	
Ni positifs, ni négatifs	20%	14	86	0	
Le droit de pétition					
		45	43	12	
Plutôt positifs	52%	64	33	3	
Plutôt négatifs	16%	20	71	9	
Ni positifs, ni négatifs	28%	28	52	20	
Le référendum local décisionnel					
		46	46	8	
Plutôt positifs	52%	74	23	3	
Plutôt négatifs	21%	11	83	6	
Ni positifs, ni négatifs	25%	24	63	13	
La prise en charge de certaines allocations par les départements (RMI, RMA, APA...)					
		31	68	1	
Plutôt positifs	49%	49	50	1	
Plutôt négatifs	41%	9	90	1	
Ni positifs, ni négatifs	10%	24	71	5	

La mise en oeuvre des changements

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

<i>Suite du tableau</i>		Mise en oeuvre...			
		<i>Base</i>	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
Opinion sur les changements induits par la décentralisation...					
Le transfert aux départements de la gestion des infrastructures routières					
		32	65	3	
Plutôt positifs	44%	55	44	1	
Plutôt négatifs	44%	12	87	1	
Ni positifs, ni négatifs	10%	25	72	3	
Le transfert de certains personnels (TOS, DDE) aux collectivités locales					
		27	69	4	
Plutôt positifs	42%	46	53	1	
Plutôt négatifs	37%	11	88	1	
Ni positifs, ni négatifs	18%	18	79	3	
La création des collectivités « chef de file »					
		22	54	24	
Plutôt positifs	30%	51	46	3	
Plutôt négatifs	17%	14	82	4	
Ni positifs, ni négatifs	35%	13	75	12	

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– Le référendum local décisionnel –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	46	46	8
SEXE			
– Homme	46	47	7
– Femme	51	38	11
AGE			
– 50 ans ou moins	60	29	11
– 51 à 64 ans	51	45	4
– 65 ans et plus	34	54	12
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	43	51	6
dont : - Parti socialiste	39	51	10
– Droite	48	44	8
dont : - UMP	33	61	6
MANDAT			
– Maire	48	44	8
dont : - Moins de 500 habitants	47	45	8
- 500 à 2000 habitants	55	36	9
- 2000 à 5000 habitants	41	58	1
- 5000 à 10 000 habitants	46	51	3
- Plus de 10 000 habitants	36	59	5
– Président de Conseil Général*	29	64	7
– Président de Conseil Régional*	27	55	18
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	52	42	6
– Pays	49	45	6
– Communauté de communes	48	43	9
– Communauté urbaine / d'agglomération	43	54	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	44	46	10
dont : maire nouvellement élu en 2001	45	44	11
– Entre 10 et 20 ans	56	42	2
– Plus de 20 ans	32	57	11
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	47	46	7
dont : - Retraité	47	46	7
- Non retraité	48	44	8
– Parallèlement à un emploi	46	47	7
dont : - A temps partiel	44	47	9
- A temps plein	47	47	6
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	33	57	10
dont : - Conseiller général ou régional	32	56	12
- Député ou sénateur*	36	64	0
– Non	49	44	7
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	47	44	9
– Pays, communautés de communes	47	49	4
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	47	45	8
– Pas attaché	47	47	6
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	49	48	3
– Insuffisantes	46	46	8
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	46	46	8
– Pas inquiet*	55	42	3

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– Le droit de pétition –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	45	43	12
SEXE			
– Homme	44	44	12
– Femme	49	34	17
AGE			
– 50 ans ou moins	62	30	8
– 51 à 64 ans	47	43	10
– 65 ans et plus	36	47	17
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	43	47	10
dont : - Parti socialiste	37	50	13
– Droite	45	42	13
dont : - UMP	31	54	15
MANDAT			
– Maire	46	42	12
dont : - Moins de 500 habitants	46	44	10
- 500 à 2000 habitants	48	34	18
- 2000 à 5000 habitants	42	49	9
- 5000 à 10 000 habitants	50	41	9
- Plus de 10 000 habitants	33	57	10
– Président de Conseil Général*	34	56	10
– Président de Conseil Régional*	27	55	18
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	49	42	9
– Pays	47	42	11
– Communauté de communes	47	41	12
– Communauté urbaine / d'agglomération	45	40	15
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	43	42	15
dont : maire nouvellement élu en 2001	45	40	15
– Entre 10 et 20 ans	51	41	8
– Plus de 20 ans	34	54	12
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	44	44	12
dont : - Retraité	42	45	13
- Non retraité	51	42	7
– Parallèlement à un emploi	46	42	12
dont : - A temps partiel	48	41	11
- A temps plein	45	42	13
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	36	50	14
dont : - Conseiller général ou régional	39	43	18
- Député ou sénateur*	40	59	1
– Non	47	41	12
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	47	41	12
– Pays, communautés de communes	40	47	13
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	45	43	12
– Pas attaché	43	45	12
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	48	38	14
– Insuffisantes	44	44	12
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	44	44	12
– Pas inquiet*	50	38	12

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– Le transfert aux départements du schéma gérontologique –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	44	49	7
SEXE			
– Homme	45	47	8
– Femme	35	62	3
AGE			
– 50 ans ou moins	50	47	3
– 51 à 64 ans	46	47	7
– 65 ans et plus	39	52	9
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	41	54	5
dont : - Parti socialiste	45	52	3
– Droite	46	45	9
dont : - UMP	56	37	7
MANDAT			
– Maire	41	52	7
dont : - Moins de 500 habitants	36	56	8
- 500 à 2000 habitants	47	44	9
- 2000 à 5000 habitants	46	53	1
- 5000 à 10 000 habitants	51	46	3
- Plus de 10 000 habitants	50	48	2
– Président de Conseil Général*	76	22	2
– Président de Conseil Régional*	73	18	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	42	51	7
– Pays	42	51	7
– Communauté de communes	43	50	7
– Communauté urbaine / d'agglomération	31	59	10
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	44	48	8
dont : maire nouvellement élu en 2001	39	52	9
– Entre 10 et 20 ans	46	48	6
– Plus de 20 ans	42	53	5
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	46	48	6
dont : - Retraité	41	52	7
- Non retraité	69	25	6
– Parallèlement à un emploi	41	51	8
dont : - A temps partiel	49	45	6
- A temps plein	38	53	9
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	66	31	3
dont : - Conseiller général ou régional	53	47	0
- Député ou sénateur*	65	35	0
– Non	39	53	8
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	40	52	8
– Pays, communautés de communes	55	38	7
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	48	45	7
– Pas attaché	28	64	8
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	55	39	6
– Insuffisantes	43	50	7
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	44	49	7
– Pas inquiet*	45	45	10

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– Le principe selon lequel ce sont les collectivités territoriales plutôt que l'Etat qui prennent les décisions pour les compétences qui peuvent être mises en oeuvre à leur échelon –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	44	53	3
SEXE			
– Homme	45	52	3
– Femme	39	61	0
AGE			
– 50 ans ou moins	50	48	2
– 51 à 64 ans	48	49	3
– 65 ans et plus	36	60	4
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	42	55	3
dont : - Parti socialiste	35	62	3
– Droite	46	51	3
dont : - UMP	48	52	0
MANDAT			
– Maire	43	54	3
dont : - Moins de 500 habitants	43	56	1
– 500 à 2000 habitants	45	48	7
– 2000 à 5000 habitants	38	62	0
– 5000 à 10 000 habitants	42	57	1
– Plus de 10 000 habitants	38	59	3
– Président de Conseil Général*	59	39	2
– Président de Conseil Régional*	36	55	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	45	53	2
– Pays	46	52	2
– Communauté de communes	42	54	4
– Communauté urbaine / d'agglomération	56	43	1
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	41	56	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	40	56	4
– Entre 10 et 20 ans	49	47	4
– Plus de 20 ans	45	54	1
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	43	54	3
dont : - Retraité	41	56	3
– Non retraité	53	43	4
– Parallèlement à un emploi	47	50	3
dont : - A temps partiel	41	56	3
– A temps plein	49	48	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	52	43	5
dont : - Conseiller général ou régional	52	42	6
– Député ou sénateur*	54	46	0
– Non	43	55	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	41	56	3
– Pays, communautés de communes	54	40	6
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	46	51	3
– Pas attaché	39	58	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	62	35	3
– Insuffisantes	43	54	3
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	43	54	3
– Pas inquiet*	52	45	3

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– Le transfert aux régions de la gestion des TER –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	42	50	8
SEXE			
– Homme	44	49	7
– Femme	31	53	16
AGE			
– 50 ans ou moins	31	57	12
– 51 à 64 ans	48	46	6
– 65 ans et plus	38	53	9
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	31	64	5
dont : - Parti socialiste	39	56	5
– Droite	49	42	9
dont : - UMP	63	36	1
MANDAT			
– Maire	42	50	8
dont : - Moins de 500 habitants	35	58	7
- 500 à 2000 habitants	52	37	11
- 2000 à 5000 habitants	45	46	9
- 5000 à 10 000 habitants	56	41	3
- Plus de 10 000 habitants	41	57	2
– Président de Conseil Général*	46	49	5
– Président de Conseil Régional*	64	36	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	41	51	8
– Pays	45	47	8
– Communauté de communes	42	50	8
– Communauté urbaine / d'agglomération	44	50	6
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	42	49	9
dont : maire nouvellement élu en 2001	42	48	10
– Entre 10 et 20 ans	46	47	7
– Plus de 20 ans	35	61	4
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	44	49	7
dont : - Retraité	41	52	7
- Non retraité	59	34	7
– Parallèlement à un emploi	40	50	10
dont : - A temps partiel	45	43	12
- A temps plein	38	53	9
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	50	45	5
dont : - Conseiller général ou régional	40	54	6
- Député ou sénateur*	60	40	0
– Non	40	52	8
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	40	51	9
– Pays, communautés de communes	45	49	6
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	47	47	6
– Pas attaché	26	60	14
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	65	27	8
– Insuffisantes	40	53	7
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	41	51	8
– Pas inquiet*	51	40	9

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– Le droit à l'expérimentation –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	39	47	14
SEXE			
– Homme	40	47	13
– Femme	35	47	18
AGE			
– 50 ans ou moins	47	31	22
– 51 à 64 ans	45	45	10
– 65 ans et plus	26	56	18
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	39	50	11
dont : - Parti socialiste	30	55	15
– Droite	41	44	15
dont : - UMP	46	43	11
MANDAT			
– Maire	38	47	15
dont : - Moins de 500 habitants	33	52	15
- 500 à 2000 habitants	47	36	17
- 2000 à 5000 habitants	36	53	11
- 5000 à 10 000 habitants	41	52	7
- Plus de 10 000 habitants	43	49	8
– Président de Conseil Général*	56	44	0
– Président de Conseil Régional*	36	46	18
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	39	49	12
– Pays	37	47	16
– Communauté de communes	38	47	15
– Communauté urbaine / d'agglomération	40	41	19
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	40	46	14
dont : maire nouvellement élu en 2001	38	47	15
– Entre 10 et 20 ans	42	47	11
– Plus de 20 ans	31	50	19
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	35	50	15
dont : - Retraité	33	51	16
- Non retraité	46	45	9
– Parallèlement à un emploi	49	40	11
dont : - A temps partiel	48	41	11
- A temps plein	49	40	11
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	52	45	3
dont : - Conseiller général ou régional	50	50	0
- Député ou sénateur*	60	40	0
– Non	35	49	16
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	35	49	16
– Pays, communautés de communes	53	39	8
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	40	47	13
– Pas attaché	35	47	18
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	53	36	11
– Insuffisantes	37	49	14
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	36	49	15
– Pas inquiet*	65	31	4

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– Le transfert aux départements de la gestion des infrastructures routières –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	32	65	3
SEXE			
– Homme	35	62	3
– Femme	15	85	0
AGE			
– 50 ans ou moins	22	78	0
– 51 à 64 ans	36	62	2
– 65 ans et plus	31	63	6
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	18	79	3
dont : - Parti socialiste	23	76	1
– Droite	40	57	3
dont : - UMP	51	49	0
MANDAT			
– Maire	30	67	3
dont : - Moins de 500 habitants	29	68	3
- 500 à 2000 habitants	33	62	5
- 2000 à 5000 habitants	31	68	1
- 5000 à 10 000 habitants	34	64	2
- Plus de 10 000 habitants	31	69	0
– Président de Conseil Général*	51	49	0
– Président de Conseil Régional*	54	46	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	32	66	2
– Pays	30	66	4
– Communauté de communes	33	64	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	27	68	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	30	67	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	27	69	4
– Entre 10 et 20 ans	39	59	2
– Plus de 20 ans	25	70	5
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	32	64	4
dont : - Retraité	28	68	4
- Non retraité	57	41	2
– Parallèlement à un emploi	34	65	1
dont : - A temps partiel	43	54	3
- A temps plein	30	70	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	51	49	0
dont : - Conseiller général ou régional	37	63	0
- Député ou sénateur*	70	30	0
– Non	30	67	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	31	66	3
– Pays, communautés de communes	38	59	3
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	36	62	2
– Pas attaché	20	74	6
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	70	30	0
– Insuffisantes	28	69	3
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	32	65	3
– Pas inquiet*	38	62	0

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– La prise en charge de certaines allocations par les départements (RMI, RMA, APA...) –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	31	68	1
SEXE			
– Homme	31	68	1
– Femme	28	69	3
AGE			
– 50 ans ou moins	24	76	0
– 51 à 64 ans	32	67	1
– 65 ans et plus	31	66	3
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	21	79	0
dont : - Parti socialiste	19	81	0
– Droite	35	63	2
dont : - UMP	23	69	8
MANDAT			
– Maire	33	66	1
dont : - Moins de 500 habitants	29	70	1
- 500 à 2000 habitants	41	57	2
- 2000 à 5000 habitants	34	64	2
- 5000 à 10 000 habitants	39	60	1
- Plus de 10 000 habitants	23	77	0
– Président de Conseil Général*	7	93	0
– Président de Conseil Régional*	0	91	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	33	66	1
– Pays	30	69	1
– Communauté de communes	36	63	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	21	78	1
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	28	71	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	32	66	2
– Entre 10 et 20 ans	35	63	2
– Plus de 20 ans	29	71	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	29	70	1
dont : - Retraité	29	69	2
- Non retraité	31	69	0
– Parallèlement à un emploi	34	65	1
dont : - A temps partiel	27	73	0
- A temps plein	38	60	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	13	85	2
dont : - Conseiller général ou régional	22	78	0
- Député ou sénateur*	7	93	0
– Non	33	66	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	31	67	2
– Pays, communautés de communes	29	71	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	32	67	1
– Pas attaché	27	72	1
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	54	43	3
– Insuffisantes	28	71	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	30	69	1
– Pas inquiet*	35	62	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– Le transfert de certains personnels (TOS, DDE) aux collectivités locales –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	27	69	4
SEXE			
– Homme	28	67	5
– Femme	16	82	2
AGE			
– 50 ans ou moins	26	74	0
– 51 à 64 ans	29	69	2
– 65 ans et plus	23	67	10
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	17	77	6
dont : - Parti socialiste	15	82	3
– Droite	33	63	4
dont : - UMP	40	57	3
MANDAT			
– Maire	24	71	5
dont : - Moins de 500 habitants	21	75	4
- 500 à 2000 habitants	28	64	8
- 2000 à 5000 habitants	25	74	1
- 5000 à 10 000 habitants	27	70	3
- Plus de 10 000 habitants	40	58	2
– Président de Conseil Général*	56	44	0
– Président de Conseil Régional*	27	73	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	23	74	3
– Pays	23	73	4
– Communauté de communes	24	71	5
– Communauté urbaine / d'agglomération	33	62	5
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	25	69	6
dont : maire nouvellement élu en 2001	22	70	8
– Entre 10 et 20 ans	35	64	1
– Plus de 20 ans	11	82	7
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	24	70	6
dont : - Retraité	22	72	6
- Non retraité	37	61	2
– Parallèlement à un emploi	32	66	2
dont : - A temps partiel	32	65	3
- A temps plein	31	67	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	46	54	0
dont : - Conseiller général ou régional	26	74	0
- Député ou sénateur*	60	40	0
– Non	23	72	5
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	23	72	5
– Pays, communautés de communes	38	60	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	28	68	4
– Pas attaché	20	74	6
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	43	57	0
– Insuffisantes	25	70	5
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	27	68	5
– Pas inquiet*	18	82	0

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– Le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	24	73	3
SEXE			
– Homme	24	73	3
– Femme	24	73	3
AGE			
– 50 ans ou moins	24	71	5
– 51 à 64 ans	24	73	3
– 65 ans et plus	22	74	4
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	19	79	2
dont : - Parti socialiste	14	86	0
– Droite	25	71	4
dont : - UMP	26	71	3
MANDAT			
– Maire	24	72	4
dont : - Moins de 500 habitants	24	72	4
- 500 à 2000 habitants	25	71	4
- 2000 à 5000 habitants	24	75	1
- 5000 à 10 000 habitants	26	71	3
- Plus de 10 000 habitants	24	76	0
– Président de Conseil Général*	17	83	0
– Président de Conseil Régional*	9	91	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	24	73	3
– Pays	22	74	4
– Communauté de communes	25	72	3
– Communauté urbaine / d'agglomération	15	84	1
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	22	74	4
dont : maire nouvellement élu en 2001	23	72	5
– Entre 10 et 20 ans	29	68	3
– Plus de 20 ans	15	82	3
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	24	73	3
dont : - Retraité	24	73	3
- Non retraité	21	76	3
– Parallèlement à un emploi	24	72	4
dont : - A temps partiel	18	78	4
- A temps plein	26	69	5
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	20	80	0
dont : - Conseiller général ou régional	24	76	0
- Député ou sénateur*	22	78	0
– Non	24	73	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	22	74	4
– Pays, communautés de communes	33	67	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	25	72	3
– Pas attaché	19	78	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	26	64	10
– Insuffisantes	24	74	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	24	73	3
– Pas inquiet*	20	73	7

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Et pour chacun de ces changements, estimez-vous que sa mise en oeuvre est plutôt facile, ou plutôt difficile ?

– La création des collectivités « chef de file » –

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Sans opinion
TOTAL	22	54	24
SEXE			
– Homme	24	54	22
– Femme	11	56	33
AGE			
– 50 ans ou moins	29	46	25
– 51 à 64 ans	24	54	22
– 65 ans et plus	17	56	27
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	20	59	21
dont : - Parti socialiste	17	62	21
– Droite	24	50	26
dont : - UMP	39	47	14
MANDAT			
– Maire	21	54	25
dont : - Moins de 500 habitants	19	56	25
- 500 à 2000 habitants	23	48	29
- 2000 à 5000 habitants	18	61	21
- 5000 à 10 000 habitants	19	68	13
- Plus de 10 000 habitants	34	55	11
– Président de Conseil Général*	44	51	5
– Président de Conseil Régional*	9	64	27
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	21	53	26
– Pays	21	52	27
– Communauté de communes	18	56	26
– Communauté urbaine / d'agglomération	25	56	19
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	19	56	25
dont : maire nouvellement élu en 2001	19	53	28
– Entre 10 et 20 ans	28	49	23
– Plus de 20 ans	18	58	24
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	21	56	23
dont : - Retraité	19	57	24
- Non retraité	33	50	17
– Parallèlement à un emploi	24	51	25
dont : - A temps partiel	21	53	26
- A temps plein	26	50	24
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	33	52	15
dont : - Conseiller général ou régional	24	57	19
- Député ou sénateur*	51	49	0
– Non	19	55	26
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	21	55	24
– Pays, communautés de communes	32	45	23
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	24	53	23
– Pas attaché	17	57	26
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	41	43	16
– Insuffisantes	20	56	24
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	20	56	24
– Pas inquiet*	38	37	25

(* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

3 - L'IMPACT DE LA DECENTRALISATION SUR LA

SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

L'opinion sur les compensations financières

Question : D'une manière générale, estimez-vous que les compensations financières de l'Etat sont suffisantes eu égard aux compétences et responsabilités transférées aux collectivités locales par l'Acte II de la décentralisation ?

Tout à fait suffisantes	1
Plutôt suffisantes	9
Total suffisantes	10
Plutôt insuffisantes	45
Très insuffisantes	43
Total insuffisantes	88
Sans opinion	2
	100%

Question : D'une manière générale, estimez-vous que les compensations financières de l'Etat sont suffisantes eu égard aux compétences et responsabilités transférées aux collectivités locales par l'Acte II de la décentralisation ?

	Tout à fait suffisantes	Plutôt suffisantes	Total suffisantes	Plutôt insuffisantes	Très insuffisantes	Total insuffisantes	Sans opinion
TOTAL	1	9	10	45	43	88	2
SEXE							
- Homme	1	10	11	46	42	88	1
- Femme	3	1	4	42	48	90	6
AGE							
- 50 ans ou moins	4	11	15	28	51	79	6
- 51 à 64 ans	1	11	12	44	43	87	1
- 65 ans et plus	1	6	7	53	39	92	1
ETIQUETTE POLITIQUE							
- Gauche	0	4	4	34	62	96	0
dont : - Parti socialiste	0	0	0	30	70	100	0
- Droite	2	11	13	52	32	84	3
dont : - UMP	4	21	25	50	23	73	2
MANDAT							
- Maire	2	8	10	46	42	88	2
dont : - Moins de 500 habitants	2	7	9	48	40	88	3
- 500 à 2000 habitants	1	11	12	43	45	88	0
- 2000 à 5000 habitants	0	9	9	51	40	91	0
- 5000 à 10 000 habitants	3	9	12	31	56	87	1
- Plus de 10 000 habitants	2	12	14	34	50	84	2
- Président de Conseil Général*	0	20	20	32	46	78	2
- Président de Conseil Régional*	0	0	0	36	64	100	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)							
- Syndicat intercommunal	2	7	9	46	43	89	2
- Pays	1	8	9	48	41	89	2
- Communauté de communes	1	9	10	48	40	88	2
- Communauté urbaine / d'agglomération	1	11	12	47	41	88	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT							
- Moins de 10 ans	1	8	9	43	46	89	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	2	8	10	44	43	87	3
- Entre 10 et 20 ans	1	12	13	50	35	85	2
- Plus de 20 ans	3	5	8	42	50	92	0
EXERCICE DU MANDAT							
- A temps plein	1	8	9	48	42	90	1
dont : - Retraité	1	7	8	51	40	91	1
- Non retraité	3	14	17	35	48	83	0
- Parallèlement à un emploi	2	11	13	39	46	85	2
dont : - A temps partiel	0	9	9	39	52	91	0
- A temps plein	4	11	15	39	43	82	3
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS							
- Oui	1	15	16	34	49	83	1
dont : - Conseiller général ou régional	1	7	8	39	53	92	0
- Député ou sénateur*	1	36	37	24	34	58	5
- Non	1	7	8	49	41	90	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ							
- Syndicat intercommunal	2	8	10	46	42	88	2
- Pays, communautés de communes	0	14	14	37	49	86	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION							
- Attaché	2	11	13	44	41	85	2
- Pas attaché	0	2	2	47	51	98	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION							
- Inquiet	0	8	8	44	46	90	2
- Pas inquiet*	10	20	30	49	18	67	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Le montant des compensations

Question : Pour quelles raisons ces compensations vous apparaissent-elles insuffisantes ?

- A ceux qui trouvent les compensations insuffisantes (88% de l'échantillon) -

Parce qu'elles ne sont pas à la hauteur des charges transférées	34
Parce que vous croyez que les compensations de l'Etat n'évoluent pas proportionnellement à l'accroissement des charges transférées	49
Les deux	17
Sans opinion	0
	100%

Question : Pour quelles raisons ces compensations vous apparaissent-elles insuffisantes ?

- A ceux qui trouvent les compensations insuffisantes (88% de l'échantillon) -	Parce qu'elles ne sont pas à la hauteur des charges transférées	Parce que vous croyez que les compensations de l'Etat n'évoluent pas proportionnellement à l'accroissement des charges transférées	Les deux	Sans opinion
TOTAL	34	49	17	0
SEXE				
- Homme	35	47	18	0
- Femme	32	55	12	1
AGE				
- 50 ans ou moins	25	51	24	0
- 51 à 64 ans	36	47	16	1
- 65 ans et plus	34	51	15	0
ETIQUETTE POLITIQUE				
- Gauche	39	43	17	1
dont : - Parti socialiste	42	36	21	1
- Droite	31	53	16	0
dont : - UMP*	31	54	15	0
MANDAT				
- Maire	34	50	16	0
dont : - Moins de 500 habitants	35	52	13	0
- 500 à 2000 habitants	32	50	18	0
- Plus de 2000 habitants	34	44	22	0
- Président de Conseil Général*	47	34	19	0
- Président de Conseil Régional*	18	18	55	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
- Syndicat intercommunal	34	46	20	0
- Pays	34	49	17	0
- Communauté de communes	31	53	16	0
- Communauté urbaine / d'agglomération	26	59	15	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
- Moins de 10 ans	35	48	16	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	35	51	14	0
- Entre 10 et 20 ans	34	47	19	0
- Plus de 20 ans	31	53	16	0
EXERCICE DU MANDAT				
- A temps plein	34	50	16	0
dont : - Retraité	32	52	16	0
- Non retraité*	42	38	17	3
- Parallèlement à un emploi	36	47	17	0
dont : - A temps partiel*	23	48	29	0
- A temps plein	43	46	11	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
- Oui	31	37	30	2
- Non	35	50	15	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
- Syndicat intercommunal	34	50	16	0
- Pays, communautés de communes	39	43	17	1
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
- Attaché	36	45	19	0
- Pas attaché	29	59	12	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
- Inquiet	34	48	18	0
- Pas inquiet*	35	55	10	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

L'opinion sur la réforme de la taxe professionnelle

Question : Dans le contexte actuel, où parallèlement à l'affirmation du principe d'autonomie financière des collectivités locales, les modalités de prélèvement de la taxe professionnelle sont en débat, êtes-vous inquiet ou pas inquiet quant à l'avenir du financement des collectivités locales ?

Très inquiet	43
Plutôt inquiet	46
Total inquiet	89
Plutôt pas inquiet	7
Pas inquiet du tout	4
Total pas inquiet	11
	100%

Question : Dans le contexte actuel, où parallèlement à l'affirmation du principe d'autonomie financière des collectivités locales, les modalités de prélèvement de la taxe professionnelle sont en débat, êtes-vous inquiet ou pas inquiet quant à l'avenir du financement des collectivités locales ?

	Très inquiet	Plutôt inquiet	Total inquiet	Plutôt pas inquiet	Pas inquiet du tout	Total pas inquiet
TOTAL	43	46	89	7	4	11
SEXE						
- Homme	44	45	89	7	4	11
- Femme	33	62	95	5	0	5
AGE						
- 50 ans ou moins	34	51	85	12	3	15
- 51 à 64 ans	48	42	90	7	3	10
- 65 ans et plus	38	53	91	5	4	9
ETIQUETTE POLITIQUE						
- Gauche	55	40	95	3	2	5
dont : - Parti socialiste	64	32	96	2	2	4
- Droite	36	50	86	9	5	14
dont : - UMP	31	47	78	17	5	22
MANDAT						
- Maire	41	48	89	7	4	11
dont : - Moins de 500 habitants	35	52	87	9	4	13
- 500 à 2000 habitants	48	42	90	5	5	10
- 2000 à 5000 habitants	44	53	97	3	0	3
- 5000 à 10 000 habitants	61	30	91	9	0	9
- Plus de 10 000 habitants	54	37	91	7	2	9
- Président de Conseil Général*	54	41	95	5	0	5
- Président de Conseil Régional*	91	9	100	0	0	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)						
- Syndicat intercommunal	41	47	88	7	5	12
- Pays	44	47	91	6	3	9
- Communauté de communes	38	49	87	8	5	13
- Communauté urbaine / d'agglomération	45	44	89	6	5	11
ANCIENNETÉ DU MANDAT						
- Moins de 10 ans	47	44	91	6	3	9
dont : maire nouvellement élu en 2001	40	50	90	6	4	10
- Entre 10 et 20 ans	38	49	87	9	4	13
- Plus de 20 ans	42	49	91	6	3	9
EXERCICE DU MANDAT						
- A temps plein	41	49	90	7	3	10
dont : - Retraité	40	50	90	6	4	10
- Non retraité	49	41	90	10	0	10
- Parallèlement à un emploi	46	42	88	8	4	12
dont : - A temps partiel	59	30	89	10	1	11
- A temps plein	40	47	87	8	5	13
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS						
- Oui	56	39	95	5	0	5
dont : - Conseiller général ou régional	59	38	97	3	0	3
- Député ou sénateur*	44	44	88	12	0	12
- Non	40	50	90	6	4	10
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ						
- Syndicat intercommunal	41	48	89	7	4	11
- Pays, communautés de communes	42	47	89	11	0	11
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION						
- Attaché	45	46	91	7	2	9
- Pas attaché	36	48	84	8	8	16
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES						
- Suffisantes	26	44	70	24	6	30
- Insuffisantes	46	46	92	5	3	8

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

4 - LES RELATIONS ENTRE L'ETAT ET

LES COLLECTIVITES ET ENTRE COLLECTIVITES

L'autorité de l'Etat sur les collectivités

Question : Avec les évolutions récentes de la décentralisation, estimez-vous que l'autorité de l'Etat sur les collectivités locales a plutôt tendance à s'accroître, ou au contraire à se réduire ?

Plutôt tendance à s'accroître	31
Plutôt tendance à se réduire	37
Ni l'un, ni l'autre	31
Sans opinion	1
	100%

Question : Avec les évolutions récentes de la décentralisation, estimez-vous que l'autorité de l'Etat sur les collectivités locales a plutôt tendance à s'accroître, ou au contraire à se réduire ?

	Plutôt tendance à s'accroître	Plutôt tendance à se réduire	Ni l'un, ni l'autre	Sans opinion
TOTAL	31	37	31	1
SEXE				
- Homme	32	37	30	1
- Femme	25	31	38	6
AGE				
- 50 ans ou moins	29	29	38	4
- 51 à 64 ans	32	37	29	2
- 65 ans et plus	30	40	30	0
ETIQUETTE POLITIQUE				
- Gauche	34	33	31	2
dont : - Parti socialiste	37	35	28	0
- Droite	29	38	31	2
dont : - UMP	19	47	28	6
MANDAT				
- Maire	31	37	30	2
dont : - Moins de 500 habitants	32	37	29	2
- 500 à 2000 habitants	25	43	31	1
- 2000 à 5000 habitants	39	27	34	0
- 5000 à 10 000 habitants	40	30	29	1
- Plus de 10 000 habitants	36	28	34	2
- Président de Conseil Général*	27	34	37	2
- Président de Conseil Régional*	55	18	27	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
- Syndicat intercommunal	30	38	30	2
- Pays	30	39	30	1
- Communauté de communes	31	39	30	0
- Communauté urbaine / d'agglomération	23	39	37	1
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
- Moins de 10 ans	31	38	28	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	31	38	28	3
- Entre 10 et 20 ans	28	38	34	0
- Plus de 20 ans	40	29	31	0
EXERCICE DU MANDAT				
- A temps plein	31	39	30	0
dont : - Retraité	31	40	29	0
- Non retraité	29	34	37	0
- Parallèlement à un emploi	30	33	32	5
dont : - A temps partiel	22	36	37	5
- A temps plein	34	31	30	5
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
- Oui	32	31	35	2
dont : - Conseiller général ou régional	31	31	37	1
- Député ou sénateur*	17	45	38	0
- Non	33	35	30	2
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
- Syndicat intercommunal	29	40	29	2
- Pays, communautés de communes	37	28	34	1
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
- Attaché	30	38	30	2
- Pas attaché	32	33	33	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
- Suffisantes	18	42	37	3
- Insuffisantes	33	37	29	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
- Inquiet	34	35	30	1
- Pas inquiet*	7	52	37	4

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

L'échelon le plus responsabilisé par la décentralisation

Question : Selon vous, quel échelon de collectivité locale s'est vu transférer la plus grande part de responsabilité avec les nouvelles lois de décentralisation ?

La commune	9
Le département	73
La région	16
Sans opinion	2
	100%

Question : Selon vous, quel échelon de collectivité locale s'est vu transférer la plus grande part de responsabilité avec les nouvelles lois de décentralisation ?

	La commune	Le département	La région	Sans opinion
TOTAL	9	73	16	2
SEXE				
– Homme	8	75	16	1
– Femme	15	64	18	3
AGE				
– 50 ans ou moins	12	79	9	0
– 51 à 64 ans	6	74	18	2
– 65 ans et plus	12	70	15	3
ETIQUETTE POLITIQUE				
– Gauche	6	74	19	1
dont : - Parti socialiste	3	80	17	0
– Droite	10	74	14	2
dont : - UMP	5	83	6	6
MANDAT				
– Maire	10	71	17	2
dont : - Moins de 500 habitants	14	68	17	1
- 500 à 2000 habitants	1	76	19	4
- 2000 à 5000 habitants	12	74	14	0
- 5000 à 10 000 habitants	4	79	17	0
- Plus de 10 000 habitants	6	66	28	0
– Président de Conseil Général*	0	100	0	0
– Président de Conseil Régional*	0	82	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)				
– Syndicat intercommunal	11	69	18	2
– Pays	9	73	16	2
– Communauté de communes	9	72	17	2
– Communauté urbaine / d'agglomération	3	73	20	4
ANCIENNETÉ DU MANDAT				
– Moins de 10 ans	10	75	12	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	12	72	12	4
– Entre 10 et 20 ans	4	71	24	1
– Plus de 20 ans	14	76	10	0
EXERCICE DU MANDAT				
– A temps plein	8	73	17	2
dont : - Retraité	9	72	17	2
- Non retraité	4	81	13	2
– Parallèlement à un emploi	10	74	15	1
dont : - A temps partiel	4	79	17	0
- A temps plein	12	71	15	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS				
– Oui	1	92	7	0
dont : - Conseiller général ou régional	4	87	9	0
- Député ou sénateur*	0	99	1	0
– Non	11	71	17	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ				
– Syndicat intercommunal	10	73	15	2
– Pays, communautés de communes	6	75	19	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION				
– Attaché	6	76	16	2
– Pas attaché	18	64	17	1
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES				
– Suffisantes	6	81	10	3
– Insuffisantes	9	72	17	2
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION				
– Inquiet	9	74	15	2
– Pas inquiet*	7	65	25	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

L'opinion sur une mise sous tutelle des collectivités par les régions

Question : Et pensez vous que le rôle attribué aux Régions dans l'acte II pourrait entraîner une mise sous tutelle des autres collectivités (départements, communes) ?

Oui, tout à fait	11
Oui, plutôt	34
Total oui	45
Non, plutôt pas	35
Non, pas du tout	17
Total non	52
Sans opinion	3
	100%

Question : Et pensez vous que le rôle attribué aux Régions dans l'acte II pourrait entraîner une mise sous tutelle des autres collectivités (départements, communes) ?

	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Total oui	Non, plutôt pas	Non, pas du tout	Total non	Sans opinion
TOTAL	11	34	45	35	17	52	3
SEXE							
- Homme	11	35	46	34	17	51	3
- Femme	10	30	40	40	16	56	4
AGE							
- 50 ans ou moins	10	24	34	49	13	62	4
- 51 à 64 ans	12	36	48	35	15	50	2
- 65 ans et plus	8	36	44	30	22	52	4
ETIQUETTE POLITIQUE							
- Gauche	12	33	45	37	16	53	2
dont : - Parti socialiste	7	27	34	41	24	65	1
- Droite	9	36	45	33	18	51	4
dont : - UMP	4	30	34	32	30	62	4
MANDAT							
- Maire	12	36	48	35	14	49	3
dont : - Moins de 500 habitants	16	36	52	34	11	45	3
- 500 à 2000 habitants	5	40	45	34	17	51	4
- 2000 à 5000 habitants	11	29	40	40	17	57	3
- 5000 à 10 000 habitants	10	27	37	39	23	62	1
- Plus de 10 000 habitants	7	23	30	43	25	68	2
- Président de Conseil Général*	5	19	24	34	42	76	0
- Président de Conseil Régional*	0	9	9	36	55	91	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)							
- Syndicat intercommunal	12	38	50	33	13	46	4
- Pays	11	37	48	35	13	48	4
- Communauté de communes	11	37	48	35	14	49	3
- Communauté urbaine / d'agglomération	7	33	40	36	21	57	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT							
- Moins de 10 ans	12	30	42	38	16	54	4
dont : maire nouvellement élu en 2001	13	35	48	37	10	47	5
- Entre 10 et 20 ans	8	41	49	31	17	48	3
- Plus de 20 ans	14	31	45	33	21	54	1
EXERCICE DU MANDAT							
- A temps plein	10	36	46	31	20	51	3
dont : - Retraité	9	38	47	32	18	50	3
- Non retraité	15	25	40	27	31	58	2
- Parallèlement à un emploi	14	31	45	43	9	52	3
dont : - A temps partiel	9	33	42	40	18	58	0
- A temps plein	16	30	46	44	5	49	5
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS							
- Oui	6	13	19	42	39	81	0
dont : - Conseiller général ou régional	6	9	15	58	27	85	0
- Député ou sénateur*	11	15	26	36	38	74	0
- Non	12	38	50	34	13	47	3
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ							
- Syndicat intercommunal	11	35	46	36	15	51	3
- Pays, communautés de communes	15	31	46	28	24	52	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION							
- Attaché	11	35	46	34	18	52	2
- Pas attaché	12	31	43	40	11	51	6
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES							
- Suffisantes	15	39	54	27	16	43	3
- Insuffisantes	10	34	44	36	17	53	3
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION							
- Inquiet	11	36	47	35	15	50	3
- Pas inquiet*	10	18	28	37	28	65	7

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

L'intercommunalité

Question : Voici une série d'affirmations concernant l'intercommunalité. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Total d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Total pas d'accord	Sans opinion
Les structures intercommunales permettent de mener à bien des projets ambitieux qui ne seraient pas réalisables par une seule commune	62	32	94	4	2	6	0
Les structures intercommunales introduisent plus de solidarité entre les communes	36	47	83	11	6	17	0
Les structures intercommunales prennent bien en compte les attentes des citoyens des différentes communes	19	49	68	24	8	32	0
Les structures intercommunales introduisent un échelon administratif supplémentaire qui entraîne des coûts et des complications	31	36	67	22	10	32	1
Il y a souvent des conflits entre les structures intercommunales et certaines municipalités qui en font partie	21	38	59	29	11	40	1
Les présidents de structures intercommunales favorisent souvent la ville dont ils sont élus	21	30	51	31	18	49	0

L'intercommunalité

Comparaison avec une enquête auprès du grand public

Question : Voici une série d'affirmations concernant l'intercommunalité. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

	Enquête élus locaux Sénat - Janvier 2007	Comparaison enquête grand public AMGVF - Août 2006
Les structures intercommunales permettent de mener à bien des projets ambitieux qui ne seraient pas réalisables par une seule commune		
Tout à fait d'accord	62	38
Plutôt d'accord	32	44
Total d'accord	94	82
Plutôt pas d'accord	4	4
Pas d'accord du tout	2	1
Total pas d'accord	6	5
Sans opinion	0	13
	100%	100%
Les structures intercommunales introduisent plus de solidarité entre les communes		
Tout à fait d'accord	36	13
Plutôt d'accord	47	50
Total d'accord	83	63
Plutôt pas d'accord	11	16
Pas d'accord du tout	6	3
Total pas d'accord	17	19
Sans opinion	0	18
	100%	100%
Les structures intercommunales prennent bien en compte les attentes des citoyens des différentes communes		
Tout à fait d'accord	19	8
Plutôt d'accord	49	41
Total d'accord	68	49
Plutôt pas d'accord	24	24
Pas d'accord du tout	8	7
Total pas d'accord	32	31
Sans opinion	0	20
	100%	100%

L'intercommunalité

Comparaison avec une enquête auprès du grand public

Question : Voici une série d'affirmations concernant l'intercommunalité. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

<i>Suite du tableau</i>	Enquête élus locaux Sénat - Janvier 2007	Comparaison enquête grand public AMGVF - Août 2006
Les structures intercommunales introduisent un échelon administratif supplémentaire qui entraîne des coûts et des complications		
Tout à fait d'accord	31	18
Plutôt d'accord	36	41
Total d'accord	67	59
Plutôt pas d'accord	22	18
Pas d'accord du tout	10	3
Total pas d'accord	32	21
Sans opinion	1	20
	100%	100%
Il y a souvent des conflits entre les structures intercommunales et certaines municipalités qui en font partie		
Tout à fait d'accord	21	15
Plutôt d'accord	38	45
Total d'accord	59	60
Plutôt pas d'accord	29	12
Pas d'accord du tout	11	3
Total pas d'accord	40	15
Sans opinion	1	25
	100%	100%
Les présidents de structures intercommunales favorisent souvent la ville dont ils sont élus		
Tout à fait d'accord	21	21
Plutôt d'accord	30	42
Total d'accord	51	63
Plutôt pas d'accord	31	15
Pas d'accord du tout	18	4
Total pas d'accord	49	19
Sans opinion	0	18
	100%	100%

Question : Voici une série d'affirmations concernant l'intercommunalité. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

– **Les structures intercommunales permettent de mener à bien des projets ambitieux qui ne seraient pas réalisables par une seule commune** –

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Total d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Total pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	62	32	94	4	2	6	0
SEXE							
– Homme	63	32	95	3	2	5	0
– Femme	55	36	91	9	0	9	0
AGE							
– 50 ans ou moins	54	43	97	0	3	3	0
– 51 à 64 ans	66	30	96	3	1	4	0
– 65 ans et plus	58	32	90	7	3	10	0
ETIQUETTE POLITIQUE							
– Gauche	66	29	95	5	0	5	0
dont : - Parti socialiste	66	29	95	5	0	5	0
– Droite	62	32	94	3	3	6	0
dont : - UMP	66	30	96	1	3	4	0
MANDAT							
– Maire	63	31	94	4	2	6	0
dont : - Moins de 500 habitants	60	33	93	5	2	7	0
- 500 à 2000 habitants	72	26	98	1	1	2	0
- 2000 à 5000 habitants	56	36	92	7	1	8	0
- 5000 à 10 000 habitants	59	34	93	6	1	7	0
- Plus de 10 000 habitants	59	39	98	2	0	2	0
– Président de Conseil Général*	47	46	93	5	2	7	0
– Président de Conseil Régional*	73	27	100	0	0	0	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)							
– Syndicat intercommunal	65	29	94	5	1	6	0
– Pays	65	30	95	3	2	5	0
– Communauté de communes	65	30	95	3	2	5	0
– Communauté urbaine / d'agglomération	65	25	90	4	6	10	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT							
– Moins de 10 ans	60	35	95	2	3	5	0
dont : maire nouvellement élu en 2001	63	32	95	3	2	5	0
– Entre 10 et 20 ans	67	30	97	2	1	3	0
– Plus de 20 ans	58	26	84	15	1	16	0
EXERCICE DU MANDAT							
– A temps plein	60	33	93	5	2	7	0
dont : - Retraité	61	32	93	5	2	7	0
- Non retraité	59	33	92	6	2	8	0
– Parallèlement à un emploi	65	32	97	2	1	3	0
dont : - A temps partiel	67	32	99	1	0	1	0
- A temps plein	63	33	96	2	2	4	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS							
– Oui	52	42	94	4	2	6	0
dont : - Conseiller général ou régional	49	48	97	3	0	3	0
- Député ou sénateur*	40	49	89	6	5	11	0
– Non	62	32	94	4	2	6	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ							
– Syndicat intercommunal	61	33	94	4	2	6	0
– Pays, communautés de communes	63	31	94	5	1	6	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION							
– Attaché	65	31	96	3	1	4	0
– Pas attaché	50	38	88	8	4	12	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES							
– Suffisantes	52	46	98	0	2	2	0
– Insuffisantes	63	31	94	4	2	6	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION							
– Inquiet	61	33	94	4	2	6	0
– Pas inquiet*	70	27	97	0	3	3	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Voici une série d'affirmations concernant l'intercommunalité. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

– Les structures intercommunales introduisent plus de solidarité entre les communes –

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Total d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Total pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	36	47	83	11	6	17	0
SEXE							
– Homme	38	47	85	10	5	15	0
– Femme	21	49	70	18	12	30	0
AGE							
– 50 ans ou moins	30	53	83	6	11	17	0
– 51 à 64 ans	37	45	82	13	5	18	0
– 65 ans et plus	36	48	84	9	7	16	0
ETIQUETTE POLITIQUE							
– Gauche	35	44	79	13	8	21	0
dont : - Parti socialiste	40	42	82	12	6	18	0
– Droite	36	48	84	11	5	16	0
dont : - UMP	42	48	90	6	4	10	0
MANDAT							
– Maire	37	45	82	11	7	18	0
dont : - Moins de 500 habitants	37	42	79	14	7	21	0
- 500 à 2000 habitants	40	51	91	4	5	9	0
- 2000 à 5000 habitants	30	49	79	8	12	20	1
- 5000 à 10 000 habitants	36	40	76	18	6	24	0
- Plus de 10 000 habitants	20	64	84	10	6	16	0
– Président de Conseil Général*	27	56	83	12	5	17	0
– Président de Conseil Régional*	46	54	100	0	0	0	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)							
– Syndicat intercommunal	36	46	82	11	7	18	0
– Pays	37	47	84	10	6	16	0
– Communauté de communes	41	46	87	9	4	13	0
– Communauté urbaine / d'agglomération	28	51	79	7	14	21	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT							
– Moins de 10 ans	34	49	83	10	7	17	0
dont : maire nouvellement élu en 2001	35	49	84	7	9	16	0
– Entre 10 et 20 ans	40	47	87	10	3	13	0
– Plus de 20 ans	35	35	70	19	11	30	0
EXERCICE DU MANDAT							
– A temps plein	36	46	82	12	6	18	0
dont : - Retraité	36	47	83	11	6	17	0
- Non retraité	34	43	77	16	7	23	0
– Parallèlement à un emploi	35	49	84	9	7	16	0
dont : - A temps partiel	41	46	87	9	4	13	0
- A temps plein	33	50	83	8	9	17	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS							
– Oui	28	54	82	13	5	18	0
dont : - Conseiller général ou régional	28	54	82	14	4	18	0
- Député ou sénateur*	20	58	78	12	10	22	0
– Non	37	45	82	11	7	18	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ							
– Syndicat intercommunal	36	47	83	10	7	17	0
– Pays, communautés de communes	29	47	76	17	7	24	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION							
– Attaché	39	47	86	9	5	14	0
– Pas attaché	24	48	72	19	9	28	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES							
– Suffisantes	39	46	85	9	6	15	0
– Insuffisantes	36	46	82	11	7	18	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION							
– Inquiet	35	48	83	11	6	17	0
– Pas inquiet*	51	33	84	11	5	16	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Voici une série d'affirmations concernant l'intercommunalité. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

- Les structures intercommunales prennent bien en compte les attentes des citoyens des différentes communes -

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Total d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Total pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	19	49	68	24	8	32	0
SEXE							
- Homme	21	50	71	22	7	29	0
- Femme	7	45	52	30	18	48	0
AGE							
- 50 ans ou moins	19	42	61	30	9	39	0
- 51 à 64 ans	19	50	69	24	7	31	0
- 65 ans et plus	21	48	69	22	9	31	0
ETIQUETTE POLITIQUE							
- Gauche	19	51	70	20	9	29	1
dont : - Parti socialiste	21	51	72	19	8	27	1
- Droite	20	47	67	26	7	33	0
dont : - UMP	21	46	67	27	6	33	0
MANDAT							
- Maire	20	49	69	23	8	31	0
dont : - Moins de 500 habitants	20	45	65	24	11	35	0
- 500 à 2000 habitants	23	56	79	17	4	21	0
- 2000 à 5000 habitants	18	42	60	30	10	40	0
- 5000 à 10 000 habitants	13	58	71	23	6	29	0
- Plus de 10 000 habitants	9	50	59	30	11	41	0
- Président de Conseil Général*	10	51	61	34	5	39	0
- Président de Conseil Régional*	18	64	82	9	0	9	9
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)							
- Syndicat intercommunal	19	47	66	25	9	34	0
- Pays	23	47	70	20	10	30	0
- Communauté de communes	23	48	71	21	8	29	0
- Communauté urbaine / d'agglomération	15	47	62	27	11	38	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT							
- Moins de 10 ans	17	47	64	25	10	35	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	18	47	65	25	10	35	0
- Entre 10 et 20 ans	23	53	76	20	4	24	0
- Plus de 20 ans	20	45	65	23	12	35	0
EXERCICE DU MANDAT							
- A temps plein	21	47	68	22	10	32	0
dont : - Retraité	22	47	69	21	10	31	0
- Non retraité	14	50	64	28	8	36	0
- Parallèlement à un emploi	16	51	67	29	4	33	0
dont : - A temps partiel	14	56	70	26	4	30	0
- A temps plein	17	49	66	30	4	34	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS							
- Oui	13	52	65	29	5	34	1
dont : - Conseiller général ou régional	11	60	71	26	3	29	0
- Député ou sénateur*	15	49	64	30	6	36	0
- Non	18	49	67	24	9	33	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ							
- Syndicat intercommunal	18	48	66	25	9	34	0
- Pays, communautés de communes	17	54	71	21	7	28	1
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION							
- Attaché	20	50	70	23	7	30	0
- Pas attaché	17	45	62	27	11	38	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES							
- Suffisantes	21	45	66	32	2	34	0
- Insuffisantes	19	50	69	22	9	31	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION							
- Inquiet	19	49	68	24	8	32	0
- Pas inquiet*	26	43	69	22	9	31	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Voici une série d'affirmations concernant l'intercommunalité. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

– Les structures intercommunales introduisent un échelon administratif supplémentaire qui entraîne des coûts et des complications –

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Total d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Total pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	31	36	67	22	10	32	1
SEXE							
– Homme	30	37	67	22	10	32	1
– Femme	33	35	68	22	10	32	0
AGE							
– 50 ans ou moins	31	33	64	15	21	36	0
– 51 à 64 ans	34	34	68	21	10	31	1
– 65 ans et plus	26	42	68	25	6	31	1
ETIQUETTE POLITIQUE							
– Gauche	27	41	68	20	11	31	1
dont : - Parti socialiste	27	41	68	19	13	32	0
– Droite	34	35	69	22	8	30	1
dont : - UMP	49	29	78	19	3	22	0
MANDAT							
– Maire	31	37	68	21	10	31	1
dont : - Moins de 500 habitants	32	35	67	21	11	32	1
- 500 à 2000 habitants	30	40	70	21	8	29	1
- 2000 à 5000 habitants	34	38	72	19	9	28	0
- 5000 à 10 000 habitants	31	33	64	24	12	36	0
- Plus de 10 000 habitants	27	46	73	19	7	26	1
– Président de Conseil Général*	32	29	61	27	10	37	2
– Président de Conseil Régional*	0	46	46	36	18	54	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)							
– Syndicat intercommunal	31	36	67	22	10	32	1
– Pays	32	37	69	22	9	31	0
– Communauté de communes	28	38	66	22	11	33	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	34	35	69	27	4	31	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT							
– Moins de 10 ans	32	37	69	19	10	29	2
dont : maire nouvellement élu en 2001	35	36	71	18	10	28	1
– Entre 10 et 20 ans	27	38	65	22	13	35	0
– Plus de 20 ans	33	33	66	29	5	34	0
EXERCICE DU MANDAT							
– A temps plein	31	38	69	22	8	30	1
dont : - Retraité	29	40	69	22	8	30	1
- Non retraité	41	30	71	18	9	27	2
– Parallèlement à un emploi	30	33	63	20	16	36	1
dont : - A temps partiel	25	36	61	28	8	36	3
- A temps plein	33	31	64	17	19	36	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS							
– Oui	24	42	66	22	10	32	2
dont : - Conseiller général ou régional	19	66	85	12	3	15	0
- Député ou sénateur*	36	24	60	30	9	39	1
– Non	31	38	69	21	10	31	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ							
– Syndicat intercommunal	32	37	69	20	10	30	1
– Pays, communautés de communes	29	34	63	26	9	35	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION							
– Attaché	29	37	66	23	10	33	1
– Pas attaché	37	34	71	18	10	28	1
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES							
– Suffisantes	32	23	55	32	13	45	0
– Insuffisantes	30	39	69	20	10	30	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION							
– Inquiet	30	38	68	21	10	31	1
– Pas inquiet*	32	27	59	27	14	41	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Voici une série d'affirmations concernant l'intercommunalité. Pour chacune d'entre elles, pouvez vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

– Il y a souvent des conflits entre les structures intercommunales et certaines municipalités qui en font partie –

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Total d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Total pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	21	38	59	29	11	40	1
SEXE							
– Homme	19	39	58	30	11	41	1
– Femme	34	31	65	28	7	35	0
AGE							
– 50 ans ou moins	31	36	67	24	9	33	0
– 51 à 64 ans	22	39	61	28	10	38	1
– 65 ans et plus	16	37	53	34	12	46	1
ETIQUETTE POLITIQUE							
– Gauche	21	36	57	34	7	41	2
dont : - Parti socialiste	17	36	53	38	9	47	0
– Droite	20	39	59	28	13	41	0
dont : - UMP	18	44	62	30	8	38	0
MANDAT							
– Maire	21	38	59	28	12	40	1
dont : - Moins de 500 habitants	22	39	61	27	11	38	1
- 500 à 2000 habitants	18	34	52	32	16	48	0
- 2000 à 5000 habitants	32	40	72	23	5	28	0
- 5000 à 10 000 habitants	17	39	56	36	8	44	0
- Plus de 10 000 habitants	14	52	66	25	9	34	0
– Président de Conseil Général*	17	44	61	37	2	39	0
– Président de Conseil Régional*	9	37	46	54	0	54	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)							
– Syndicat intercommunal	24	36	60	27	13	40	0
– Pays	23	38	61	27	11	38	1
– Communauté de communes	20	38	58	28	13	41	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	15	39	54	37	9	46	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT							
– Moins de 10 ans	20	40	60	32	7	39	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	24	37	61	30	7	37	2
– Entre 10 et 20 ans	22	35	57	25	18	43	0
– Plus de 20 ans	19	40	59	33	8	41	0
EXERCICE DU MANDAT							
– A temps plein	18	37	55	32	12	44	1
dont : - Retraité	17	38	55	32	12	44	1
- Non retraité	23	33	56	36	8	44	0
– Parallèlement à un emploi	25	41	66	24	9	33	1
dont : - A temps partiel	27	37	64	29	7	36	0
- A temps plein	24	43	67	21	10	31	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS							
– Oui	16	44	60	33	7	40	0
dont : - Conseiller général ou régional	10	51	61	26	13	39	0
- Député ou sénateur*	22	44	66	33	1	34	0
– Non	22	37	59	29	11	40	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ							
– Syndicat intercommunal	20	37	57	31	11	42	1
– Pays, communautés de communes	27	40	67	25	8	33	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION							
– Attaché	19	40	59	30	11	41	0
– Pas attaché	25	32	57	30	10	40	3
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES							
– Suffisantes	21	35	56	34	10	44	0
– Insuffisantes	21	39	60	29	10	39	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION							
– Inquiet	21	39	60	29	11	40	0
– Pas inquiet*	22	28	50	35	12	47	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Voici une série d'affirmations concernant l'intercommunalité. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

– Les présidents de structures intercommunales favorisent souvent la ville dont ils sont élus –

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Total d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Total pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	21	30	51	31	18	49	0
SEXE							
– Homme	19	31	50	32	18	50	0
– Femme	33	28	61	24	12	36	3
AGE							
– 50 ans ou moins	18	32	50	27	23	50	0
– 51 à 64 ans	23	31	54	29	16	45	1
– 65 ans et plus	17	29	46	37	17	54	0
ETIQUETTE POLITIQUE							
– Gauche	22	32	54	31	15	46	0
dont : - Parti socialiste	22	26	48	34	18	52	0
– Droite	20	30	50	30	19	49	1
dont : - UMP	24	20	44	43	13	56	0
MANDAT							
– Maire	22	30	52	29	18	47	1
dont : - Moins de 500 habitants	24	26	50	30	19	49	1
- 500 à 2000 habitants	18	36	54	29	17	46	0
- 2000 à 5000 habitants	21	35	56	27	16	43	1
- 5000 à 10 000 habitants	8	36	44	36	20	56	0
- Plus de 10 000 habitants	17	39	56	24	20	44	0
– Président de Conseil Général*	12	30	42	53	5	58	0
– Président de Conseil Régional*	0	46	46	36	18	54	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)							
– Syndicat intercommunal	21	32	53	28	19	47	0
– Pays	20	29	49	29	21	50	1
– Communauté de communes	18	28	46	32	21	53	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	27	46	73	18	9	27	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT							
– Moins de 10 ans	18	37	55	30	14	44	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	20	36	56	28	15	43	1
– Entre 10 et 20 ans	20	24	44	34	22	56	0
– Plus de 20 ans	36	19	55	27	18	45	0
EXERCICE DU MANDAT							
– A temps plein	21	28	49	34	16	50	1
dont : - Retraité	19	28	47	35	18	53	0
- Non retraité	32	29	61	30	9	39	0
– Parallèlement à un emploi	21	35	56	25	19	44	0
dont : - A temps partiel	22	33	55	29	16	45	0
- A temps plein	21	35	56	22	22	44	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS							
– Oui	13	31	44	41	15	56	0
dont : - Conseiller général ou régional	13	32	45	31	24	55	0
- Député ou sénateur*	15	20	35	59	6	65	0
– Non	21	31	52	30	17	47	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ							
– Syndicat intercommunal	23	29	52	30	17	47	1
– Pays, communautés de communes	17	36	53	35	12	47	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION							
– Attaché	19	28	47	34	18	52	1
– Pas attaché	27	37	64	22	14	36	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES							
– Suffisantes	14	32	46	37	17	54	0
– Insuffisantes	22	30	52	30	17	47	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION							
– Inquiet	22	29	51	31	17	48	1
– Pas inquiet*	13	39	52	29	19	48	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

L'élection des Présidents d'Intercommunalités

Question : Concernant l'élection des présidents des intercommunalités, à l'avenir, quelle solution préférez-vous ?

	Enquête élus locaux Sénat Janvier 2007	<i>Comparaison enquête grand public AMGVF Août 2006</i>
Que ce soit les habitants qui désignent directement, au suffrage universel, le président de la structure intercommunale dont ils font partie	25	44
Que l'on maintienne le système actuel	74	47
Sans opinion	1	9
	100%	100%

Question : Concernant l'élection des présidents des intercommunalités, à l'avenir, quelle solution préférez-vous ?

	Que ce soit les habitants qui désignent directement, au suffrage universel, le président de la structure intercommunale dont ils font partie	Que l'on maintienne le système actuel	Sans opinion
TOTAL	25	74	1
SEXE			
- Homme	25	74	1
- Femme	23	77	0
AGE			
- 50 ans ou moins	19	81	0
- 51 à 64 ans	27	72	1
- 65 ans et plus	23	76	1
ETIQUETTE POLITIQUE			
- Gauche	31	68	1
dont : - Parti socialiste	44	54	2
- Droite	21	78	1
dont : - UMP	15	85	0
MANDAT			
- Maire	22	77	1
dont : - Moins de 500 habitants	22	78	0
- 500 à 2000 habitants	19	79	2
- 2000 à 5000 habitants	34	66	0
- 5000 à 10 000 habitants	30	70	0
- Plus de 10 000 habitants	27	67	6
- Président de Conseil Général*	37	61	2
- Président de Conseil Régional*	82	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
- Syndicat intercommunal	24	76	0
- Pays	22	78	0
- Communauté de communes	23	77	0
- Communauté urbaine / d'agglomération	17	80	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
- Moins de 10 ans	26	73	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	20	79	1
- Entre 10 et 20 ans	26	74	0
- Plus de 20 ans	18	80	2
EXERCICE DU MANDAT			
- A temps plein	27	72	1
dont : - Retraité	25	75	0
- Non retraité	40	58	2
- Parallèlement à un emploi	19	80	1
dont : - A temps partiel	15	84	1
- A temps plein	21	78	1
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
- Oui	43	55	2
dont : - Conseiller général ou régional	30	69	1
- Député ou sénateur*	30	69	1
- Non	23	76	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
- Syndicat intercommunal	22	77	1
- Pays, communautés de communes	31	69	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
- Attaché	26	73	1
- Pas attaché	20	80	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
- Suffisantes	20	78	2
- Insuffisantes	26	73	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
- Inquiet	24	75	1
- Pas inquiet*	26	74	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

5 - LA DECENTRALISATION ET LES CITOYENS

Décentralisation et démocratie

Question : Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes ? La décentralisation a permis aux citoyens...

		Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Sans opinion
De renforcer le lien avec les élus	100%	54	46	0
De mieux connaître leurs élus	100%	51	48	1
De mieux exprimer leurs attentes	100%	51	48	1
De clarifier les rôles des différentes institutions locales	100%	47	53	0
D'avoir une meilleure opinion de la politique	100%	31	67	2

Question : Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes
? La décentralisation a permis aux citoyens

– De renforcer le lien avec les élus –

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	54	46	0
SEXE			
– Homme	56	44	0
– Femme	39	58	3
AGE			
– 50 ans ou moins	43	54	3
– 51 à 64 ans	50	50	0
– 65 ans et plus	65	35	0
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	50	50	0
dont : - Parti socialiste	48	52	0
– Droite	57	42	1
dont : - UMP	70	30	0
MANDAT			
– Maire	52	48	0
dont : - Moins de 500 habitants	50	49	1
- 500 à 2000 habitants	54	46	0
- 2000 à 5000 habitants	51	49	0
- 5000 à 10 000 habitants	41	59	0
- Plus de 10 000 habitants	47	52	1
– Président de Conseil Général*	80	20	0
– Président de Conseil Régional*	82	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	50	49	1
– Pays	55	44	1
– Communauté de communes	53	47	0
– Communauté urbaine / d'agglomération	56	44	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	50	49	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	44	55	1
– Entre 10 et 20 ans	62	38	0
– Plus de 20 ans	53	47	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	55	45	0
dont : - Retraité	56	44	0
- Non retraité	53	47	0
– Parallèlement à un emploi	53	46	1
dont : - A temps partiel	57	43	0
- A temps plein	51	47	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	74	26	0
dont : - Conseiller général ou régional	60	40	0
- Député ou sénateur*	84	16	0
– Non	50	49	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	53	47	0
– Pays, communautés de communes	58	42	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	58	42	0
– Pas attaché	41	57	2
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	59	41	0
– Insuffisantes	54	46	0
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	54	46	0
– Pas inquiet*	55	45	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes
 ? La décentralisation a permis aux citoyens

– De mieux connaître leurs élus –

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	51	48	1
SEXE			
– Homme	51	48	1
– Femme	48	52	0
AGE			
– 50 ans ou moins	36	64	0
– 51 à 64 ans	49	51	0
– 65 ans et plus	60	38	2
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	45	54	1
dont : - Parti socialiste	43	55	2
– Droite	53	47	0
dont : - UMP	67	33	0
MANDAT			
– Maire	49	50	1
dont : - Moins de 500 habitants	50	50	0
- 500 à 2000 habitants	48	50	2
- 2000 à 5000 habitants	50	50	0
- 5000 à 10 000 habitants	33	67	0
- Plus de 10 000 habitants	45	55	0
– Président de Conseil Général*	71	29	0
– Président de Conseil Régional*	73	27	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	48	52	0
– Pays	51	48	1
– Communauté de communes	50	50	0
– Communauté urbaine / d'agglomération	57	41	2
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	49	51	0
dont : maire nouvellement élu en 2001	43	56	1
– Entre 10 et 20 ans	56	44	0
– Plus de 20 ans	48	50	2
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	55	44	1
dont : - Retraité	55	44	1
- Non retraité	57	43	0
– Parallèlement à un emploi	43	57	0
dont : - A temps partiel	40	60	0
- A temps plein	44	56	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	68	32	0
dont : - Conseiller général ou régional	57	43	0
- Député ou sénateur*	85	15	0
– Non	48	52	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	51	48	1
– Pays, communautés de communes	47	53	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	52	48	0
– Pas attaché	47	52	1
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	53	47	0
– Insuffisantes	51	48	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	51	48	1
– Pas inquiet*	49	51	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes
? La décentralisation a permis aux citoyens

– De mieux exprimer leurs attentes –

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	51	48	1
SEXE			
– Homme	53	46	1
– Femme	31	69	0
AGE			
– 50 ans ou moins	36	64	0
– 51 à 64 ans	53	46	1
– 65 ans et plus	52	47	1
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	46	53	1
dont : - Parti socialiste	55	44	1
– Droite	55	45	0
dont : - UMP	69	31	0
MANDAT			
– Maire	48	51	1
dont : - Moins de 500 habitants	45	54	1
- 500 à 2000 habitants	55	45	0
- 2000 à 5000 habitants	45	55	0
- 5000 à 10 000 habitants	40	57	3
- Plus de 10 000 habitants	60	40	0
– Président de Conseil Général*	73	25	2
– Président de Conseil Régional*	82	18	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	49	50	1
– Pays	49	50	1
– Communauté de communes	49	50	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	56	44	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	47	52	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	39	60	1
– Entre 10 et 20 ans	56	43	1
– Plus de 20 ans	51	49	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	52	48	0
dont : - Retraité	52	48	0
- Non retraité	53	47	0
– Parallèlement à un emploi	49	50	1
dont : - A temps partiel	56	40	4
- A temps plein	46	54	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	68	31	1
dont : - Conseiller général ou régional	58	42	0
- Député ou sénateur*	89	11	0
– Non	47	53	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	51	49	0
– Pays, communautés de communes	53	45	2
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	55	44	1
– Pas attaché	35	65	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	64	36	0
– Insuffisantes	49	50	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	50	49	1
– Pas inquiet*	57	43	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes
? La décentralisation a permis aux citoyens

– De clarifier les rôles des différentes institutions locales –

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	47	53	0
SEXE			
– Homme	48	51	1
– Femme	38	61	1
AGE			
– 50 ans ou moins	26	74	0
– 51 à 64 ans	47	53	0
– 65 ans et plus	56	43	1
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	37	63	0
dont : - Parti socialiste	34	66	0
– Droite	52	47	1
dont : - UMP	67	33	0
MANDAT			
– Maire	48	52	0
dont : - Moins de 500 habitants	47	52	1
- 500 à 2000 habitants	54	46	0
- 2000 à 5000 habitants	36	63	1
- 5000 à 10 000 habitants	33	67	0
- Plus de 10 000 habitants	51	49	0
– Président de Conseil Général*	49	51	0
– Président de Conseil Régional*	9	91	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	46	53	1
– Pays	46	53	1
– Communauté de communes	49	50	1
– Communauté urbaine / d'agglomération	46	54	0
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	42	57	1
dont : maire nouvellement élu en 2001	42	57	1
– Entre 10 et 20 ans	55	45	0
– Plus de 20 ans	47	53	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	50	49	1
dont : - Retraité	52	47	1
- Non retraité	39	61	0
– Parallèlement à un emploi	41	59	0
dont : - A temps partiel	45	55	0
- A temps plein	38	62	0
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	46	54	0
dont : - Conseiller général ou régional	50	50	0
- Député ou sénateur*	46	54	0
– Non	48	52	0
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	48	51	1
– Pays, communautés de communes	47	53	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	49	50	1
– Pas attaché	39	61	0
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	45	55	0
– Insuffisantes	47	52	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	46	53	1
– Pas inquiet*	52	48	0

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes
? La décentralisation a permis aux citoyens

– D'avoir une meilleure opinion de la politique –

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Sans opinion
TOTAL	31	67	2
SEXE			
– Homme	34	64	2
– Femme	8	89	3
AGE			
– 50 ans ou moins	17	80	3
– 51 à 64 ans	29	69	2
– 65 ans et plus	40	59	1
ETIQUETTE POLITIQUE			
– Gauche	30	69	1
dont : - Parti socialiste	38	62	0
– Droite	31	67	2
dont : - UMP	53	45	2
MANDAT			
– Maire	28	70	2
dont : - Moins de 500 habitants	25	74	1
- 500 à 2000 habitants	32	65	3
- 2000 à 5000 habitants	29	71	0
- 5000 à 10 000 habitants	23	74	3
- Plus de 10 000 habitants	38	62	0
– Président de Conseil Général*	56	42	2
– Président de Conseil Régional*	73	27	0
APPARTENANCE DE LA COMMUNE (MAIRES)			
– Syndicat intercommunal	26	72	2
– Pays	29	69	2
– Communauté de communes	28	70	2
– Communauté urbaine / d'agglomération	38	59	3
ANCIENNETÉ DU MANDAT			
– Moins de 10 ans	29	68	3
dont : maire nouvellement élu en 2001	24	73	3
– Entre 10 et 20 ans	33	67	0
– Plus de 20 ans	35	65	0
EXERCICE DU MANDAT			
– A temps plein	35	64	1
dont : - Retraité	34	65	1
- Non retraité	39	59	2
– Parallèlement à un emploi	23	75	2
dont : - A temps partiel	34	63	3
- A temps plein	18	80	2
AUTRES MANDATS ÉLECTIFS			
– Oui	53	44	3
dont : - Conseiller général ou régional	33	61	6
- Député ou sénateur*	65	30	5
– Non	27	72	1
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ			
– Syndicat intercommunal	29	69	2
– Pays, communautés de communes	38	62	0
ATTACHEMENT À LA DÉCENTRALISATION			
– Attaché	33	65	2
– Pas attaché	24	75	1
OPINION SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES			
– Suffisantes	42	58	0
– Insuffisantes	30	69	1
INQUIÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION			
– Inquiet	31	67	2
– Pas inquiet*	30	67	3

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.